

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU PLAN

INSTITUT D'ECONOMIE QUANTITATIVE



LES CAHIERS DE L'IEQ

Sommaire

- L'EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE 1971-1981
 - L'EVOLUTION DE LA PROTECTION ET DES INCITATIONS
AUX ACTIVITES ECONOMIQUES EN 1977, 1980 ET 1983
(résultats et méthodologie)
 - LA PRESSION DOUANIÈRE 1981-1984
-

Numéro 2 MARS 1986

AVANT-PROPOS

L'Institut d'Economie Quantitative, organisme sous tutelle du Ministère du Plan, est un centre d'études quantitatives, de recherches méthodologiques en matière de planification et de documentation dans le domaine économique et social. Il a notamment pour mission d'améliorer et de développer l'ensemble des techniques quantitatives de planification utilisée en Tunisie, et d'élaborer de nouveaux instruments de planification et d'analyse économique en fonction des objectifs des plans nationaux de développement économique et social.

Les méthodologies et les analyses en matière de planification ont connu, depuis une vingtaine d'années, un essor important grâce notamment à un appareillage statistique de plus en plus diversifié. Les thèmes d'études concernent aussi bien les modèles formalisés utilisés dans le cadre de la préparation des plans et des perspectives décennales du développement économique et social que les analyses structurelles relatives à l'investissement, la production, l'emploi, les prix, La fiscalité, la monnaie, les revenus, la consommation et la balance des paiements. Les études menées sur ces thèmes se basent sur une analyse rétrospective des données économiques et sociales à partir de concepts et critères économiques servant de support à ces analyses.

A travers ces cahiers, l'Institut d'Economie Quantitative se propose de mettre à la disposition des services spécialisés des différents départements les méthodologies et les analyses auxquelles il parvient dans le but de développer davantage les techniques de planification et de favoriser également leur transfert et leur application.

TABLE DES MATIERES

<u>L'EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE 1971-1981</u>	5
I- Résumé	6
II- L'évolution de la productivité au niveau de l'ensemble de l'économie	7
III- L'évolution de la productivité par secteur	14
IV - L'évolution de la productivité dans les principaux secteurs orientés vers l'exportation	21
- Annexe statistique	23
<u>L'EVOLUTION DE LA PROTECTION ET DES INCITATIONS AUX ACTIVITES ECONOMIQUE EN 1977, 1980 ET 1983 (RESULTATS ET METHOLOGIE)</u>	45
<u>PARTIE A - – RESULTATS</u>	46
Introduction	47
I- Résumé et conclusions	49
II - Protection nominale	49
- Evolution et structure de la protection nominale	49
- Structure pare secteur d'activité	50
- Importations concurrentielles et complémentaires	51
- Composantes de la protection nominale fiscale	51
- Recettes fiscales potentielles et effectives	52
- Restrictions quantitatives à l'importation	52
- Incitations non commerciales	55
- Protection réelle et comparaison des prix	56
III- Protection et incitations effectives	57
- Protection des activités de substitution à l'importation	58
- Protection des activités d'exportation	58
- Annexe statistique	63
<u>PARTIE B : METHODOLOGIE</u>	71
Introduction	71
I –indicateurs de protection et d'incitation	72
- Taux de protection nominale	72
- Taux de protection effective	73
- Taux d'incitation effective	76
- Indicateurs de l'analyse globale	77
II- Les indicateurs de rentabilité	81
- Le coût en ressources intérieures	81
- La rentabilité économique du capital	82
- Estimation des prix de référence et traitement des produits non échangeables	83
- Annexes	84
<u>LA PRESSION DOUANIÈRE 1981-1984.</u>	90
SOMMAIRE	90
LA PRESSION DOUANIÈRE	91
<u>SOMMAIRES DES CAHIERS DE L'IEQ</u>	99

I- L'EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE 1971-1981

SOMMAIRE

I- Résumé

II - L'évolution de la productivité au niveau de l'ensemble de l'économie

III - L'évolution de la productivité par secteur

IV - L'évolution de la productivité dans les principaux secteurs orientés vers l'exportation

- Annexe statistique

L'EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE
1971-1981

I RESUME

1 - La productivité apparente du travail a progressé au cours de la deuxième décennie de 2.9% en moyenne par an au niveau de l'ensemble de l'économie résultant d'un accroissement du PIB de 5.9% en moyenne par an et de l'emploi au taux annuel 2.9%. Cette progression a touché la quasi-totalité des secteurs et a été notamment rapide dans les industries manufacturières non alimentaires et les services productifs au taux de 5.3% et 3.9% en moyenne par an respectivement.

Au cours des deux premières années du VI^e Plan (1982 et 1983), la productivité a connu un fléchissement au taux de -1 % en moyenne par an résultant d'un accroissement du PIB de 1.9% en moyenne en deçà de l'accroissement de l'emploi au taux de 2.5% en moyenne par an. Ce fléchissement de la productivité s'est ressenti dans la quasi-totalité des secteurs et particulièrement dans le secteur agricole et les industries agroalimentaires du fait de la baisse de la production liée aux conditions climatiques défavorables.

2 - La progression de la productivité au cours de la 2^e décennie au taux de 2.9% en moyenne par an au niveau de l'ensemble de l'économie a résulté, de la mise en oeuvre d'investissements de plus en plus importants de sorte que le capital par actif s'est accru, au cours de la période, de 4.6% en moyenne par an,

L'évolution comparée de la productivité apparente du travail et du capital par actif s'est traduite ainsi par une régression du rendement du capital aux taux de -1.6% en moyenne par an. Ce fléchissement du rendement du capital au cours de la deuxième décennie a touché la quasi-totalité des secteurs et particulièrement les industries agroalimentaires et les industries non manufacturières.

Le rendement du capital a encore baissé d'une façon significative au cours des deux premières années du VI^e Plan alors que les prévisions du VI^e Plan tablent sur un léger redressement de la tendance à la détérioration du rendement du capital constatée au cours des années antérieures.

3 - L'évolution comparée au cours de la 2^e décennie de la croissance du produit à celle des facteurs travail et capital pondéré par leur part respective dans le produit a permis de dégager un taux de progrès technique de 0.7% en moyenne par an au niveau de l'ensemble de l'économie. Quant au niveau des secteurs, le taux de progrès technique a été positif dans les industries manufacturières non alimentaires soit 3.2% en moyenne par an, dans les services productifs de 1% en moyenne par an et dans l'agriculture de 0.4% en moyenne par an. Dans les autres secteurs l'évolution du progrès technique a été marquée au cours de la 2^e décennie, par une tendance à la baisse.

Cette étude est réalisée à l'Institut d'Economie Quantitative en collaboration avec le Centre de Recherche en Développement Economique (CRDE) de l'Université de Montréal et le cofinancement du Centre de Recherche en Développement International (CRDI) du Canada.

Il ressort des résultats précédents que la contribution du progrès technique à la croissance au cours de la deuxième décennie aurait été de 11.8% au niveau de l'ensemble de l'économie, de 27.1% dans les industries manufacturières non alimentaires de 14.9% dans les services productifs, de 13.8% l'agriculture dans et négative dans les autres secteurs.

4 - Il a été possible de décomposer la contribution du progrès technique à la croissance en un certain nombre de facteurs qualitatifs.

Les résultats obtenus permettent notamment de dégager une contribution positive à la croissance des facteurs suivants: i) la qualité du travail, liée à une meilleure structure des qualifications, aurait contribué à concurrence de 6.1% à la croissance du PIB et de 2% à 14% à la croissance de la valeur ajoutée selon les secteurs ii) l'effet de la modification de la répartition de l'emploi à l'avantage des branches les plus productives aurait contribué positivement à la croissance du produit dans tous les secteurs et de 4.4% à la croissance du PIB iii) de même la qualité du capital traduisant l'effet du progrès technique incorporé d'une année à l'autre aux nouveaux investissements aurait contribué de 8.3% à la croissance du PIB et entre 5% et 18% selon les secteurs à la croissance de leur valeur ajoutée. iv) enfin l'impact sur la croissance d'une allocation sectorielle des investissements favorables aux branches à rendement moyen du capital élevé a été positif au niveau de l'ensemble de l'économie, soit 7.4% de la croissance du PIB, du fait du renforcement de la part du capital productif non agricole dans le stock de capital aux dépens notamment du capital en logements. Toutefois, Cet impact a été négatif au niveau des secteurs entre -6% et -13% selon les secteurs puisque la modification de la répartition intra-sectorielle a été favorable aux branches à rendement moyen du capital le moins élevé c'est-à-dire aux branches à coefficient moyen du capital le plus élevé.

5 – Enfin, les résultats au cours de la 2^e décennie au niveau des principaux secteurs orientés vers l'exportation contrastent entre deux groupes de secteurs : d'une part le textile et le tourisme, secteurs marqués par un rythme d'accroissement positif de la productivité et du rendement du capital et par un trend de progrès technique positif et d'autre part la chimie et les hydrocarbures marqués à l'inverse par un fléchissement de la productivité du travail et du rendement du capital et une contribution à la croissance négative du progrès technique.

Les résultats enregistrés au niveau du secteur des mines se situent entre ces deux extrêmes, soit une progression de la productivité au taux de 4.4% par an liée beaucoup plus à une baisse de l'emploi (-1% en moyenne par an) qu'à un accroissement élevé du produit (3.3% en moyenne par an) ; un fléchissement du rendement du capital et enfin une contribution positive du progrès technique à concurrence de 9% de la croissance du secteur.

II - EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE

6 - La productivité mesurée par la valeur ajoutée à prix constant de 1980 (1) rapportée à l'ensemble des actifs occupés a augmenté au niveau de l'ensemble de l'économie au taux de 2.9% en moyenne par an au cours de la deuxième décennie: 1972-1981.

Cette progression a résulté d'un accroissement du PIB au taux de 5.9% en moyenne par an et de l'emploi au taux annuel de 2.9%.

<u>Evolution de la productivité apparente du travail (en %)</u>	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	Acct. moyen 72-81
PIB	15.5	-1.5	9.7	7.7	3.9	1.4	6.7	6.9	8.5	5.8	5.9
Emploi	2.2	2.6	3.0	3.5	3.3	2.8	2.7	2.9	2.5	3.0	2.9
Productivité	13.0	-3.7	6.5	4.1	0.6	1.4	3.9	3.9	5.8	2.7	2.9

7 - Au cours des années 1982 et 1983, constituant les deux premières années du VI^e Plan, la productivité a régressé au taux de -1% en moyenne par an résultant d'un accroissement du PIB de 1.9% en moyenne en deçà de l'accroissement de l'emploi au taux moyen de 2.5%.

Ces résultats marquent un retard par rapport d'une part, aux prévisions du VI^e Plan, tablant sur un accroissement de la productivité de 2.8% en moyenne par an et d'autre part aux résultats enregistrés au cours du IV^e et du V^e Plan.

<u>Accroissement annuel de la productivité (en %)</u>	IV Plan	V Plan	VI Plan	<u>1982-1983</u>	
				Prévisions	Réalisations
PIB	4.3	5.2	6.1	5.5	1.5
Emploi	3.0	2.8	3.2	3.1	2.5
Productivité	1.3	2.3	2.8	2.3	-1.0

(1) La série de la valeur ajoutée à prix constant 1980 n'étant disponible qu'à partir de 1976, le raccordement opéré au niveau des différentes branches pour retrapoler la série se base sur la conservation de la série des taux d'accroissement des valeurs ajoutées à prix constants de 1972.

8 - La progression de la productivité a résulté de la mise en oeuvre d'investissements de plus en plus importants. Le stock de capital aux prix constants de 1980, a progressé au niveau de l'ensemble de l'économie au taux de 7.6% en moyenne par an au cours des années couvrant la deuxième décennie, soit une progression plus rapide que celle du PIB. Ce qui engendre un fléchissement du rendement moyen du capital (1) au taux de -1.6% en moyenne par an.

Evolution du rendement du capital (en %)	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	II ^e Décennie
	P I B	15.5	-1.2	9.7	7.7	3.9	1.4	6.7	6.9	8.5	5.8
Stock de capital	5.3	5.6	5.6	6.5	7.7	9.1	9.1	9.4	8.5	7.3	7.6
Rendement du capital	9.7	-6.4	3.9	1.1	-3.5	-7.1	-2.2	-2.3	0	-1.4	-1.6

9 - Au cours des deux premières années du VI^e Plan, le rendement du capital a connu, également, un net fléchissement puisque son rythme de variation, qui était de -3.5% en moyenne par an au cours du V^e Plan, est tombé à -6.1% en moyenne au cours des années 1982 et 1983, contre une prévision correspondante du VI^e Plan de -2.9%.

Accroissement annuel moyen du rendement (en %)	IV ^e Plan	V ^e Plan	VI ^e Plan Prévisions	1982 et 83	
				Prévisions	Réalisations
P I B	4.3	5.2	6.1	5.5	1.5
Stock de capital	6.0	9.0	7.6	8.7	8.1
Rendement du capital	-1.6	-3.5	-1.4	-2.9	-6.1

10 - L'évolution comparée, au cours de la deuxième décennie, du PIB à celle des deux facteurs travail et capital pondéré par leur part respective dans le PIB, permet de dégager un taux de progrès technique de 0.7% en moyenne par an. De la sorte la contribution du progrès technique à la croissance du PIB aurait été de 11.8% et celle des facteurs physiques de production de 88.2% : soit 25.1% pour le travail et 63.1% pour le capital.

(1) Défini par le rapport du PIB à prix constant de 1980 au stock de capital installé, exprimé aussi à prix constant de 1980.

<u>Accroissement du PIB et de ses facteurs : 1972-81</u>	<u>Accroissement annuel moyen en %</u>		<u>Contribution à la croissance</u>
PIB	5.90%	5.9%	100.0%
<u>Travail</u> : taux propre	2.90%		
part	0.51%		
taux pondérés		1.5%	25.1%
<u>Capital</u> : taux propre	7.60%		
part	0.49%		
taux pondéré		3.7%	63.1%
<u>Progrès technique</u>		0.7%	11.8%

11 - La décomposition du progrès technique selon un certain nombre de facteurs qualitatifs permet d'évaluer la contribution de ces facteurs à la croissance.

Les résultats obtenus au niveau de l'ensemble de l'économie permettent de dégager notamment une contribution positive à la croissance des facteurs qualitatifs liés au travail et au capital du fait i) d'une meilleure structure des qualifications laquelle a contribué à concurrence de 6.1% à la croissance du PIB ii) de l'effet de modification de la structure de l'emploi à l'avantage des plus productives (4.4%), iii) de l'effet du progrès technique incorporé aux nouveaux investissements (8.3%), iv) et enfin de l'impact d'une allocation sectorielle des investissements favorables aux secteurs à productivité élevée (7.4%).

<u>Contribution des facteurs de progrès technique à la croissance :1972-81</u>	<u>Taux d'accroissement</u>		<u>Contribution à la croissance</u>
	<u>Propre</u>	<u>pondéré</u>	
<u>Progrès technique</u>		0.7	11.8%
. Qualité du travail	0.7	0.36	6.1%
. Qualité du capital	1.0	0.49	8.3%
. Mobilité du travail	0.5	0.26	4.4%
. Allocation du capital	0.9	0.44	7.4%
. Autres facteurs (1)		-0.85	-14.4%

(1) Ces autres facteurs de progrès technique apparaissent comme un "résidu" obtenu par différence entre le taux de croissance du progrès technique et la somme des contributions des éléments ci-dessus identifiés. Le défaut de la démarche réside en ce que le résidu varie en fonction de la liste des éléments pris en compte pour l'analyse du progrès technique et en fonction également des méthodes et hypothèses d'évaluation retenues pour chacun d'eux. Le "résidu" constitue ainsi la non prise en compte des autres phénomènes intervenant dans la croissance en général.

12 - L'amélioration de la structure de l'emploi par qualification au cours de la deuxième décennie, évaluée au taux de 1.1% en moyenne par an pour le secteur productif non agricole et au taux de 0.7% (1) en moyenne par an pour l'ensemble de l'économie, s'explique par un meilleur encadrement résultant d'une augmentation de la part relative des emplois qualifiés et d'une baisse de la part des manœuvres dans l'emploi total.

<u>Structure de l'emploi par qualification (en %) (secteur productif non agricole)</u>	<u>1971</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>Accroissement annuel moyen : 1972-81</u>
Cadres supérieurs et ingénieurs	3.2	3.8	5.1	4.8%
Maitrises	5.6	7.2	8.9	4.7%
Employés	11.5	11.0	10.6	-0.8%
Ouvriers	37.3	50.5	55.7	4.1%
Manoeuvres	42.4	27.5	19.7	-7.4%
	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	
<u>Indice (2) de la qualité du travail (1971 = 100)</u>	<u>100</u>	<u>106.5</u>	<u>113</u>	<u>1.1%</u>

13 - L'évolution de la répartition de l'emploi par secteur au cours de la deuxième décennie, montre en particulier que la part de l'emploi agricole a diminué en passant de 43% en 1971 à 33% en 1981, alors que la part de l'emploi dans l'industrie et les services a augmenté.

Cette mobilité du facteur travail vers les secteurs les plus productifs, dont le rythme a été évalué à 0.5% en moyenne par an a pu engendrer une contribution positive à la croissance estimée à 4.4%.

(1) En supposant que l'amélioration des qualifications enregistrée pour le secteur productif non agricole est la même pour l'administration et que l'amélioration des qualifications dans le secteur agricole est négligeable.

(2) La méthode d'élaboration de cet indice consiste à prendre pour une année donnée, la somme pondérée des différentes parts des catégories de qualifications dans l'emploi total. La pondération (respectivement 5, 2.5, 1.9, 1.4, 1) est basée sur la hiérarchie des gains moyens par qualification telle qu'elle ressort de résultats de l'enquête sur les salaires des activités non agricoles (1980).

<u>Evolution de la répartition de l'emploi par secteur (en %)</u>	<u>1971</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>Accroissement annuel moyen</u>
Agriculture et pêche	42.9	37.4	32.8	-2.6%
Industries manufacturières	15.4	18.0	21.1	3.2%
Indust. non manufactur.	11.1	12.3	12.7	1.3%
Services	20.5	20.7	21.0	0.2%
Administration	10.1	11.6	12.4	2.1%
	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	
<u>Indice de mobilité de la main d'oeuvre(1) (1971 = 100)</u>	<u>100</u>	<u>103.3</u>	<u>105.3</u>	<u>0.5%</u>

14 – Il est admis que les investissements additionnels sont d'une année à l'autre mieux perfectionnés et techniquement plus efficaces, se traduisant ainsi par un progrès technique incorporé considéré égal au taux annuel de 2% pour les équipements de 1.5% pour les services et de 0.5% pour les bâtiments. Il a été évalué que cette amélioration de la qualité des investissements nouveaux au taux moyen de 1.0% par an au cours de la deuxième décennie se traduit par une contribution à la croissance du PIS de 8.3%.

	<u>1971</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>Acc. annuel moyen</u>
<u>a - Stock de capital en MD de 1980 sans progrès technique</u>	3900	5255	7973	
indice	(100)	(134.7)	(204.4)	7.6%
<u>b - Stock de capital en MD de 1980 avec hypothèse d'un p.t 0</u>	4260	6028	9660	
indice	(100)	(141.5)	(226.8)	8.8%
<u>Indice de la qualité du capital</u>	<u>100</u>	<u>105.0</u>	<u>110.9</u>	<u>1.0%</u>
b/a en indice (1971=100)				

(1) Cet indice est une moyenne pondérée des parts relatives de l'emploi par secteur, la pondération étant basée sur le rapport de la productivité moyenne par secteur par rapport à celle de l'agriculture en 1980.

15 - Enfin l'impact de la modification de la structure du capital au cours de la deuxième décennie, qui a vu en particulier le renforcement de la part du secteur productif non agricole aux dépens notamment des secteurs sociaux (logements et équipements collectifs) a été positif sur la croissance. De sorte que la contribution de cet effet de changement de la structure du capital, dont l'indice a augmenté au taux de 0.9% en moyenne par an, a été évaluée à 7.4% à la croissance du PIB.

<u>Evolution de la répartition du capital</u>	<u>1971</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>Acc. annuel moyen</u>
Capital agricole	18.7	17.3	15.3	-2.0 %
Capital prod. non agricole	36.5	43.4	48.5	2.9 %
Logements	30.3	26.5	24.6	-2.1 %
Equipements collectifs	<u>14.5</u>	<u>12.8</u>	<u>11.6</u>	-2.2 %
	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	
<u>Indice(1) du changement de la répartition sectorielle du capital (1971 = 100)</u>	<u>100</u>	<u>105.8</u>	<u>109.3</u>	<u>0.9%</u>

(1) Cet indice est élaboré sur la base de la somme pondérée de parts relatives des secteurs dans le stock de capital. La pondération est établie par le rapport du rendement capital de chaque secteur par rapport à celui des logements.

III - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE PAR SECTEUR

16 - La productivité apparente du travail a progressé au cours de la deuxième décennie au rythme de 5.3% en moyenne par an dans les industries manufacturières non alimentaires et de 3.9% en moyenne par an dans les services productifs, soit à des taux supérieurs à la moyenne de l'ensemble de l'économie (2.9%). Par ailleurs, l'accroissement de la productivité a été pour la même période de 2.7% par an dans le secteur agricole et de 2.3% dans le secteur productif non agricole.

<u>Evolution de la productivité apparente du travail (en %) 1972-81</u>	<u>Valeur ajoutée</u>	<u>Emploi</u>	<u>Productivité</u>
Agriculture et pêche	2.9	0.2	2.7
Ind. manufacturières	9.7	6.8	2.9
. Ind. agro-alimentaires	(4.9)	(10.8)	(-5.3)
. Ind. manuf. non alimentaires	(11.9)	(6.2)	(5.3)
Industries non manufacturières	5.4	4.3	1.1
Services	7.0	3.0	3.9
<u>Secteur productif non agricole</u>	<u>7.0</u>	<u>4.6</u>	<u>2.3</u>
<u>Ensemble de l'économie</u>	<u>5.9</u>	<u>2.9</u>	<u>2.9</u>

17 - Au cours des deux premières années du VI^e Plan: 1982 et 1983t le fléchissement de la productivité, constaté au niveau de l'ensemble de l'économie au taux de -1% en moyenne par an, s'est ressenti dans la quasi-totalité des secteurs et particulièrement dans les industries agricoles et alimentaires (-12% en moyenne par an) et dans le secteur agricole (-6.7% par an) du fait de la baisse de la production liée aux conditions climatiques défavorables et des baisses moins importantes dans les industries non manufacturières et les services productifs, soit respectivement -0.2% et -0.1% en moyenne par an. Toutefois dans les industries manufacturières non alimentaires, la productivité a progressé au taux de 3.6% en moyenne par an au cours de 1982-83 mais cette progression reste inférieure aux prévisions du plan et aux tendances constatées au cours du IV^e et V^e Plan.

<u>Accroissement annuel moyen de la produc- tivité du travail (en %)</u>	<u>IV Plan V Plan</u>		<u>VI Plan Prévisions</u>	<u>1982-1983</u>	
				<u>Prévisions</u>	<u>Réalisations</u>
Agriculture et pêche	1.4	-1.4	4.3	1.5	-6.7
Ind. manufacturières	-0.6	2.0	4.6	3.0	0.5
. Ind. agro-aliment.	(-9.1)	(-9.0)	(-1.8)	(-4.0)	(-12.0)
. Ind. manuf. non alimentaires	(3.1)	(5.6)	(6.1)	(4.5)	(3.6)
Ind. non manufacturières	-0.5	5.2	1.1	0.6	-0.2
Services productifs	1.6	-2.8	2.0	2.5	-0.1
<u>Secteur productif non agricole</u>	<u>0.2</u>	<u>2.9</u>	<u>1.8</u>	<u>1.4</u>	<u>-2.1</u>
<u>Ensemble de l'économie</u>	<u>1.3</u>	<u>2.3</u>	<u>2.8</u>	<u>2.3</u>	<u>-1.0</u>

18 - Le fléchissement du rendement du capital constaté au cours de la deuxième décennie au taux moyen de -1.6% par an au niveau de l'ensemble de l'économie, a été observé au niveau de tous les secteurs et particulièrement dans les industries agroalimentaires (-9.8% par an) et dans les industries non manufacturières (-5.5% par an). Par ailleurs le rendement du capital a baissé au taux de -2.1% dans le secteur agricole et au taux de -3.5% en moyenne par an dans le secteur productif non agricole.

<u>Evolution du rendement du capital (en %):1972-81</u>	<u>Produits</u>	<u>Stock de capital</u>	<u>Rendement</u>
Agriculture	2.9	5.1	-2.1
Industries manufacturières	9.7	13.9	-3.6
Ind. agro-alimentaires	(4.9)	(16.3)	(-9.8)
Ind.manufac.non aliment.	(11.9)	(13.4)	(-1.5)
Ind. non manufacturières	5.4	11.6	-5.5
<u>Services productifs</u>	<u>7.0</u>	<u>8.4</u>	<u>-1.3</u>
<u>Secteur productif non agricole</u>	<u>7.0</u>	<u>10.8</u>	<u>-3.5</u>
<u>Ensemble de l'économie</u>	<u>5.9</u>	<u>7.6</u>	<u>-1.6</u>

19 - Le rendement du capital a encore baissé, au niveau de tous les secteurs, d'une façon significative au cours des deux premières années du VI^e Plan, notamment dans l'agriculture avec un taux de -16.1% en moyenne par an contre un taux prévu de -5.7% et dans le secteur productif non agricole avec un taux de -8.7% en moyenne par an contre -1.9% de prévu alors que les prévisions du VI^e Plan tablent sur un léger redressement de la tendance à la détérioration du rendement du capital constatée au cours des Plans précédents

<u>Accroissement annuel moyen du rendement du capital (en %)</u>	<u>IV Plan</u>	<u>V Plan</u>	<u>Prévisions VI Plan</u>	<u>1982-83</u>	
				<u>Prévisions</u>	<u>Réalis.</u>
Agriculture et pêche	-2.9	-6.4	-2.7	-5.7	-16.1
Ind. manufacturières	-5.2	-5.8	0.9	-2.4	- 4.5
Ind. agro-aliment.	(-14.8)	(-12.8)	(-3.0)	(-8.2)	(-16.2)
Ind. manuf. non alimentaires	(- 1.0)	(- 2.9)	(2.0)	(0.7)	(- 0.8)
Ind. non manufactur.	-5.1	-3.9	-5.2	-8.8	-10.0
<u>Services productifs</u>	<u>-3.3</u>	<u>-2.7</u>	<u>-1.0</u>	<u>-1.2</u>	<u>- 5.5</u>
<u>Secteur productif non agricole</u>	<u>-4.4</u>	<u>-4.1</u>	<u>-0.6</u>	<u>-1.9</u>	<u>- 8.7</u>
<u>Ensemble de l'économie</u>	<u>-1.6</u>	<u>-3.5</u>	<u>-1.4</u>	<u>-2.9</u>	<u>- 6.1</u>

20 – L'évolution comparée de la croissance du produit par secteur à celle des deux facteurs travail et capital combinée par leur part respective dans le produit a fait dégager au cours de la deuxième décennie, un taux de progrès technique positif particulièrement dans les industries manufacturières non alimentaires: soit 3.2% en moyenne par an, dans les services productifs de 1% en moyenne par an et pour l'agriculture 0.4% en moyenne par an. Dans les autres secteurs l'évolution du progrès technique a été marquée, au cours de la même période, par une tendance à la baisse de -9.8% en moyenne par an dans les industries alimentaires et de -4.2% en moyenne par an dans les industries non manufacturières. Au total le secteur productif non agricole a enregistré une baisse du progrès technique de -1.2% en moyenne par an.

Croissance du produit et de ses facteurs : 1972-81 (%)	Produit	Travail		Capital		Progrès technique
		Taux propre	Taux pondéré	Taux propre	Taux pondéré	
Agriculture et pêche	2.9	0.2	0.1	5.1	2.4	0.4
Ind. manufacturières	9.7	6.8	4.0	13.9	5.8	-0.1
Ind.agro-alim.	(4.9)	(10.8)	(3.9)	(16.3)	(10.5)	(-9.8)
Ind.manuf.non alimentaires	(11.9)	(6.2)	(4.1)	(13.4)	(4.6)	(3.2)
Ind.non manufacturières	5.4	4.3	1.1	11.6	8.6	-4.2
Services productifs	<u>7.0</u>	<u>3.0</u>	<u>1.4</u>	<u>8.4</u>	<u>4.6</u>	<u>1.0</u>
Secteur productif non agricole	<u>7.0</u>	<u>4.6</u>	<u>1.9</u>	<u>10.8</u>	<u>6.3</u>	<u>-1.2</u>
Ensemble de l'économie	<u>5.9</u>	<u>2.9</u>	<u>1.5</u>	<u>7.6</u>	<u>3.9</u>	<u>0.7</u>

21 - Il a été possible de décomposer la contribution du progrès technique à la croissance en un certain nombre de facteurs qualitatifs. Les résultats obtenus permettent notamment de dégager une contribution positive à la croissance au cours de la deuxième décennie des facteurs: i) la qualité du travail, liée à une meilleure structure des qualifications, aurait contribué à concurrence de 2% à 14% selon les secteurs à la croissance du produit ii) de même, l'effet de la modification de la répartition intra-sectorielle de l'emploi à l'avantage des branches les plus productives aurait contribué positivement à la croissance iii) enfin la qualité du capital traduisant l'effet du progrès technique incorporé aux nouveaux investissements aurait contribué entre 5% et 18% selon les secteurs à la croissance du produit. Toutefois l'impact sur la croissance d'une allocation intra-sectorielle des investissements favorables aux branches à rendement moyen du capital élevé qui a été positif pour l'ensemble de l'économie du fait du renforcement de la part du capital productif non agricole dans le stock de capital aux dépens notamment du capital en logements, a été négatif au niveau des secteurs.

Contribution des facteurs de progrès technique à la croissance par secteur 1972-81 (en %)	Agri-culture	Ind manu-facturières	dont ind-manuf non alim.	Ind non manu-facturières	Serv. productifs	Secteur productif non agricole	Ensemble de l'économie
Valeur ajoutée	100.0	100.0	(100.0)	100.0	100.0	100.0	100.0
Emploi	3.8	40.9	(34.1)	20.6	19.6	27.3	25.1
Capital	82.4	59.6	(38.8)	140.7	65.5	90.3	63.1
Progrès technique	13.8	-0.5	(27.1)	-61.3	14.9	-17.6	11.8
.Qualité du trav.	-	3.6	(3.3)	1.8	14.3	6.6	6.1
.Qualité du capi.	16.2	6.9	(4.6)	18.1	9.7	11.7	8.3
.Mobilité du trav.	-	7.8	(5.5)	11.1	2.1	0.5	4.4
.Allocation du cap	-	-6.0	(-5.8)	-7.2	-13.0	-6.7	7.4
.Autres facteurs	-2.4	-12.8	(19.5)	-85.1	1.8	-29.7	-14.4

22 - L'amélioration de la structure de l'emploi par qualification au cours de la 2ème décennie évaluée au taux de 0.7% en moyenne par an au niveau de l'ensemble de l'économie et 1.1% en moyenne par an pour le secteur productif agricole s'explique par un meilleur encadrement. En effet la part relative des emplois qualifiés dans l'emploi total par secteur est passée de 8.8% en 1971 à 14.0% en 1981 pour le secteur productif non agricole. Cette augmentation de la part des emplois qualifiés a touché également tous les secteurs. Il en découle une contribution positive à la croissance de cette amélioration de la qualité du travail notamment dans les services productifs de 14.3% et dans le secteur productif non agricole de 6.6%.

Contribution de la qualité du travail à la croissance 1972-81	Pourcentage des emplois qualifiés(1) dans l'emploi		Accroissement annuel moyen de l'indice de la qualité du tra- vail	Contribution de la quali- té du travi- à la crois- sance
	1971	1981		
Agriculture	-	-	-	-
Ind. manufacturières	9.3	11.5	0.6	3.6
.ind.agro-aliment.	(10.2)	(13.3)	(0.5)	(3.7)
.ind.manuf.non alim.	(9.1)	(11.2)	(0.6)	(3.3)
.ind.non manufactur.	12.0	14.7	0.4	1.8
Services productifs	7.5	17.7	2.1	14.3
Secteurs productifs non agricoles	8.8	14.0	1.1	6.6
<u>Ensemble de l'économie</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>0.7</u>	<u>6.1</u>

(1) Cadres supérieurs, ingénieurs et maîtrise.

23 - L'impact sur la croissance de la valeur ajoutée par secteur de la modification de la répartition intra-sectorielle de l'emploi au cours de la deuxième décennie a été positif au niveau de tous les secteurs. cet impact a été en particulier élevé dans les industries non manufacturières soit 11.1% du fait que la part de l'emploi dans les hydrocarbures, l'électricité et l'eau - branches se caractérisant par une productivité élevée par rapport aux autres branches du secteur dans l'emploi total du secteur a progressivement augmenté.

<u>Contribution à la croissance de la modification de la répartition intra-sectorielle de l'emploi 1972-81</u>	<u>Accroissement moyen de l'indice de la mobilité du travail</u>	<u>Contribution à la croissance</u>
Agriculture et pêche	-	-
Industries manufacturières	1.3 %	7.8 %
dont ind.manuf. non alimentaires	(1.0 %)	(5.5 %)
Industries non manufacturières	2.3 %	11.1 %
Services productifs	<u>0.3 %</u>	<u>2.1 %</u>
<u>Secteur productif non agricole</u>	<u>0.1 %</u>	<u>0.5 %</u>
<u>Ensemble de l'économie</u>	<u>0.5 %</u>	<u>4.4 %</u>

24 - Le progrès technique incorporé aux investissements additionnels au cours de la deuxième décennie qui s'est traduit par une contribution à la croissance du PIB de 8.3% a engendré une contribution positive à la croissance du produit dans les différents secteurs, notamment dans l'agriculture au taux de 16.2% et dans le secteur productif non agricole au taux de 11.7%.

<u>Contribution à la croissance de la qualité du capital (1972-81) (en %)</u>	<u>Accroissement annuel moyen</u>			<u>Contribution de la qualité du capital à la croissance en %</u>
	<u>Stock de capital sans progrès technique</u>	<u>Stock de capital avec progrès technique</u>	<u>Indice de la qualité du capital</u>	
Agriculture & pêche	5.1	6.1	1.0	16.2
Ind. manufacturières	13.9	15.7	1.6	6.9
. Ind.agro-alimentaires	(16.3)	(18.2)	(1.6)	(21.0)
. Ind.manuf. non alim.	(13.4)	(15.0)	(1.6)	(4.6)
Ind. non manufactu.	11.7	13.3	1.5	18.1
services productifs	<u>8.4</u>	<u>9.7</u>	<u>1.2</u>	<u>9.7</u>
<u>Secteur productif non agricole</u>	<u>10.9</u>	<u>12.4</u>	<u>1.4</u>	<u>11.7</u>
<u>Ensemble de l'économie</u>	<u>7.6</u>	<u>8.8</u>	<u>1.0</u>	<u>8.3</u>

25 - Enfin l'impact sur la croissance du changement de la répartition intra-sectorielle du capital au cours de la deuxième décennie, qui a été positif au niveau de l'ensemble de l'économie du fait du renforcement de la part du capital productif non agricole aux dépens notamment du capital en logements, a été plutôt négatif au niveau des secteurs. En effet la modification, au niveau des secteurs, de la répartition intra-sectorielle a été favorable aux branches à rendement moyen du capital le moins élevé, c'est-à-dire aux branches à coefficient moyen du capital le plus élevé. Ainsi l'effet sur la croissance du changement de la répartition intra-sectorielle du capital a varié au cours de la deuxième décennie entre -6% et -13% selon les secteurs, cet effet est estimé à -6.7% pour le secteur productif non agricole.

<u>Contribution à la croissance du changement de la répartition intra- sectorielle du capital (1972-81) en %</u>	<u>Accroissement annuel moyen de l'indice du changement de la répartition du capital</u>	<u>Contribution à la croissance</u>
Industries manufacturières	-1.4	-6.0
(dont ind. manuf. non aliment)	(-2.0)	(-5.8)
Industries non manufacturières	-0.6	-7.2
Services productifs	-1.6	-13.0
Secteur productif non agricole	-0.8	- 6.7
<u>Ensemble de l'économie</u>	<u>0.9</u>	<u>7.4</u>

IV –L’EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS ORIENTES VERS L’EXPORTATION

26 - Il ressort de ce qui précède que le secteur dont les résultats sont les plus performants est le secteur des industries manufacturières non alimentaires, secteur potentiellement exportateur. Ce secteur a enregistré, au cours de la 2ème décennie, une progression de la productivité de 5.3% en moyenne par an et une baisse relativement faible du rendement du capital de -1.5% en moyenne par an. La contribution du progrès technique y a été positive et relativement aux autres secteurs la plus élevée soit 27.1% de la croissance de la valeur ajoutée du secteur. Les textiles et la chimie, qui sont les secteurs les plus orientés vers l'exportation ont été marquées au cours de la deuxième décennie par des résultats contrastés. Dans le textile, le rythme de progression de la productivité du travail et du rendement du capital a été élevé soit respectivement 8.2% et 3.7% en moyenne par an ; le progrès technique aurait contribué de 56.4% à la croissance de sa valeur ajoutée. Par contre dans la chimie la productivité apparente du travail a régressé au taux de -0.5% par an et le rendement du capital a baissé de -11.7% en moyenne par an et enfin la contribution du progrès technique y a été négative soit -144% de la croissance de la valeur ajoutée.

27 Les autres secteurs exportateurs à savoir les mines les hydrocarbures et le tourisme ont enregistré au cours de la 2ème décennie également des résultats contrastés.

Au cours de la 2ème décennie, la productivité du travail a augmenté dans les mines (4.4% en moyenne par an du fait notamment de la baisse de l'emploi dans le secteur de -1.1% en moyenne par an), dans le tourisme (1.3 % en moyenne par an) et a régressé dans les hydrocarbures au taux moyen de -4.5% par an.

Le rendement du capital a baissé au cours de la 2ème décennie dans les mines et les hydrocarbures respectivement de -7.4% et -6.8% en moyenne par an; baisse liée à une progression du capital plus importante que l'accroissement de la valeur ajoutée alors que dans le tourisme, le rendement moyen du capital a progressé au cours de la même période de 5.8% en moyenne par an du fait d'une progression de la valeur ajoutée plus rapide que l'accroissement du stock de capital lequel a été relativement faible dans ce secteur.

Enfin, la contribution du progrès technique à la croissance a été positive dans le tourisme et les mines soit 56.5% et 9.1% de leur croissance respective et largement négative dans les hydrocarbures (-211% le capital ayant contribué à + 305 % à la croissance du produit.

Evolution de la productivité dans les prin- cipaux secteurs orientés vers l'exportation	Accroissement annuel moyen (en %)		Contribution des facteurs de pro- grès technique à la croissance (en %)
	Productivité du travail	Rendement du capital	
Industries manufac- turières non aliment.	5.3	-1.5	27.1
dont textiles	(8.2)	(-3.7)	(-56.4)
chimie	(-0.5)	(-11.7)	(-144.0)
Mines	4.4	-7.4	9.1
Hydrocarbures	-4.9	-6.8	211.0
Tourisme	1.3	5.8	56.5

Au total, les résultats au niveau des principaux secteurs orientés vers l'exportation contrastent à l'extrême entre d'une part le textile et le tourisme secteurs marqués par un rythme d'accroissement positif de la productivité du travail et du rendement du capital et par un trend positif de progrès technique et d'autre part la chimie et les hydrocarbures marqués à l'inverse par un fléchissement de la productivité du travail et du rendement du capital et une contribution négative à la croissance des facteurs de progrès technique.

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 1 : Accroissement annuel moyen de la productivité du travail, du rendement du capital et du capital par actif dans la 2ème décennie 1972-81.(en %).

TABLEAU 2 : Accroissement annuel moyen (en %).

TABLEAU 3 : Accroissement annuel moyen (en %).

TABLEAU 4 : Accroissement annuel moyen du produit et de ses facteurs au cours de la 2ème décennie 1972-1981 (en %).

TABLEAU 5 : Accroissement annuel moyen des facteurs de production et du progrès technique au cours de la deuxième décennie. (en %).

TABLEAU 6 : Contribution des facteurs de production et du progrès technique à la croissance au cours de la 2ème décennie 1972-81 (en %)

TABLEAU 7 : Contribution des facteurs de production et du progrès technique à la croissance au cours de la 2ème décennie 1972-81 (en %)

TABLEAU 8 : Evolution indiciaire du produit

TABLEAU 9 : Evolution indiciaire l'emploi

TABLEAU 10: Evolution indiciaire du stock de capital

TABLEAU 11: Evolution indiciaire de la productivité apparente du travail

TABLEAU 12: Evolution indiciaire du rendement du capital

TABLEAU 13: Evolution indiciaire du capital par actif

TABLEAU 14: Structure des qualifications par grand secteur

TABLEAU 15: Structure des qualifications par branche d'activité (en %)

TABLEAU 16: Indice de la qualité du travail (indice pondéré)

TABLEAU 17: Répartition de l'emploi par grand secteur et indice de la mobilité intra-sectorielle de l'emploi.

TABLEAU 18: Répartition du capital par grand secteur et indice de la modification intra-sectorielle du capital

TABLEAU 19: Evolution indiciaire de la qualité du capital

TABLEAU 20: Evolution indiciaire du stock de capital avec progrès technique

Accroissement annuel moyen de la productivité du travail, du rendement du capital et du capital par actif dans la 2ème décennie (en %)

TABLEAU 1

	Valeur ajoutée	Actifs occupés	Stock de capital	Productivité du travail	Rendement du capital	Capital par actif
Secteur d'activité						
<u>Agriculture et pêche</u>	<u>2.9</u>	<u>0.2</u>	<u>5.1</u>	<u>2.7</u>	<u>-2.1</u>	<u>4.9</u>
Agriculture	2.8	-	5.0	2.8	-2.1	5.0
Pêche	4.5	6.4	6.7	-1.7	-2.0	0.3
<u>Industries manufacturières</u>	<u>9.7</u>	<u>6.8</u>	<u>13.9</u>	<u>2.9</u>	<u>-3.6</u>	<u>6.6</u>
<u>Industries agro-alimentaires</u>	<u>4.9</u>	<u>10.8</u>	<u>16.3</u>	<u>-5.3</u>	<u>-9.8</u>	<u>5.0</u>
Matériaux de construction	20.2	13.3	27.9	6.0	-6.1	12.9
Industries mécaniques et électriques	11.7	9.8	6.6	1.8	4.8	-2.9
Industries chimiques	5.0	5.5	19.0	-0.5	-11.7	12.8
Textiles, habillement et cuir	13.3	4.7	9.2	8.2	3.7	4.3
Industries manufacturières diverses	10.4	6.8	6.0	3.4	4.2	-0.7
<u>Industries manufacturières non alimentaires</u>	<u>11.9</u>	<u>6.2</u>	<u>13.4</u>	<u>5.3</u>	<u>-1.5</u>	<u>6.8</u>
<u>Industries non manufacturières</u>	<u>5.4</u>	<u>4.3</u>	<u>11.6</u>	<u>1.1</u>	<u>-5.5</u>	<u>7.0</u>
<u>Mines et énergies</u>	<u>4.2</u>	<u>1.4</u>	<u>12.0</u>	<u>2.8</u>	<u>-7.0</u>	<u>10.7</u>
Mines	3.3	-1.1	11.5	4.4	-7.4	12.7
Hydrocarbures	3.6	9.0	11.2	-4.9	-6.8	2.0
Electricité	11.7	7.5	12.9	3.8	-1.0	4.9
Eau	9.5	10.0	14.2	-0.5	-4.1	3.8
<u>Bâtiments et travaux publics</u>	<u>8.7</u>	<u>5.0</u>	<u>4.7</u>	<u>3.5</u>	<u>3.8</u>	<u>-0.3</u>
<u>Services productifs</u>	<u>7.0</u>	<u>3.0</u>	<u>8.4</u>	<u>3.9</u>	<u>-1.3</u>	<u>5.2</u>
Transport	8.8	3.3	12.6	5.2	-3.4	9.0
Tourisme	9.2	7.1	3.3	1.3	5.8	-3.5
Autres services	6.3	2.6	-0.1	3.6	6.4	-2.6
<u>Services productifs non agricoles</u>	<u>7.0</u>	<u>4.6</u>	<u>10.8</u>	<u>2.3</u>	<u>-3.5</u>	<u>5.9</u>
Secteur productif	6.0	2.7	9.2	3.3	-2.9	6.3
Services administratifs	5.3	5.1	5.3	0.2	-	0.2
<u>ENSEMBLE DE L'ECONOMIE</u>	<u>5.9</u>	<u>2.9</u>	<u>7.6</u>	<u>2.9</u>	<u>-1.6</u>	<u>4.6</u>

Accroissement annuel moyen (en %)

Secteur d'activité	Accroissement annuel moyen (en %)														
	PIB et valeurs ajoutées					Stock de capital					Emploi				
	73-76	77-81	72-81	73-76	77-81	72-81	73-76	77-81	72-81	73-76	77-81	72-81	73-76	77-81	72-81
<u>Agriculture et pêche</u>	1.6	-1.2	2.9	4.6	5.6	5.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Agriculture	1.1	-1.4	2.8	4.4	5.5	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pêche	14.4	2.1	4.5	7.7	6.4	6.7	8.2	5.1	6.4	5.1	6.4	5.1	6.4	5.1	6.4
<u>Industries manufacturières</u>	5.9	8.5	9.7	11.7	15.2	13.9	6.5	6.4	6.4	6.5	6.4	6.4	6.5	6.4	6.4
<u>Industries agro-alimentaires</u>	-0.6	0.6	4.9	16.7	15.4	16.3	9.3	10.6	10.6	9.3	10.6	10.6	9.3	10.6	10.6
Matériaux de construction	11.8	20.8	20.2	15.6	33.9	27.9	10.7	14.4	14.4	10.7	14.4	13.3	10.7	14.4	13.3
Industries mécaniques et électrique	4.5	14.8	11.7	3.1	9.6	6.6	8.6	10.5	10.5	8.6	10.5	9.8	8.6	10.5	9.8
Industries chimiques	1.8	17.7	5.0	17.2	16.6	19.0	7.5	3.3	3.3	7.5	3.3	5.5	7.5	3.3	5.5
Textile, habillement et cuir	17.4	4.8	13.3	15.4	5.5	9.2	5.5	3.9	3.9	5.5	3.9	4.7	5.5	3.9	4.7
Industries manufacturières diverses	9.1	11.7	10.4	7.6	5.7	6.0	6.0	7.3	7.3	6.0	7.3	6.8	6.0	7.3	6.8
<u>Industries manufacturière non alim.</u>	9.6	11.8	11.9	10.7	15.1	13.4	6.3	5.9	5.9	6.3	5.9	6.2	6.3	5.9	6.2
<u>Industries non manufacturières</u>	4.5	8.3	5.4	10.1	13.2	11.6	5.0	3.4	3.4	5.0	3.4	4.3	5.0	3.4	4.3
<u>Mines et énergies</u>	2.2	10.5	4.2	10.0	13.9	12.0	-0.2	1.9	1.9	-0.2	1.9	1.4	-0.2	1.9	1.4
Mines	5.3	5.9	3.3	3.7	18.8	11.5	-1.3	-0.4	-0.4	-1.3	-0.4	-1.1	-1.3	-0.4	-1.1
Hydrocarbures	0.9	10.9	3.6	10.2	10.7	11.2	10.1	8.7	8.7	10.1	8.7	9.0	10.1	8.7	9.0
Electricité	11.5	14.9	11.7	12.8	14.0	12.9	5.1	10.0	10.0	5.1	10.0	7.6	5.1	10.0	7.6
Eau	13.0	7.8	9.5	12.7	19.3	14.2	9.1	5.2	5.2	9.1	5.2	10.0	9.1	5.2	10.0
<u>Bâtiment et travaux publics</u>	11.0	5.2	8.7	10.9	1.7	4.7	6.5	3.8	3.8	6.5	3.8	5.0	6.5	3.8	5.0
<u>Services productifs</u>	4.8	5.9	7.0	6.4	8.8	8.4	3.1	5.9	5.9	3.1	5.9	3.0	3.1	5.9	3.0
Transport	8.6	8.6	8.8	10.4	13.4	12.6	3.3	3.1	3.1	3.3	3.1	3.3	3.3	3.1	3.3
Tourisme	3.1	10.8	9.2	7.9	1.8	3.3	6.9	3.9	3.9	6.9	3.9	7.1	6.9	3.9	7.1
Autres services	4.2	5.2	6.3	0.7	-0.2	3.0	3.0	3.5	3.5	3.0	3.5	2.6	3.5	3.5	2.6
<u>Secteur productif non agricole</u>	4.9	7.3	7.0	9.7	11.9	10.8	4.7	4.3	4.3	4.7	4.3	4.6	4.7	4.3	4.6
Secteur productif	4.1	5.4	6.0	8.1	10.2	9.2	2.7	2.6	2.6	2.7	2.6	2.7	2.7	2.6	2.7
Services administratifs	6.0	3.9	5.3	3.3	6.9	5.3	6.1	4.1	4.1	6.1	4.1	5.1	6.1	4.1	5.1
Logements	4.4	5.6	5.0	3.2	7.0	5.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>ENSEMBLE DE L'ECONOMIE</u>	4.3	5.2	5.9	6.0	9.0	7.6	3.0	2.8	2.8	3.0	2.8	2.9	3.0	2.8	2.9

- Accroissement annuel moyen -

TABLEAU 3

Secteur d'activité	(en %)											
	Productivité du travail			Rendement du capital			Capital par actif					
	73-76	77-81	72-81	73-76	77-81	72-81	73-76	77-81	72-81	73-76	77-81	72-81
<u>Agriculture et Pêche</u>	1.4	-1.4	2.7	-2.9	-6.4	-2.1	4.4	5.4	4.9	4.4	5.4	4.9
Agriculture	1.1	-1.4	2.8	-3.2	-6.5	-2.1	4.4	5.5	5.0	4.4	5.5	5.0
Pêche	5.7	-2.9	-1.8	6.2	-4.0	-2.1	1.2	1.2	0.3	1.2	1.2	0.3
<u>Industries manufacturières</u>	-0.6	2.0	2.7	-5.2	-5.8	-3.7	4.9	8.3	6.6	4.9	8.3	6.6
<u>Industries agro-alimentaires</u>	-9.1	-9.0	-5.3	-14.8	-12.8	-9.8	6.8	4.3	5.0	6.8	4.3	5.0
Matériaux de construction	1.0	5.6	6.1	-3.3	-9.8	-6.0	4.4	17.0	12.9	4.4	17.0	12.9
Industries mécaniques et électriques	-3.8	3.9	1.7	1.4	4.7	4.8	-5.1	-0.8	-2.9	-5.1	-0.8	-2.9
Industries chimiques	-5.3	13.9	-0.5	-13.1	0.9	-11.8	9.0	12.9	12.8	9.0	12.9	12.8
Textile, habillement et cuir	11.3	0.9	8.2	1.7	-0.7	3.8	9.4	1.5	4.3	9.4	1.5	4.3
Industries manufacturières diverses	2.9	4.1	3.3	1.4	5.7	4.2	1.5	-1.5	-0.7	1.5	-1.5	-0.7
Industries manuf. non alimentaires	3.1	5.6	5.4	-1.0	-2.9	-1.4	4.1	8.7	6.8	4.1	8.7	6.8
Industries non manufacturières	-0.5	5.2	1.1	-5.1	-3.9	-5.6	4.9	9.5	7.0	4.9	9.5	7.0
<u>Mines et énergies</u>	2.4	8.4	2.8	-7.1	-3.0	-7.0	10.2	11.8	10.7	10.2	11.8	10.7
Mines	6.7	6.3	4.4	1.5	-10.9	-7.4	5.1	19.3	12.7	5.1	19.3	12.7
Hydrocarbures	-8.4	2.0	-5.0	-8.4	0.2	-6.8	0.1	1.8	2.0	0.1	1.8	2.0
Electricité	6.1	4.5	3.8	-1.2	0.8	-1.1	7.3	3.6	4.9	7.3	3.6	4.9
Eau	3.6	2.5	-0.5	0.3	-9.6	-4.1	3.3	13.4	3.6	3.3	13.4	3.6
Bâtiment et travaux publics	4.2	1.3	3.5	0.1	3.4	3.8	4.1	-2.0	-0.3	4.1	-2.0	-0.3
Services productifs	1.6	-2.8	3.9	-3.3	-2.7	-1.3	5.2	-0.1	5.2	5.2	-0.1	5.2
Transport	5.1	5.3	5.3	-1.6	-4.2	-3.4	6.9	10.0	9.0	6.9	10.0	9.0
Tourisme	-3.6	6.6	1.3	-4.4	8.8	5.7	0.9	-2.0	-3.5	0.9	-2.0	-3.5
Autres Services	1.2	1.6	3.6	3.5	5.4	6.4	-2.2	-3.6	-2.6	-2.2	-3.6	-2.6
<u>Secteur productif non agricole</u>	0.2	2.9	2.3	-4.4	-4.1	-3.4	4.8	7.3	5.9	4.8	7.3	5.9
<u>Secteur productif</u>	1.4	2.7	3.2	-3.7	-4.4	-2.9	5.3	7.4	6.3	5.3	7.4	6.3
Services administratifs	-0.1	-0.2	0.2	2.6	-2.8	0.0	-2.6	2.7	0.2	-2.6	2.7	0.2
Logements	-	-	-	1.4	-1.4	-0.4	-	-	-	-	-	-
ENSEMBLE DE L'ECONOMIE	1.3	2.3	2.9	-1.6	-3.5	-1.6	2.9	6.0	4.0	2.9	6.0	4.0

Accroissement annuel moyen du produit et de ses facteurs au cours de la 2ème décennie 1972-1981

(en %)

Secteur d'activité		Agricul- ture et pêche	Industries manufac- turières	Indust. agricoles et ali- mentaires	Indust. manufac. non ali- mentaires	Indust. non manu- factu- rières	Services produc- tifs	Secteur productif non agri- cole	Ensemble de l'économie
Valeur ajoutée		2.9	9.7	4.9	11.9	5.4	7.0	7.0	5.9
Actifs Occupés	(1)	0.2	6.8	10.8	6.2	4.3	3.0	4.6	2.9
	(2)	0.11	3.97	3.88	4.06	1.09	1.37	1.91	1.46
Stock de capital	(1)	5.1	13.9	16.3	13.4	11.6	8.4	10.8	7.6
	(2)	2.39	5.78	10.45	4.62	8.60	4.59	6.32	3.87
Progrès technique	(1)	0.4	-0.1	-9.4	3.2	-4.2	1.0	-1.2	0.7
	(2)	-	0.6	0.5	0.6	0.4	2.1	1.1	0.7
Qualité du travail	(1)	-	0.35	0.18	0.39	0.10	0.96	0.46	0.36
	(2)	-	1.3	-	1.0	2.3	0.3	0.1	0.5
Mobilité du travail	(1)	-	0.76	-	0.66	0.60	0.14	0.04	0.26
	(2)	1.0	1.6	1.6	1.6	1.5	1.2	1.4	1.0
Qualité du capital	(1)	0.47	0.67	1.03	0.55	0.98	0.65	0.82	0.49
	(2)	-	-1.4	-	-2.0	-0.6	-1.6	-0.8	0.9
Mobilité du capital	(1)	-	-0.58	-	-0.69	-0.39	-0.87	-0.47	0.44
	(2)	-0.07	-1.25	-10.64	2.31	-4.60	0.12	-2.08	-0.85
Autres facteurs		(53.1)	(53.4)	(35.9)	(65.5)	(25.9)	(45.5)	(+1.5)	(51.0)
(Part de la rémunération du travail dans produit pour 1980)									

(1) = taux propre
(2) = taux pondéré

Accroissement annuel moyen des facteurs de production et du progrès technique au cours de la deuxième décennie (en %)

TABEAU 5

Secteur d'activité	Part de la rémunération du travail dans le prod.80	Valeur ajoutée	Actifs occupés		Stock de capital		Progrès techniq.	Qualité de travail		Facteurs de progrès technique		Mobilité du capital		Autres facteurs
			(1)	(2)	(1)	(2)		(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	
<u>Agriculture et pêche</u>	53.1	2.9	0.2	0.11	5.1	2.39	0.4	-	-	1.0	0.47	-	-	-0.07
Agriculture	53.1	2.8	0.0	0.00	5.0	2.35	0.5	-	-	0.9	0.42	-	-	0.08
Pêche	53.1	4.5	6.4	3.40	6.7	3.14	-2.0	-	-	1.4	0.66	-	-	-2.00
Industries manufacturières	58.4	9.7	6.8	3.97	13.9	5.78	-0.1	0.6	0.35	1.3	0.76	-	-1.4	-0.58
Indust. agro-alimentaires	35.9	4.9	10.8	3.88	16.3	10.45	-9.4	0.3	0.18	1.0	1.03	-	-	-10.01
Matériaux de construction	65.7	20.2	13.3	8.74	27.9	9.57	1.9	1.4	0.92	1.6	0.55	-	-	0.43
Indus.mécan. et électriques	53.0	11.7	9.8	5.19	6.6	3.10	3.4	0.8	0.42	1.5	0.71	-	-	2.27
Industries chimiques	50.1	5.0	5.5	2.76	19.0	9.48	-7.2	0.6	0.30	1.5	0.75	-	-	-8.25
Textile, habil. et cuir	74.8	13.3	4.7	3.52	9.2	2.32	7.5	0.4	0.30	1.6	0.40	-	-	6.00
Indus.manuf. diverses	75.6	10.4	6.8	5.14	6.0	1.46	3.8	0.3	0.23	1.6	0.39	-	-	3.18
Indust.manuf. non aliment.	65.5	11.9	6.2	4.06	13.4	4.62	3.2	0.6	0.39	1.0	0.66	-	-2.0	-0.39
Indus. non manufacturières	25.9	5.4	4.3	1.09	11.6	8.60	-4.2	0.4	0.10	1.5	0.98	-	-0.6	-0.39
Mines et énergies	12.8	4.2	1.4	0.18	12.0	10.46	-6.4	2.8	0.36	1.5	1.31	-	-	-4.73
Mines	67.5	3.3	-1.1	-0.74	11.5	3.74	0.3	2.2	1.49	1.7	0.55	-	-	-1.74
Hydrocarbures	1.9	3.6	9.0	0.17	11.2	10.99	-7.6	1.6	0.03	1.6	1.57	-	-	-6.00
Electricité	42.9	11.7	7.6	3.26	12.9	7.40	1.0	2.5	1.07	1.6	0.91	-	-	-0.98
Eau	42.6	9.5	10.0	4.26	14.2	8.15	-2.9	3.5	1.49	0.6	0.34	-	-	-4.73
Bâtiments et travaux publics	56.0	8.7	5.0	2.80	4.7	2.07	3.8	-0.1	0.06	1.6	0.70	-	-	3.16
Services productifs	45.5	7.0	3.0	1.37	8.4	4.59	1.0	2.1	0.96	0.3	0.14	-	-1.6	-0.87
Transport	85.5	8.8	3.3	2.82	12.6	1.83	4.2	2.1	1.80	1.3	0.19	-	-	2.21
Tourisme	19.7	8.5	7.1	1.40	3.3	2.65	4.5	2.1	0.41	0.9	0.72	-	-	3.37
Autres services	40.3	6.3	2.6	1.05	-0.1	-0.06	5.3	2.1	0.85	1.2	0.72	-	-	3.73
Secteurs productif non agri.	41.5	7.0	4.6	1.91	10.8	6.32	-1.2	1.1	0.46	1.4	0.82	-	-0.8	-0.47
Secteur productif	43.8	6.0	2.7	1.18	9.2	5.17	-0.4	0.6	0.26	0.7	0.31	-	-0.8	-0.45
ENSEMBLE DE L'ECONOMIE	51.0	5.9	2.9	1.48	7.6	3.87	0.7	0.7	0.36	1.0	0.49	-	0.9	0.44

(1) taux propre
(2) taux pondéré

Contribution des facteurs de production et du progrès technique
à la croissance au cours de la 2ème décennie 1972 - 81

TABLEAU 6

(en %)

Secteur d'activité	Industries					Secteur productif non agricole	Ensemble de l'Economie
	Agriculture et pêche	Industries manufacturières	Industries agro-alimentaires	Industries manufacturières non alimentaires	Industries manufacturières alimentaires		
Valeur ajoutée	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Actifs occupés	3.8	40.9	79.2	34.1	20.6	27.3	25.1
Stock de capital	82.4	59.6	213.3	38.8	140.7	90.3	63.1
Progrès technique	13.8	-0.5	-192.5	27.1	-61.3	-17.6	11.5
. (Qualité du travail)	-	(3.6)	(3.7)	(3.3)	(1.8)	(6.6)	(6.1)
. (Mobilité du travail)	-	(7.8)	-	(5.5)	(11.1)	(9.5)	(4.4)
. (Qualité du capital)	(16.2)	(6.9)	(21.0)	(4.6)	(18.1)	(11.7)	(8.3)
. (Mobilité du capital)	-	(-6.0)	-	(-5.8)	(-7.2)	(-6.7)	(7.4)
. (Autres facteurs)	(-2.4)	(-12.8)	(-217.2)	(19.5)	(-85.1)	(-29.7)	(-14.4)

1971 = 100

Evolution indiciaire du produit

TABLEAU 8

Secteur d'activité	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Agriculture et Pêche	100.0	123.9	112.7	127.5	133.4	142.6	128.4	136.0	129.5	142.3	151.5	136.5	137.2
Agriculture	100.0	124.7	112.5	126.1	131.1	142.3	126.8	135.0	128.2	141.2	151.1	134.3	134.6
Pêche	100.0	107.8	118.2	156.5	184.4	151.3	162.3	156.5	158.4	164.9	162.3	185.1	194.8
Industries manufacturières	100.0	127.8	129.0	144.0	143.4	174.7	182.2	194.9	216.1	249.0	279.8	287.2	313.8
Industries agro-alimentaires	100.0	133.9	108.8	131.9	130.8	156.4	141.5	153.9	148.9	165.0	187.6	173.6	179.6
Matériaux de construction	100.0	115.1	127.8	120.6	146.0	219.0	234.9	318.3	392.1	494.4	557.9	567.5	655.6
Industries mécaniques et électrique	100.0	130.9	142.6	144.7	129.8	167.6	195.2	219.7	196.8	263.3	282.4	294.1	325.5
Industries chimiques	100.0	133.5	156.4	175.8	123.7	102.5	132.6	135.2	386.9	419.5	469.5	489.6	527.5
Textile, habillement et cuir	100.0	121.4	141.2	149.8	187.5	258.8	271.2	250.5	291.7	316.3	352.4	369.3	397.8
Industries manufac. diverses	100.0	117.6	127.6	148.2	148.2	163.3	180.4	203.0	229.1	255.8	283.4	318.1	358.8
Industries manuf. non alimentaires	100.0	124.3	140.7	150.9	150.8	185.3	205.6	218.5	254.9	297.6	333.1	352.8	391.4
Industries non manufacturières	100.0	106.6	107.8	119.7	132.0	117.5	128.5	141.1	156.4	165.1	170.1	169.8	178.8
Mines et Energies	100.0	103.9	102.7	114.7	121.2	99.9	114.2	128.6	141.9	149.3	146.8	144.1	155.7
Mines	100.0	105.2	94.8	159.3	116.4	109.6	114.2	118.2	129.6	139.8	151.5	143.5	172.5
Hydrocarbures	100.0	103.5	102.1	107.8	119.8	94.0	112.4	124.0	136.2	142.1	136.9	132.3	140.5
Electricité	100.0	109.1	127.3	138.0	153.7	157.9	166.8	211.6	251.2	281.0	289.3	326.4	363.6
Eau	100.0	102.3	117.0	143.2	135.2	164.8	183.0	192.0	209.1	221.6	233.0	250.0	265.9
Bâtiments et travaux publics	100.0	115.7	124.7	136.3	168.2	176.1	176.1	182.8	204.8	217.6	247.9	255.7	255.9
Services productifs	100.0	118.7	116.7	126.0	141.5	150.7	152.9	164.4	181.8	195.5	202.5	204.9	212.0
Transport	100.0	116.1	127.9	138.9	145.9	161.1	178.1	191.1	213.1	222.8	234.3	242.9	263.1
Tourisme	100.0	117.0	101.7	98.3	149.5	155.1	142.0	153.3	194.6	208.6	215.9	195.3	179.1
Autres services	100.0	119.8	116.7	128.6	138.9	147.5	149.3	160.5	172.1	186.7	192.5	198.1	206.8
Secteur productif non agricole	100.0	115.4	115.0	126.4	138.1	141.5	148.0	160.1	177.3	192.1	202.0	204.2	215.1
Secteur productif	100.0	117.5	114.4	126.6	136.9	141.8	143.1	154.1	165.4	179.6	189.4	187.3	195.7
Services administratifs	100.0	108.3	114.4	121.5	129.2	137.4	141.4	142.8	149.0	162.6	176.8	186.4	196.0
Logements	100.0	104.5	109.0	113.8	118.7	124.0	130.8	138.1	146.2	154.8	161.4	167.1	172.4
ENSEMBLE DE L'ECONOMIE	100.0	115.5	114.1	125.2	134.8	140.2	142.1	151.7	162.1	175.9	186.1	186.0	194.3

TABLEAU 9 Evolution indiciaire de l'emploi 1971 : 100

Secteur d'activité	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Agriculture et Pêche	100.0	100.1	100.3	100.5	100.7	100.9	101.1	101.2	101.3	101.4	101.6	101.7	101.8
Agriculture:	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Pêche	100.0	107.1	116.2	149.5	135.4	146.5	158.6	165.7	167.7	173.7	185.9	190.9	197.0
Industries manufacturières	100.0	103.2	108.5	115.4	125.3	135.2	144.0	153.1	163.5	172.8	182.7	190.8	199.2
Industries agro-alimentaires	100.0	104.7	109.4	118.1	140.2	157.5	171.7	189.8	214.2	235.4	265.4	292.9	312.6
Matériaux de construction	100.0	103.8	110.5	121.9	139.0	167.6	203.8	228.6	260.0	284.8	301.0	302.9	306.7
Industries mécaniques et électrique	100.0	106.9	114.5	123.3	139.0	150.9	164.2	183.6	205.0	227.0	248.4	249.7	250.9
Industries chimiques	100.0	106.3	116.3	121.3	131.3	141.3	145.0	150.0	160.0	163.8	172.5	216.3	250.0
Textile, habillement et cuir	100.0	102.4	107.0	113.4	120.6	123.2	133.4	138.7	144.2	149.3	154.4	156.8	161.0
Industries manufac. diverses	100.0	102.6	107.5	113.6	123.2	131.6	141.2	151.8	163.6	173.2	186.8	208.3	230.7
Industries manuf. non alimentaires	100.0	103.1	108.4	115.2	124.2	133.6	138.5	150.4	159.9	168.2	176.7	183.4	191.0
Industries non manufacturières	100.0	104.3	109.0	115.4	121.2	127.6	132.1	136.4	141.7	145.4	150.7	153.7	155.8
Mines et Energies	100.0	101.2	100.0	101.8	102.7	103.3	104.0	107.9	108.8	111.9	114.9	117.9	119.8
Mines	100.0	100.7	98.1	95.2	97.0	95.5	97.0	90.7	88.5	94.4	91.8	91.4	91.8
Hydrocarbures	100.0	112.5	125.0	137.5	150.0	150.0	175.0	187.5	212.5	225.0	237.5	262.5	287.5
Electricité	100.0	103.2	106.5	112.9	119.4	132.3	141.9	154.8	174.2	187.1	196.8	212.9	225.8
Eau	100.0	100.0	104.8	157.1	133.3	142.9	223.8	228.6	233.3	181.0	242.9	257.1	271.4
Bâtiments et travaux publics	100.0	105.3	111.9	119.7	127.1	135.3	141.1	145.4	152.2	156.0	162.1	165.0	167.0
Services productifs	100.0	103.5	106.5	109.6	113.7	116.7	119.6	123.3	127.0	130.9	135.5	138.5	141.2
Transport	100.0	103.3	106.5	109.6	113.8	118.6	121.5	126.2	129.9	133.7	138.5	141.4	141.8
Tourisme	100.0	123.9	136.8	148.7	175.2	175.2	178.6	188.0	198.3	206.0	218.8	223.1	227.4
Autres services	100.0	102.2	104.6	107.2	109.8	112.5	115.4	118.5	121.7	125.5	129.5	132.4	135.6
Secteur productif non agricole	100.0	103.6	107.7	112.9	119.2	125.3	130.5	136.1	142.4	148.0	154.5	159.2	163.6
Secteur productif	100.0	101.9	104.2	107.0	110.4	113.7	116.5	119.5	122.8	125.8	129.3	131.8	134.1
Services administratifs	100.0	104.9	110.8	117.8	125.2	133.1	139.7	144.8	150.4	155.9	162.5	173.2	185.9
ENSEMBLE DE L'ECONOMIE	100.0	102.2	104.9	108.1	111.9	115.6	118.8	122.0	125.6	128.8	132.7	136.0	139.4

Evolution indiciaire du stock de capital

TABLEAU 10

1971 = 100

Secteur d'activité	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
<u>Agriculture et Pêche</u>	100.0	104.3	109.3	114.1	119.5	124.5	130.5	136.3	145.5	154.6	167.3	180.5	193.4
Agriculture:	100.0	104.7	109.8	114.1	119.1	123.9	129.3	134.8	144.3	153.9	167.0	180.4	192.6
Pêche	100.0	97.9	100.9	113.7	124.7	133.8	149.3	159.6	163.7	165.5	171.2	181.5	206.2
<u>Industries manufacturières</u>	100.0	107.8	117.8	129.6	150.4	174.4	202.3	236.9	281.3	312.2	326.4	353.1	395.1
<u>Industries agro-alimentaires</u>	100.0	105.4	119.4	134.0	170.4	205.4	247.2	288.5	333.6	359.1	384.6	449.4	496.5
Matériaux de construction	100.0	100.5	106.4	115.2	139.2	224.3	320.8	496.3	642.1	719.7	751.7	318.9	350.7
Industries mécaniques et électrique	100.0	103.1	104.4	107.3	116.0	118.1	126.5	138.8	158.0	175.3	186.1	197.4	220.2
Industries chimiques	100.0	163.0	186.9	220.1	267.1	311.4	359.9	374.4	520.4	636.3	632.9	690.0	773.2
Textile, habillement et cuir	100.0	101.5	118.0	135.4	158.4	176.4	189.9	202.9	209.5	214.2	222.3	241.0	256.8
Industries manufac. diverses	100.0	101.1	110.1	118.0	126.7	132.4	139.4	144.9	153.0	165.9	180.3	194.7	221.2
Industries manuf. non alimentaires	100.0	108.2	117.6	129.8	147.0	169.1	194.5	227.9	272.3	304.1	316.4	342.3	377.6
<u>Industries non manufacturières</u>	100.0	103.6	121.7	129.7	142.1	161.7	190.6	214.0	223.8	255.3	273.8	309.7	350.0
<u>Mines et Energies</u>	100.0	109.5	122.9	130.1	142.6	163.1	192.7	218.5	242.2	276.3	296.3	335.2	378.9
Mines	100.0	105.4	113.1	109.5	112.7	126.5	147.8	177.2	238.2	260.0	265.6	265.8	267.5
Hydrocarbures	100.0	108.1	116.0	125.8	143.7	168.5	198.2	217.1	227.1	240.0	266.3	323.4	387.4
Electricité	100.0	109.8	131.9	140.1	151.9	174.8	197.5	229.6	247.5	316.9	327.9	336.4	350.1
Eau	100.0	120.5	149.2	161.5	168.0	176.4	231.8	267.8	298.5	341.2	475.7	487.0	509.2
Bâtiments et travaux publics	100.0	98.3	107.6	123.8	136.1	144.8	165.0	159.9	147.1	135.3	153.5	170.0	184.3
<u>Services productifs</u>	100.0	112.4	122.1	134.9	143.5	151.8	165.8	178.8	195.0	211.2	233.2	252.6	259.7
Transport	100.0	116.2	123.4	140.4	158.0	177.8	207.7	235.4	352.3	287.7	331.1	368.5	396.3
Tourisme	100.0	111.8	127.5	139.8	139.8	135.6	132.6	131.1	133.0	143.1	149.6	152.2	159.0
Autres services	100.0	100.3	103.4	102.6	101.3	101.4	102.5	100.9	100.1	99.4	100.6	99.2	98.5
<u>Secteur productif non agricole</u>	100.0	110.1	121.0	132.0	144.6	160.2	182.3	203.7	228.0	252.3	271.8	299.3	325.5
<u>Secteur productif</u>	100.0	108.1	117.0	125.9	136.1	148.1	164.8	180.9	200.3	219.2	236.4	259.4	285.5
<u>Services administratifs</u>	100.0	101.8	104.0	107.5	112.5	118.3	125.0	135.9	146.6	155.0	162.7	166.9	175.4
Logements	100.0	101.9	104.2	106.9	111.2	116.2	125.1	134.7	144.7	155.3	165.1	177.1	188.6
<u>ENSEMBLE DE L'ECONOMIE</u>	100.0	105.3	111.3	117.5	125.1	134.7	147.0	160.4	175.5	190.5	204.4	221.0	233.0

Evolution indiciaire de la productivité
apparente du travail

TABLEAU 11

1971 = 100

Secteur d'activité	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
<u>Agriculture et Pêche</u>	100.0	123.7	112.4	123.0	132.5	141.5	127.0	134.3	127.9	140.3	149.3	134.2	134.8
Agriculture	100.0	124.7	112.6	126.2	131.1	142.3	126.8	135.1	128.2	141.2	151.1	134.3	134.6
Pêche	100.0	100.6	101.7	121.0	136.2	103.5	102.3	94.5	94.5	94.9	87.3	96.9	98.8
<u>Industries manufacturières</u>	100.0	123.9	119.0	124.8	114.5	129.2	126.5	127.3	132.1	144.1	153.1	150.5	157.6
<u>Industries agro-alimentaires</u>	100.0	127.8	99.4	111.7	93.3	99.3	82.4	81.1	69.5	70.1	70.7	59.3	57.5
Matériaux de construction	100.0	110.8	115.7	99.0	105.0	130.7	115.3	139.3	150.8	173.7	185.4	187.3	213.8
Industries mécaniques et électrique	100.0	122.4	124.6	117.4	93.4	111.1	119.0	119.6	123.8	127.2	135.1	147.0	161.2
Industries chimiques	100.0	125.6	134.5	145.0	94.3	72.6	91.5	90.1	98.0	128.1	130.4	108.4	103.7
Textile, habillement et cuir	100.0	118.5	131.7	132.1	155.5	201.9	203.0	180.4	202.3	211.7	229.1	235.5	246.8
Industries manufac. diverses	100.0	114.5	118.8	130.5	120.3	124.1	127.7	133.8	140.1	147.7	151.7	152.3	155.4
<u>Industries manuf. non alimentaires</u>	100.0	120.7	129.9	131.2	121.5	138.8	145.0	145.5	159.5	177.0	188.6	192.6	205.1
<u>Industries non manufacturières</u>	100.0	102.2	98.8	103.7	108.9	92.1	97.2	103.5	110.3	113.5	112.8	110.5	114.8
<u>Mines et Energies</u>	100.0	102.6	102.7	112.7	118.0	96.7	109.9	119.2	130.4	133.5	127.8	122.2	130.0
Mines	100.0	104.5	96.6	167.4	119.9	114.7	131.3	130.4	146.6	148.1	155.1	157.0	188.0
Hydrocarbures	100.0	92.0	81.7	78.0	79.9	62.7	62.1	66.1	64.1	63.2	57.6	50.4	48.9
Electricité	100.0	105.7	119.6	122.2	128.8	119.4	131.6	136.6	144.2	150.2	147.0	153.3	161.1
Eau	100.0	102.3	111.7	91.1	101.4	115.3	81.8	84.0	89.6	122.5	95.9	97.2	98.0
<u>Bâtiments et travaux publics</u>	100.0	109.9	111.5	113.9	132.3	130.1	124.8	125.7	134.6	139.4	152.9	154.9	153.2
<u>Services productifs</u>	100.0	114.8	109.3	115.0	124.5	129.2	127.9	133.4	143.2	149.3	149.4	148.0	150.2
Transport	100.0	112.4	120.0	126.7	128.2	135.9	146.7	151.3	164.0	166.5	169.1	171.8	185.5
Tourisme	100.0	94.4	74.3	66.1	85.4	88.5	79.5	81.5	98.1	101.2	98.7	87.6	78.9
Autres services	100.0	117.2	111.5	120.0	125.5	131.1	129.4	135.5	141.4	148.8	148.7	149.6	152.5
<u>Secteur productif non agricole</u>	100.0	111.4	106.8	112.0	115.8	113.0	113.4	117.6	124.5	129.8	130.8	128.3	131.5
<u>Secteur productif</u>	100.0	115.2	109.8	118.3	124.0	124.7	122.8	128.9	134.6	142.8	146.4	142.1	145.8
<u>Services administratifs</u>	100.0	103.2	103.2	103.2	103.2	103.2	101.3	98.6	99.1	104.3	108.8	107.6	105.5
<u>ENSEMBLE DE L'ECONOMIE</u>	100.0	113.0	108.9	115.9	120.5	121.2	119.6	124.3	129.1	136.6	140.3	136.8	139.5

Evolution indiciaire du capital

TABLEAU 12

1971 = 100

Secteur d'activité	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
<u>Agriculture et pêche</u>	100.0	119.7	103.1	111.6	111.6	114.5	98.3	99.6	89.0	91.9	90.5	75.6	70.8
Agriculture:	100.0	118.9	102.4	110.6	110.0	114.9	98.0	100.0	88.8	91.9	90.4	74.5	69.9
Pêche	100.0	109.9	117.0	137.0	147.7	113.1	108.5	97.7	96.6	99.7	94.6	101.7	94.3
<u>Industries manufacturières</u>	100.0	118.4	109.3	111.1	95.3	100.0	90.1	82.1	76.7	79.6	85.6	80.2	79.4
<u>Industries agro-alimentaires</u>	100.0	132.3	94.8	102.5	79.9	79.3	59.6	55.6	46.5	47.8	50.8	40.1	37.7
Matériaux de construction	100.0	114.6	120.2	104.5	104.8	97.6	73.2	64.0	61.0	68.8	74.4	69.3	73.5
Industries mécaniques et électrique	100.0	126.7	136.4	134.5	135.9	141.3	153.9	157.8	160.2	164.6	180.1	185.4	183.5
Industries chimiques	100.0	81.9	83.6	79.9	46.3	32.9	36.8	36.1	30.1	32.9	35.5	33.9	33.3
Textile, habillement et cuir	100.0	119.7	119.7	109.6	118.4	146.8	142.8	123.5	139.2	147.8	159.3	153.2	155.1
Industries manufac. diverses	100.0	116.4	116.1	125.7	117.2	123.5	129.5	140.2	150.0	154.4	157.4	163.7	162.6
<u>Industries manuf. non alimentaires</u>	100.0	114.9	119.4	117.3	102.9	109.7	105.8	87.7	93.7	97.9	105.5	102.1	102.7
<u>Industries non manufacturières</u>	100.0	98.1	88.5	92.3	92.9	72.7	67.3	65.9	66.6	62.1	59.5	52.6	49.1
<u>Mines et Energies</u>	100.0	95.0	83.7	88.1	85.0	61.3	59.3	58.9	58.6	54.1	49.6	43.1	41.1
Mines	100.0	99.8	83.5	145.3	103.0	86.5	77.3	66.8	54.3	54.5	57.0	54.0	64.5
Hydrocarbures	100.0	95.8	88.0	85.3	83.4	55.8	54.8	57.2	60.0	57.5	51.4	40.9	36.3
Electricité	100.0	99.2	96.9	98.4	101.6	90.6	94.5	92.2	101.6	89.1	88.3	96.9	103.9
Eau	100.0	87.6	78.1	88.2	80.5	92.9	78.7	71.6	69.8	64.5	57.4	51.5	46.7
<u>Bâtiments et travaux publics</u>	100.0	117.7	116.0	110.1	123.6	121.6	106.8	114.3	139.3	160.8	161.5	150.6	138.8
<u>Services productifs</u>	100.0	105.7	95.3	93.4	98.7	99.3	92.2	92.0	93.3	92.6	86.8	81.1	78.6
Transport	100.0	100.0	103.7	99.2	92.6	91.0	85.7	81.1	84.4	77.5	70.5	66.0	66.0
Tourisme	100.0	104.4	61.4	70.3	106.8	114.3	107.2	116.7	127.3	139.9	144.4	128.3	112.6
Autres services	100.0	119.4	112.8	125.3	137.3	145.5	145.6	159.1	171.9	82.3	191.4	199.7	209.9
<u>Secteur productif non agricole</u>	100.0	104.8	95.2	95.8	95.6	88.3	81.2	78.6	77.8	76.0	74.4	68.1	65.3
<u>Secteur productif</u>	100.0	108.7	97.7	100.6	100.6	100.6	86.9	85.2	82.6	82.0	80.0	72.2	69.0
<u>Services administratifs</u>	100.0	106.3	110.0	113.0	115.0	116.3	113.0	105.0	101.8	105.0	108.8	111.8	111.8
Logements	100.0	102.2	104.5	106.7	106.7	105.6	104.5	102.2	101.1	100.0	97.8	94.4	89.9
<u>ENSEMBLE DE L'ECONOMIE</u>	100.0	109.6	102.5	106.5	107.6	103.8	96.6	94.4	92.2	92.2	91.1	84.1	81.2

Evolution indiciaire du capital par actif

TABLEAU 13

1971 = 100

Secteur d'activité	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
<u>Agriculture et Pêche</u>	100.0	104.2	109.0	113.5	118.6	123.4	129.1	134.6	143.6	152.4	164.6	177.4	190.0
Agriculture	100.0	104.7	109.8	114.1	119.1	123.9	129.3	134.8	144.3	153.9	167.0	180.4	192.6
Pêche	100.0	91.5	86.9	76.1	92.1	91.3	94.2	96.3	97.6	95.3	92.1	95.1	104.7
<u>Industries manufacturières</u>	100.0	104.4	108.7	112.4	120.0	129.0	140.5	154.8	172.0	180.7	178.6	187.7	198.3
<u>Industries agro-alimentaires</u>	100.0	100.7	109.1	113.5	121.5	130.4	144.0	152.0	155.8	152.5	144.6	153.5	158.8
Matériaux de construction	100.0	96.9	96.3	94.5	100.1	133.8	157.4	217.1	247.0	252.8	249.8	270.4	290.5
Industries mécaniques et électrique	100.0	96.4	91.2	87.1	83.4	78.2	77.1	75.6	77.1	77.2	74.9	79.1	87.8
Industries chimiques	100.0	153.4	160.7	181.5	203.5	220.5	248.2	249.6	325.2	388.5	366.8	319.0	311.2
Textile, habillement et cuir	100.0	99.1	110.3	119.5	131.4	137.7	142.3	146.3	145.2	143.4	144.0	153.7	159.3
Industries manufac. diverses	100.0	98.5	102.5	103.9	102.8	100.6	98.7	95.5	93.5	95.8	96.5	93.2	95.8
Industries manuf. non alimentaires	100.0	105.0	108.5	111.9	118.3	126.5	140.4	151.6	170.4	180.9	179.0	186.7	197.7
Industries non manufacturières	100.0	104.1	111.7	112.4	117.3	126.8	144.3	157.0	155.8	182.7	189.4	210.0	233.7
<u>Mines et Energies</u>	100.0	108.1	122.9	127.8	138.8	157.8	185.4	202.5	222.2	247.0	257.9	284.2	316.3
Mines	100.0	104.6	115.2	115.1	116.2	132.4	170.0	195.3	269.3	277.5	289.3	290.7	291.6
Hydrocarbures	100.0	96.1	92.8	91.5	95.7	112.4	113.3	115.8	106.9	109.8	112.1	123.2	134.7
Electricité	100.0	106.4	123.9	124.1	127.2	132.2	139.1	143.3	142.1	169.4	166.7	158.0	155.0
Eau	100.0	120.5	142.5	102.8	126.0	123.5	103.6	117.2	127.9	188.6	157.1	189.4	209.7
Bâtiments et travaux publics	100.0	93.3	96.2	103.5	107.2	107.0	116.8	109.3	96.5	96.7	94.3	102.9	110.4
<u>Services productifs</u>	100.0	108.6	114.6	123.1	126.3	130.1	138.7	127.0	153.6	161.3	172.1	162.4	191.1
Transport	100.0	112.6	115.8	128.2	138.9	149.9	171.0	186.4	194.2	215.2	239.1	260.7	281.0
Tourisme	100.0	90.2	93.3	94.0	79.8	77.4	74.2	69.7	77.2	72.4	68.4	68.2	69.9
Autres services	100.0	98.1	98.7	95.7	92.1	90.0	88.7	85.0	82.3	79.1	77.6	74.8	72.6
<u>Secteur productif non agricole</u>	100.0	106.3	112.3	116.9	121.3	127.8	135.9	149.7	160.1	170.4	175.8	188.4	201.5
<u>Secteur productif</u>	100.0	106.1	112.3	117.7	123.3	130.4	141.5	151.4	162.9	174.3	182.8	196.9	211.4
Services administratifs	100.0	97.1	93.9	91.2	89.8	88.9	89.5	93.9	97.5	99.4	100.2	96.3	94.4
<u>ENSEMBLE DE L'ECONOMIE</u>	100.0	103.0	106.1	108.8	111.8	116.5	123.7	131.4	139.7	147.9	154.1	162.6	171.5

- Structure des qualifications par grand secteur -

TABLEAU 14

(en %)

Secteur d'activité	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
<u>Industries manufacturières</u>											
Cadres supérieurs et ingénieurs	4.17	4.06	4.25	4.28	4.37	4.41	4.93	4.37	3.56	4.38	4.45
Agents de maîtrise	5.09	6.27	5.61	5.64	6.19	7.13	7.34	6.76	6.67	6.72	7.04
Employés	10.85	10.18	10.39	9.84	9.53	9.46	9.34	9.33	9.53	8.06	8.53
Ouvriers	43.90	44.50	49.08	51.61	53.67	55.52	55.66	58.49	59.19	60.59	61.70
Manoeuvres et apprentis	35.99	34.99	30.37	28.63	26.24	23.48	22.13	21.05	21.05	19.65	18.28
<u>Industries manufacturières non alimentaires</u>											
Cadres supérieurs et ingénieurs	3.94	3.85	4.09	4.04	4.07	4.13	4.79	4.16	3.32	4.18	4.27
Agents de maîtrise	5.15	6.49	5.60	5.54	5.84	6.46	7.01	6.61	6.49	6.61	6.94
Employés	10.68	10.04	10.26	9.56	9.19	9.03	9.72	9.18	9.46	8.51	8.35
Ouvriers	41.82	43.88	48.72	51.44	54.04	56.27	56.20	58.92	59.40	60.84	62.02
Manoeuvres et apprentis	38.41	35.74	31.33	39.42	26.86	24.11	22.28	21.13	21.33	19.66	16.42
<u>Industries non manufacturières</u>											
Cadres supérieurs et ingénieurs	2.52	2.73	3.82	2.53	2.44	2.79	3.27	3.55	3.94	4.73	3.77
Agents de maîtrise	9.47	6.99	6.70	6.94	6.46	6.88	8.23	8.68	9.20	12.62	8.10
Employés	9.95	10.79	9.87	8.71	8.24	8.54	8.49	8.73	8.61	8.11	6.46
Ouvriers	34.71	35.92	38.49	40.16	37.98	43.36	47.49	45.42	44.02	43.76	31.65
Manoeuvres et apprentis	46.45	43.57	41.02	41.66	44.88	38.43	32.52	33.62	34.23	30.51	50.00
<u>Mines et énergies</u>											
Cadres supérieurs et ingénieurs	2.36	2.51	2.80	2.93	3.01	3.69	4.77	5.67	6.15	6.72	7.39
Agents de maîtrise	7.12	10.22	7.95	8.20	8.38	10.00	12.48	14.55	15.28	19.95	16.99
Employés	11.28	12.14	12.00	11.74	12.68	12.99	14.29	12.83	10.84	10.84	12.03
Ouvriers	36.44	38.34	42.29	45.09	42.27	51.60	59.55	58.34	54.99	48.64	46.20
Manoeuvres et apprentis	42.80	39.29	34.96	32.64	34.60	22.03	9.91	7.15	10.75	13.65	15.39
<u>Ensemble du secteur productif non agricole</u>											
Cadres supérieurs et ingénieurs	3.17	3.33	3.46	3.18	3.49	3.77	4.13	4.08	4.29	4.77	5.05
Agents de maîtrise	5.64	6.47	6.62	6.88	6.67	7.20	7.61	7.91	8.26	8.98	8.93
Employés	11.52	11.70	11.09	10.31	10.48	11.05	11.09	10.95	10.59	10.28	10.58
Ouvriers	37.34	44.68	45.55	46.83	47.69	50.49	52.87	52.08	52.09	54.18	55.69
Manoeuvres et apprentis	42.33	33.82	33.28	32.79	31.67	27.49	24.30	24.98	24.77	21.79	19.75

TABLEAU 15 Structure des qualifications par branche d'activité (en %)

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Industries Agro-alimentaires											
Cadres supérieurs et ingénieurs	5.41	5.19	5.06	5.57	6.02	6.09	5.69	5.66	5.10	5.64	5.59
Agents de maîtrise	4.76	5.09	5.68	6.16	8.09	11.06	9.30	7.72	7.81	7.37	7.70
Employés	11.83	10.93	11.04	11.30	11.39	11.96	11.38	10.35	9.97	9.61	9.72
Ouvriers	55.33	47.82	50.93	52.52	51.63	51.11	52.35	55.75	57.90	58.97	59.70
Manoeuvres et apprentis	22.67	30.97	27.29	24.45	22.87	19.78	21.28	20.52	19.22	18.41	17.29
Matériaux de construction											
Cadres supérieurs et ingénieurs	2.68	3.00	3.10	3.26	3.64	3.60	6.05	4.07	4.25	4.48	4.68
Agents de Maîtrise	3.94	3.63	3.32	4.25	6.32	7.57	7.25	5.86	4.91	5.69	7.25
Employés	7.06	7.43	7.45	7.33	7.58	7.32	7.12	6.77	6.67	7.22	7.64
Ouvriers	30.75	34.45	37.18	37.82	38.55	40.86	40.09	39.47	42.13	48.58	52.24
Manoeuvres et apprentis	55.57	51.49	48.95	47.34	43.91	40.65	39.49	43.83	42.04	34.03	28.19
Industries mécaniques et électriques											
Cadres supérieurs et ingénieurs	3.87	4.31	4.31	4.14	4.22	4.35	4.26	4.30	4.55	4.82	4.73
Agents de maîtrise	4.44	6.25	6.75	6.00	5.95	6.58	6.60	6.89	6.65	6.38	6.24
Employés	10.81	12.00	11.19	9.71	9.19	9.81	11.03	11.74	14.14	9.57	9.16
Ouvriers	38.82	47.16	46.98	50.86	57.36	59.63	59.21	58.53	55.95	60.35	62.69
Manoeuvres et apprentis	42.06	30.28	30.77	29.29	23.28	19.63	18.90	18.54	18.71	18.88	17.18
Industries chimiques											
Cadres supérieurs et ingénieurs	6.78	6.23	5.95	6.08	5.84	5.70	6.23	5.76	5.17	5.68	6.42
Agents de maîtrise	6.49	6.61	6.02	5.98	6.59	8.82	9.59	10.22	11.23	11.30	10.37
Employés	18.26	18.36	18.27	17.63	17.71	17.16	16.96	16.89	17.01	14.50	13.81
Ouvriers	30.82	34.81	37.63	41.65	39.40	38.21	46.14	47.48	45.15	48.46	48.69
Manoeuvres et apprentis	37.65	33.99	32.13	28.66	30.46	30.11	21.08	19.65	21.44	20.06	20.71
Textiles, habillement et cuir											
Cadres supérieurs et ingénieurs	3.10	3.05	3.12	3.06	3.00	3.16	3.36	3.43	3.27	3.08	3.08
Agents de maîtrise	5.27	5.13	5.17	5.08	4.79	5.04	5.49	5.69	5.26	5.57	5.83
Employés	9.20	9.43	8.10	7.46	6.41	5.99	6.12	5.64	5.32	5.52	5.26
Ouvriers	53.40	55.97	58.70	62.37	65.44	68.86	71.34	72.08	73.15	73.27	73.10
Manoeuvres et apprentis	29.03	26.42	24.91	22.03	20.36	16.95	13.69	13.16	13.00	12.56	12.73
Industries manufacturières diverses											
Cadres supérieurs et ingénieurs	5.06	5.21	5.27	5.13	5.17	5.31	5.03	4.74	4.99	4.79	4.81
Agents de maîtrise	6.49	7.29	6.35	6.53	6.88	6.91	6.79	6.74	7.75	7.75	8.43
Employés	11.80	10.71	10.20	10.10	10.60	10.56	10.29	11.19	9.86	12.76	13.17
Ouvriers	42.35	45.67	49.07	48.92	47.83	51.48	54.14	55.57	54.70	50.38	50.23
Manoeuvres et apprentis	34.30	31.12	29.11	29.32	29.52	25.74	23.74	21.76	22.70	24.32	23.36
Mines											
Cadres supérieurs et ingénieurs	1.00	0.92	1.05	1.02	1.04	1.43	1.97	1.96	1.77	1.90	1.88
Agents de maîtrise	3.47	3.68	3.81	3.82	4.33	6.67	8.66	9.52	10.54	11.94	12.26
Employés	8.36	10.09	9.59	8.59	7.88	7.53	7.34	7.03	6.51	6.23	6.15
Ouvriers	37.37	40.93	45.80	49.68	47.84	61.51	76.05	76.82	71.43	64.38	63.43
Manoeuvres et apprentis	49.80	44.38	39.75	36.79	38.91	22.86	5.98	4.67	9.75	15.65	16.28
Hydrocarbures											
Cadres supérieurs et ingénieurs	11.11	12.36	11.85	12.33	6.70	10.25	13.56	16.27	16.91	16.49	14.35
Agents de maîtrise	23.21	26.27	22.59	29.89	18.23	18.32	27.85	27.64	20.31	28.39	32.00
Employés	14.69	13.25	22.59	12.52	28.60	28.57	27.56	29.18	30.19	30.66	30.29
Ouvriers	45.80	37.42	36.14	30.46	36.64	32.27	27.20	21.82	26.85	17.82	16.59
Manoeuvres et apprentis	5.19	10.70	6.83	14.80	9.83	10.59	3.83	5.09	5.74	6.64	6.77
Electricité											
Cadres supérieurs et ingénieurs	7.17	9.64	9.09	9.61	11.50	13.45	12.21	14.07	13.41	15.38	19.20
Agents de maîtrise	26.30	31.28	30.59	29.14	24.37	19.52	35.55	38.26	31.93	32.94	34.77
Employés	17.60	15.32	15.34	14.56	26.93	29.37	30.20	35.27	21.20	20.48	21.70
Ouvriers	29.21	29.28	30.32	42.20	33.40	34.64	21.08	12.11	33.14	30.91	23.99
Manoeuvres et apprentis	19.72	14.48	14.66	4.49	3.80	3.02	0.96	0.29	0.32	0.29	0.34
Eau											
Cadres supérieurs et ingénieurs	2.53	2.55	3.30	2.71	3.34	3.05	11.36	11.00	14.36	17.77	9.43
Agents de maîtrise	0.97	1.25	1.19	1.02	3.66	16.79	4.46	4.32	8.93	4.59	8.15
Employés	28.89	28.92	23.50	20.17	18.50	13.44	21.99	21.29	12.45	14.32	18.24
Ouvriers	24.46	24.54	29.36	27.53	15.77	30.36	31.84	30.82	36.17	27.40	22.98
Manoeuvres et apprentis	43.15	42.74	42.65	48.57	58.73	36.36	30.35	32.57	30.49	35.92	41.20

TABEAU 15 (suite)

Structure des qualifications par branche d'activité

(en %)

<u>Bâtiment et travaux publics</u>											
Cadres supérieurs et ingénieurs	2.94	3.03	2.48	1.90	1.77	1.78	1.77	1.75	1.94	2.38	2.70
Agents de Maîtrise	4.34	4.42	4.20	4.98	4.22	3.49	3.83	3.70	3.69	4.02	4.26
Employés	6.21	6.28	5.78	4.93	4.14	4.05	4.04	4.00	4.20	4.74	5.59
Ouvriers	29.85	30.72	32.80	32.52	32.96	34.42	35.46	34.47	34.02	37.53	42.21
Manœuvres et apprentis	56.66	55.57	54.74	55.67	56.91	56.26	54.90	56.08	56.15	51.33	45.21
<u>Transport</u>											
Cadres supérieurs et ingénieurs	1.52	1.93	2.50	1.05	2.76	3.77	3.86	4.21	4.33	6.00	6.44
Agents de Maîtrise	5.95	8.27	9.27	10.52	8.52	7.20	8.40	10.12	11.82	10.52	11.25
Employés	15.63	15.46	14.83	14.53	17.38	11.05	20.65	20.12	18.02	18.74	18.67
Ouvriers	24.14	52.56	45.83	44.08	46.96	50.49	47.21	44.47	44.42	49.13	49.90
Manœuvres et apprentis	52.76	21.78	27.57	29.82	24.38	27.49	19.88	21.08	21.41	15.61	13.74

TABLEAU 16

Indice de la qualité du travail

Indice pondéré

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	Acct. moyen annuel
Industries manufacturières	151.6	152.6	154.1	155.1	156.8	159.1	161.9	159.4	156.5	159.6	160.7	0.6%
IAA	161.6	157.4	159.1	162.7	167.1	177.2	167.2	165.8	164.2	165.9	166.5	0.5%
MCCV	135.3	137.7	139.0	141.1	146.3	148.7	157.5	147.0	147.2	152.4	157.4	1.4%
IME	147.4	156.3	156.2	154.6	157.0	160.0	160.6	161.5	163.3	161.6	161.6	0.8%
ICC	165.6	165.3	164.3	165.8	164.9	166.8	173.0	172.6	170.9	172.1	173.1	0.6%
THC	149.9	150.8	151.0	151.5	151.1	153.1	155.7	156.2	155.0	155.0	155.0	0.4%
IMD	157.5	159.7	159.4	159.0	159.7	161.7	154.0	161.4	162.3	162.4	163.8	0.3%
Industries manufac.non aliment.	149.8	151.7	153.5	153.7	154.9	156.8	160.9	158.4	155.3	158.6	159.8	0.0%
Industries non manufacturières	150.2	150.8	149.7	144.4	142.1	146.5	152.1	153.2	154.9	163.1	145.7	0.4%
Mines	131.7	134.7	136.9	137.3	136.9	147.1	157.9	159.2	157.3	157.0	156.8	2.2%
Hydrocarbures	210.8	215.7	216.1	217.6	194.5	207.1	231.7	241.5	236.0	243.3	239.3	1.6%
Electricité et gaz	195.7	211.0	208.2	212.1	220.2	223.4	237.8	250.3	233.9	241.7	258.1	2.5%
Eau	147.4	147.9	147.9	141.5	141.8	161.6	184.7	182.0	198.9	201.8	175.6	3.5%
Bâtiment et travaux publics	135.8	136.7	134.5	132.5	130.3	129.8	130.6	129.9	130.7	134.8	139.1	-0.1%
Services*	138.7	155.1	155.6	150.7	158.2	156.0	165.5	167.9	169.0	176.3	179.4	2.1%
Ensemble**	146.4	151.4	152.0	151.1	152.5	156.0	159.1	158.9	159.9	163.5	165.4	1.1%

1971 = 100

Industries manufacturières	100.0	100.7	101.6	102.5	103.4	104.9	106.8	105.1	103.2	105.3	106.0	0.6%
IAA	100.0	97.4	98.5	100.7	103.4	106.6	103.9	102.6	101.6	102.7	103.0	0.5%
MCCV	100.0	101.8	102.7	104.3	108.1	109.9	116.4	108.6	108.8	112.6	116.3	0.4%
IME	100.0	106.0	106.0	104.9	106.5	108.5	109.0	109.6	110.8	109.6	109.6	0.8%
ICC	100.0	99.8	99.2	100.1	99.6	100.7	104.5	104.2	103.2	103.9	104.5	0.6%
THC	100.0	100.6	100.7	101.1	100.8	102.1	103.9	104.2	103.4	103.4	103.4	0.4%
IMD	100.0	101.4	101.2	101.0	101.4	102.7	97.8	102.5	103.0	103.1	104.0	0.3%
Industries manufac.non aliment.	100.0	101.3	102.5	102.6	103.4	104.7	107.4	105.7	108.7	105.9	106.7	0.0%
Industries non manufacturières	100.0	100.4	99.7	96.1	94.6	97.5	101.3	102.0	103.1	108.6	97.0	0.4%
Mines	100.0	102.3	103.9	104.3	103.9	111.7	119.9	120.9	119.4	119.2	119.1	2.2%
Hydrocarbures	100.0	102.3	102.5	103.2	92.3	98.2	109.9	114.6	112.0	115.4	113.5	1.6%
Electricité et gaz	100.0	107.8	106.4	108.4	112.5	114.2	121.5	127.9	119.5	123.5	131.9	2.5%
Eau	100.0	100.3	100.3	96.0	96.2	109.6	125.3	123.5	134.9	136.9	119.1	3.5%
Bâtiment et travaux publics	100.0	100.7	99.0	97.6	95.9	95.6	96.2	95.7	96.2	99.3	102.4	-0.1%
Services	100.0	111.8	112.2	108.7	114.1	112.5	119.3	121.1	121.8	127.1	129.3	2.1%
Ensemble	100.0	103.4	103.8	103.2	104.2	106.6	108.7	108.5	109.2	111.7	113.0	1.1%

* c'est relatif uniquement au transport - on suppose que cette amélioration de la qualité couvre les autres services.

** Il s'agit du secteur productif non agricole. Si on suppose que l'amélioration de la qualité est 1/ similaire dans l'administration, 11/ nulle dans l'agriculture (soit 33.8% des emplois en 1980) l'indice de la qualité augmenterait de 1.1% x (1 - 33.8%) soit 0.7% pour l'ensemble de l'économie;

Répartition de l'emploi par grand secteur et indice de la
mobilité intra-sectorielle de l'emploi

TABLEAU 1/

	Coeffi- cient de pondé- ration	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Industries manufacturières												
IAA	6.039	6.8	6.9	6.8	6.9	7.6	7.9	8.1	8.4	8.8	9.2	9.8
MCCV	3.715	5.6	5.6	5.7	5.9	6.2	6.9	7.9	8.3	8.9	9.2	9.2
IME	2.681	8.5	8.8	8.9	9.0	9.4	9.4	9.6	10.1	10.6	11.1	11.5
ICC	6.736	4.3	4.4	4.6	4.5	4.5	4.4	4.3	4.2	4.2	4.0	4.0
THC	1.000	62.7	62.2	62.0	61.8	60.4	59.6	58.2	57.0	55.4	54.3	53.1
IMD	2.298	12.1	12.1	12.0	11.9	11.9	11.8	11.9	12.0	12.1	12.2	12.4
Indice pondéré 1971 = 100		204.2 100.0	207.6 101.7	206.7 101.2	207.2 101.5	212.2 103.9	214.8 105.2	218.5 107.0	221.5 108.5	226.1 110.7	228.8 112.0	232.7 114.0

Indust. manufac. non aliment.												
MCCV	3.715	6.0	6.0	6.1	6.3	6.7	7.5	8.6	9.1	9.7	10.1	10.2
IME	2.681	9.1	9.4	9.6	9.7	10.1	10.2	10.5	11.1	11.6	12.2	12.7
ICC	6.736	4.6	4.7	4.9	4.8	4.8	4.8	4.7	4.5	4.6	4.4	4.5
THC	1.000	67.3	66.9	66.5	66.4	65.5	64.7	63.3	62.2	60.8	59.9	58.9
IMD	2.298	13.0	13.0	12.9	12.8	12.9	12.8	12.9	13.1	13.3	13.4	13.7
Indice pondéré 1971 = 100		174.9 100.0	175.9 100.6	177.5 101.5	177.6 101.5	179.4 102.6	181.6 103.8	184.7 105.6	186.2 106.5	189.5 108.3	190.6 109.0	192.6 110.1

Indust. non manufacturières												
Mines	1.385	19.7	19.0	17.8	16.3	15.8	14.8	13.0	13.1	12.3	12.8	12.0
Hydrocarbures	162.998	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9
Electricité	4.555	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2	2.4	2.4	2.6	2.8	2.9	3.0
Eau	3.988	1.5	1.5	1.5	2.1	1.7	1.7	2.6	2.6	2.5	1.9	2.5
Bâtiment	1.000	75.9	76.7	77.8	78.7	79.6	80.4	81.2	80.9	81.5	81.5	81.6
Indice pondéré 1971 = 100		217.5 100.0	216.8 99.7	232.6 106.9	233.8 107.5	232.4 106.9	232.6 106.9	250.9 115.4	251.7 115.7	268.0 123.2	266.7 122.6	268.6 123.5

Services productifs												
Transport	1.000	20.7	20.7	20.7	20.7	20.8	21.1	21.1	21.2	21.2	21.2	21.2
Tourisme	2.364	4.7	5.6	6.0	6.3	7.2	7.0	6.9	7.1	7.3	7.2	7.5
Autres services	1.082	74.6	73.7	73.3	73.0	72.0	71.9	72.0	71.7	71.5	71.5	71.3
Indice pondéré 1971 = 100		112.5 100.0	113.7 101.1	114.2 101.5	114.6 101.9	115.7 102.8	115.4 102.6	115.3 112.5	115.6 102.8	115.8 102.9	115.8 102.9	116.0 103.1

Secteurs productifs non agricole												
IAA	6.039	2.2	2.2	2.2	2.3	2.6	2.8	2.9	3.1	3.3	3.5	3.8
MCCV	3.715	1.8	1.8	1.9	2.0	2.1	2.4	2.8	3.1	3.3	3.5	3.5
IME	2.681	2.8	2.8	2.9	3.0	3.2	3.3	3.5	3.7	4.0	4.2	4.4
ICC	6.736	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5	1.5	1.6	1.5	1.5
THC	1.000	20.6	20.6	20.6	20.7	21.0	21.2	21.3	21.1	21.0	21.0	20.8
IMD	2.298	4.0	3.9	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.8
Mines	3.178	4.7	4.5	4.3	3.9	3.8	3.6	3.1	3.1	2.9	3.0	2.8
Electricité	10.449	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7
Eau	9.148	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	0.4	0.6
B T P	2.294	18.0	18.3	18.7	19.1	19.1	19.4	19.4	19.2	19.2	18.9	18.8
Transport	4.346	9.1	9.0	9.0	8.8	8.6	8.6	8.4	8.4	8.3	8.2	8.1
Tourisme	10.273	2.0	2.4	2.6	2.7	3.0	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.9
Autres services	4.702	32.5	32.2	31.5	31.0	30.1	29.1	28.8	28.4	27.8	27.7	27.3
Indice pondéré 1971 = 100		344.7 100.0	346.8 100.6	347.2 100.7	347.1 100.7	347.1 100.7	345.1 100.1	345.4 100.2	345.9 100.3	346.6 100.6	345.6 100.3	347.9 100.9

Ensemble de l'économie												
Agriculture et pêche	1.000	42.9	42.0	40.9	39.9	38.5	37.4	36.4	35.5	34.5	33.7	32.8
Indust.manufacturières	1.366	15.4	15.5	15.9	16.4	17.2	18.0	18.6	19.3	20.0	20.6	21.1
Indust.non manufacturières	3.670	11.1	11.4	11.6	11.9	12.1	12.3	12.4	12.4	12.6	12.6	12.7
Services	3.004	20.5	20.8	20.9	20.8	20.9	20.7	20.7	20.8	20.8	20.9	21.0
Administration	2.032	10.1	10.3	10.7	11.0	11.3	11.6	11.9	12.0	12.1	12.2	12.4
Indice pondéré 1971 = 100		186.8 100.0	188.4 100.9	189.7 101.6	190.8 102.1	192.1 102.8	192.9 103.3	193.7 103.7	194.2 104.0	195.1 104.4	195.7 104.8	196.5 105.2

Répartition du capital par grand secteur et indice de la modification de la répartition intra-sectorielle du capital

TABLEAU 18

	Coefficient de pondération	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Industries manufacturières												
IAA	2.550	14.7	14.4	14.9	15.2	16.7	17.3	18.0	17.9	17.4	16.9	17.3
MCCV	1.000	11.5	10.7	10.4	10.2	10.7	14.8	18.3	24.1	26.3	26.5	26.6
IME	1.468	28.1	26.8	24.9	23.2	21.6	19.0	17.6	16.5	15.8	15.8	16.0
ICC	1.165	8.9	13.4	14.1	15.1	15.8	15.8	15.8	14.0	16.4	18.1	17.2
THC	3.052	20.1	19.0	20.2	21.0	21.2	20.4	18.9	17.3	15.0	13.8	13.7
IMD	2.446	16.7	15.7	15.5	15.3	14.0	12.7	11.4	10.2	9.1	8.9	9.2
Indice pondéré 1971 = 100		202.8 100.0	198.8 98.0	200.9 99.1	202.1 99.7	202.3 99.8	198.5 97.9	194.0 95.7	188.0 92.7	181.0 89.3	177.8 87.7	178.6 88.1

Indust.manuf. non alimentaires												
MCCV	1.000	13.5	12.5	12.2	12.1	12.8	17.9	22.2	29.4	31.8	32.0	32.1
IME	1.468	32.9	31.3	29.2	27.4	26.0	23.0	21.4	20.0	19.1	19.0	19.4
ICC	1.165	10.4	15.7	16.6	17.8	18.9	19.2	19.3	17.1	19.9	21.8	20.8
THC	3.052	23.6	22.2	23.7	24.8	25.4	24.6	23.1	21.0	18.2	16.6	16.6
IMD	2.446	19.6	18.3	18.3	17.9	16.9	15.3	14.0	12.5	11.0	10.6	11.1
Indice pondéré 1971 = 100		193.9 100.0	189.3 97.6	191.5 98.8	192.5 99.0	191.8 98.9	186.5 96.2	180.8 93.2	173.3 89.4	165.5 85.4	161.9 83.5	162.6 83.9

Indust. non manufacturières												
Mines	2.000	18.7	18.0	17.2	15.7	14.8	14.5	14.3	15.1	18.4	17.7	16.7
Hydrocarbures	6.789	47.5	47.0	44.9	46.0	47.9	49.2	48.9	47.3	44.6	42.5	42.7
Electricité	1.046	21.8	21.8	23.3	23.4	23.2	23.3	22.3	22.9	22.2	25.0	24.1
Eau	1.000	12.0	13.2	14.6	14.9	14.1	13.0	14.5	14.7	14.8	14.8	16.5
Indice pondéré 1971 = 100		394.6 100.0	391.1 99.1	378.2 95.8	383.1 97.1	383.2 99.6	400.4 101.5	398.4 101.0	390.0 98.8	377.6 95.7	364.9 92.5	365.0 92.5

Services productifs												
Transport	1.000	57.9	58.8	57.1	58.0	60.9	64.3	68.3	71.2	69.4	72.6	75.3
Tourisme	2.169	42.1	41.2	42.9	42.0	39.1	35.7	31.7	28.8	30.6	27.4	24.7
Indice pondéré 1971 = 100		149.2 100.0	148.2 99.3	150.2 100.7	149.1 99.9	145.7 97.7	141.7 95.0	137.1 91.9	133.7 89.6	135.8 91.0	132.0 88.5	128.9 86.4

Secteur productif non agricole												
IAA	5.404	3.7	3.5	3.6	3.7	4.2	4.6	4.8	5.0	5.1	5.0	4.9
MCCV	2.119	2.9	2.6	2.5	2.5	2.7	3.9	4.9	6.8	7.8	7.8	7.6
IME	3.110	7.0	6.5	6.0	5.6	5.5	5.0	4.7	4.6	4.7	4.6	4.6
ICC	2.468	2.2	3.3	3.4	3.6	4.0	4.2	4.3	3.9	4.8	5.3	4.9
THC	6.468	5.0	4.6	4.9	5.1	5.4	5.4	5.1	4.8	4.4	4.1	3.9
IMD	5.183	4.2	3.8	3.8	3.7	3.6	3.4	3.1	2.9	2.7	2.6	2.6
Mines	2.000	6.2	5.9	5.8	5.1	4.8	4.8	4.9	5.2	6.2	6.1	5.8
Hydrocarbures	6.789	15.9	15.5	15.0	14.9	15.5	16.3	16.7	16.3	15.1	14.8	14.8
Electricité	1.046	7.3	7.2	7.8	7.6	7.5	7.7	7.6	7.9	7.5	8.7	8.3
Eau	1.000	4.0	4.4	4.9	4.8	4.6	4.3	4.9	5.1	5.0	5.2	5.7
Transport	1.734	24.1	25.1	24.2	25.2	25.7	26.0	26.6	26.7	25.4	26.0	27.6
Tourisme	3.761	17.5	17.6	18.1	18.2	16.5	14.4	12.4	10.8	11.3	9.8	9.3
Indice pondéré 1971 = 100		347.0 100.0	340.9 98.2	339.7 97.9	340.0 98.0	342.9 98.8	343.4 99.0	339.4 97.8	332.8 95.9	327.3 94.3	319.8 92.2	317.0 91.4

Ensemble de l'économie												
Capital agricole	4.989	18.7	18.5	18.4	18.1	17.8	17.3	16.6	15.9	15.5	15.2	15.3
Capital productif non agricole	6.348	36.5	38.2	39.7	41.0	42.2	43.4	45.3	46.4	47.4	48.3	48.5
Logements	1.000	30.2	29.2	28.3	27.6	26.9	26.5	25.7	25.4	24.9	24.7	24.6
Equipements collectifs	4.708	14.1	14.1	13.6	13.3	13.1	12.8	12.4	12.3	12.2	11.8	11.6
Indice pondéré 1971 = 100		423.9 100.0	430.4 101.5	436.1 102.9	440.8 104.0	445.3 105.0	448.6 105.8	454.5 107.2	457.2 107.9	460.6 108.7	462.7 109.2	463.4 109.3

Evolution indiciaire de la qualité du capital

-1971 = 100 -

TABLEAU 19

Secteur d'activité	1971	1972	1973	1971	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
<u>Agriculture et Pêche</u>	100.0	100.9	101.7	102.7	103.8	104.8	105.9	106.9	107.9	108.9	109.9	110.8	111.9
Agricultur:	100.0	100.9	101.7	102.6	103.7	104.6	105.6	106.6	107.8	108.6	109.6	110.5	111.5
Pêche	100.0	101.2	102.8	104.0	105.6	107.0	108.2	109.8	111.4	112.9	114.3	115.9	117.6
<u>Industries manufacturières</u>	100.0	101.5	103.1	104.6	106.3	107.9	109.6	111.3	113.0	115.0	116.9	118.7	120.8
<u>Industries agro-alimentaires</u>	100.0	101.4	103.0	104.6	106.2	108.0	109.8	111.6	113.4	115.2	117.1	119.2	121.3
Matériaux de construction	100.0	101.4	103.0	104.4	105.7	107.7	109.6	111.4	113.2	115.0	117.1	119.0	121.4
Industries mécaniques et électrique	100.0	101.6	103.2	104.8	106.3	108.0	109.5	111.4	113.0	114.7	116.4	118.0	120.1
Industries chimiques	100.0	101.0	102.6	103.8	105.5	107.1	108.6	110.2	112.2	114.7	116.2	118.1	119.9
Textile, habillement et cuir	100.0	101.5	103.2	104.8	106.3	108.3	110.1	111.8	113.5	114.9	117.0	119.0	120.9
Industries manufac. diverses	100.0	101.5	103.2	104.7	106.4	108.2	109.8	111.5	113.0	115.4	116.9	118.7	120.7
<u>Industries manuf. non alimentaires</u>	100.0	101.5	103.0	104.5	106.1	107.9	109.6	111.3	113.0	114.9	116.8	118.6	120.7
<u>Industries non manufacturières</u>	100.0	101.5	103.0	104.4	105.9	107.7	109.3	111.0	112.6	113.8	115.3	116.9	118.5
<u>Mines et Energies</u>	100.0	101.4	102.8	104.4	105.8	107.7	109.2	110.9	112.5	113.8	115.2	116.7	118.4
Mines	100.0	101.4	102.9	104.6	106.1	108.3	110.3	112.3	114.0	115.8	117.7	119.3	121.0
Hydrocarbures	100.0	101.3	102.6	104.0	105.5	107.5	109.3	111.2	112.7	114.9	116.7	118.7	120.8
Electricité	100.0	101.7	103.5	105.4	107.2	109.4	111.2	113.1	115.0	114.6	116.4	118.2	120.1
Eau	100.0	100.8	101.9	103.0	103.6	104.3	104.6	105.2	105.9	106.3	106.8	107.4	108.1
<u>Bâtiments et travaux publics</u>	100.0	101.7	103.6	105.0	107.1	108.9	110.4	112.3	113.9	115.5	117.1	119.1	121.1
<u>Services productifs</u>	100.0	101.1	102.2	103.3	104.3	105.5	106.9	108.3	109.6	111.1	112.9	114.5	116.3
Transport	100.0	101.1	102.3	103.5	104.6	106.0	107.6	109.1	110.4	112.1	114.1	116.0	117.9
Tourisme	100.0	100.9	102.0	102.9	103.8	104.5	105.4	106.3	107.7	108.5	109.2	110.1	111.3
Autres services	100.0	101.2	102.4	103.7	104.6	106.1	107.3	108.6	109.9	111.1	112.3	113.7	114.9
<u>Secteur productif non agricole</u>	100.0	101.3	102.6	103.9	105.3	106.8	108.4	110.0	111.6	113.1	114.8	116.5	118.4
<u>Secteur productif</u>	100.0	101.2	102.3	103.6	104.8	106.3	107.8	109.3	110.7	112.1	113.6	115.2	116.8
<u>Services administratifs</u>	100.0	100.0	101.3	102.0	102.7	103.3	104.0	104.8	105.4	106.1	106.8	107.4	108.1
Logements	100.0	100.5	101.0	101.5	102.0	102.5	103.0	103.6	104.1	104.6	105.1	105.6	106.6
<u>ENSEMBLE DE L'ECONOMIE</u>	100.0	100.9	101.9	102.3	103.8	104.9	106.1	107.2	108.4	109.6	110.8	112.0	113.3

Evolution indiciaire du stock de capital
avec progrès technique

TABLEAU 20

171 = 100

Secteur d'activité	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
<u>Agriculture et Pêche</u>	100.0	105.2	111.2	117.2	123.9	130.4	138.2	145.7	157.0	168.3	183.9	200.0	216.4
Agriculture	100.0	105.6	111.7	117.1	123.5	129.6	136.6	143.9	155.0	167.2	183.1	199.4	214.8
Pêche	100.0	99.1	103.7	118.3	131.7	143.2	161.6	175.3	182.4	186.8	195.7	210.3	242.5
<u>Industries manufacturières</u>	100.0	109.4	121.4	135.5	159.7	188.2	221.7	263.7	318.0	359.0	381.4	425.2	477.1
<u>Industries agro-alimentaires</u>	100.0	106.9	123.0	140.1	181.0	221.9	271.4	322.1	378.3	413.7	450.3	535.9	602.1
Matériaux de construction	100.0	101.9	109.6	120.3	147.2	241.6	351.5	552.8	726.9	827.7	880.3	974.7	1081.1
Industrie mécanique et électrique	100.0	104.7	107.7	112.4	123.3	127.6	138.5	154.6	178.6	201.0	216.7	233.0	264.4
Industries chimiques	100.0	164.7	191.7	228.4	281.7	333.6	391.0	412.5	583.7	729.8	735.6	814.9	932.9
Textile, habillement et cuir	100.0	103.0	121.8	141.9	168.4	191.0	209.0	226.8	237.8	246.6	260.1	286.7	310.2
Industries manufac. diverses	100.0	102.6	113.6	123.6	134.8	143.3	153.0	161.5	172.9	190.8	210.7	231.1	267.0
<u>Industries manuf. non alimentaires</u>	100.0	109.8	121.1	134.6	156.0	182.4	213.1	253.6	307.6	349.5	369.4	406.1	455.6
<u>Industries non manufacturières</u>	100.0	110.2	125.3	135.3	141.0	174.1	208.4	237.6	264.5	302.3	329.1	377.0	431.5
<u>Mines et Energies</u>	100.0	111.0	125.4	135.8	140.6	175.6	210.5	242.4	272.5	314.3	341.4	391.3	448.6
Mines	100.0	106.9	116.4	114.5	119.6	137.0	163.0	199.0	271.6	303.5	312.6	317.1	324.0
Hydrocarbures	100.0	109.5	119.0	130.8	151.6	181.2	216.7	241.4	256.0	283.7	310.8	383.8	467.8
Electricité	100.0	111.7	136.5	147.6	162.9	191.2	219.6	259.7	264.6	363.3	381.3	397.7	420.6
Eau	100.0	121.5	152.1	166.3	174.1	183.9	242.5	281.8	316.1	362.6	433.3	522.8	615.1
<u>Bâtiments et travaux publics</u>	100.0	130.0	111.5	130.0	145.7	157.7	182.1	179.6	167.5	156.3	179.8	202.5	223.2
<u>Services productifs</u>	100.0	113.6	124.8	139.3	149.7	160.2	177.3	193.6	213.7	234.6	263.2	289.3	313.7
Transport	100.0	117.5	125.2	145.3	165.3	188.5	223.4	256.9	278.5	322.5	377.9	427.3	469.4
Tourisme	100.0	112.8	130.0	143.8	145.1	141.7	139.8	139.3	164.8	161.7	163.4	167.5	176.9
Autres services	100.0	101.5	105.9	106.0	107.6	110.6	110.0	109.6	110.0	110.4	113.0	112.8	113.2
<u>Secteur productif non agricole</u>	100.0	111.7	124.4	137.4	148.8	171.6	193.1	224.6	254.9	286.0	312.7	350.1	390.8
<u>Secteur productif</u>	100.0	107.0	117.2	126.1	133.9	148.3	165.0	181.1	200.3	219.5	236.7	259.8	283.9
<u>Services administratifs</u>	100.0	102.5	105.4	109.6	115.5	122.2	130.0	142.4	154.5	164.4	173.7	179.3	189.6
Logements	100.0	102.4	105.3	108.7	113.6	121.2	129.0	139.4	150.6	162.4	174.7	187.2	200.2
<u>ENSEMBLE DE L'ECONOMIE</u>	100.0	106.3	113.3	120.8	129.9	141.3	155.9	172.0	190.3	208.7	226.4	247.6	270.9

II- EVOLUTION DE LA PROTECTION ET DES INCITATIONS AUX ACTIVITES ECONOMIQUES 1977 , 1980 ET 1983

SOMMAIRE

PARTIE A - Résultats

I - Résumé et conclusions

II - Protection nominale

- Evolution et structure de la protection nominale
- Structure par secteur d'activité
- Composantes de la protection nominale fiscale
- Restrictions quantitatives à l'importation..
- Incitations non commerciales
- Protection réelle et comparaison des prix...

III - Protection et incitations effectives

- Protection des activités de substitution à l'importation
- Protection des activités d'exportation.
- Annexe statistique

PARTIE B : Méthodologie

1 - Indicateurs de protection et d'incitation..

- Taux de protection nominale.
- Taux de protection effective
- Taux d'incitation effective
- Indicateurs de l'analyse globale

II - Indicateurs de rentabilité.

- Coût en ressources intérieures
- Rentabilité économique du capital..
- Estimation des prix de référence et traitement des produits non échangeables.

- Annexe mathématique.

PARTIE A : EVOLUTION DE LA PROTECTION ET DES INCITATIONS AUX ACTIVITES ECONOMIQUES – RESULTATS

INTRODUCTION

Ce rapport constitue une synthèse de l'étude globale de la protection et des incitations effectives aux activités économiques au cours de la période 1977 à 1983. L'analyse détaillée de ce thème s'insère dans un cadre plus large qui s'intéresse aux composantes de la compétitivité des activités économiques et au développement des instruments susceptibles de la consolider.

Cette étude se propose d'évaluer les effets des diverses mesures de protection et des incitations sur le développement des différentes activités.

Cette synthèse consiste en une présentation des principales caractéristiques du système de protection et d'incitations dont bénéficient les activités économiques ainsi que sa structure selon la nature des produits et par marché. Elle s'intéresse donc à l'effet du tarif douanier, à la protection nominale au stade de la production, à la protection effective au niveau de la valeur ajoutée, à l'impact des incitations et divers encouragements et subventions, à l'incidence du régime des restrictions quantitatives et à la protection réelle mesurée à l'aide de comparaisons directes des prix intérieurs et des prix internationaux.

Cette étude a permis de dégager des conclusions et des propositions de nature à améliorer l'efficacité du système de protection et d'incitations.

Les principaux indicateurs utilisés sont :

Le taux de protection nominale (TPN) qui mesure le rapport entre le prix intérieur à la production d'un produit et son prix international. A défaut de comparaison directe de prix, la protection nominale est mesurée par les taux de fiscalité à l'importation (tarif douanier, fiscalité intérieure discriminatoire, compte tenu des exonérations et suspensions.

Le taux de protection effective. (TPE) qui mesure la protection sur la valeur ajoutée et est calculé par le rapport entre la valeur ajoutée domestique hors incitations et la valeur exprimée aux prix internationaux.

Le taux d'incitation effective (TIE) qui mesure l'impact de la protection et des diverses subventions et incitation accordées à une activité donnée. il est évalué par le rapport entre la valeur ajoutée domestique majorée des incitations (subventions, bonification d'intérêt...) et la valeur ajoutée aux prix internationaux.

Cette étude est réalisée à l'Institut d'Economie Quantitative en collaboration avec le Centre de Recherche en Développement Economique (CRDE) de l'Université de Montréal et le cofinancement du Centre de Recherche en Développement International (CRDI) du Canada.

I – RESUME ET CONCLUSIONS

1 - L'étude sur la protection effective a permis de dégager les principales constatations suivantes:

- Au niveau de l'ensemble des activités, le taux d'incitation au cours de 1980 est estimé à 35%. La majeure partie de cette incitation, soit 23%, est due essentiellement au tarif douanier et le reste, soit 12% est dû aux autres formes d'incitations dont notamment les subventions et la bonification d'intérêt.

- Cette incitation est plus favorable aux produits de substitution à l'importation qu'aux produits destinés à l'exportation. En effet, les activités orientées vers le marché intérieur bénéficient d'un niveau relativement élevé avec 87% alors que les produits exportés sont nettement moins protégés avec un taux de protection effective de -7%.

- On constate aussi une plus grande protection pour les produits destinés à la consommation finale (250%) relativement aux biens d'équipement (101%) et les biens intermédiaires (98%).

- La structure des incitations est également plus favorable aux activités industrielles (75%) relativement aux produits de l'activité agricole et de la pêche (24%).

- Enfin, le niveau de protection a, en général, enregistré une tendance constante vers la hausse. Entre 1977 et 1983, la protection tarifaire est ainsi passée de 15% à 25% pour les demi-produits, de 10% à 23% pour les équipements agricoles et industriels et de 30% à 58% pour les produits de consommation. L'accroissement de cette protection tarifaire a entraîné la hausse de la protection effective des différentes activités.

A la lumière des résultats obtenus, il est possible de dégager les principales conclusions suivantes:

2 - La première conclusion est relative à la réduction du biais observé en faveur de la production pour le marché intérieur dont la protection est de 70% contre -14% pour les exportations. Le niveau élevé de la protection à ce marché a rendu l'industrie de ces produits relativement plus rentable au point que les industriels n'ont plus intérêt à prendre le risque d'explorer des marchés internationaux pour leurs produits.

Dans un contexte où les exportations constituent de plus en plus un facteur important pour une meilleure croissance, il devient prioritaire de promouvoir davantage les exportations en réduisant ce biais et en rendant le système d'incitations plus neutre entre les différentes activités qu'elles soient orientées vers le marché intérieur ou vers l'extérieur.

Au côté de l'adoption de plusieurs mesures telles que la création de sociétés d'exportation ou le système d'assurance-crédit à l'exportation, une plus grande neutralité du système entre le marché intérieur et le marché extérieur est de nature à rendre plus attrayante l'activité d'exportation.

**Protection et incitation effective par secteur
et par marché en 1980**

<u>Activité</u>	<u>Protection effective</u>			<u>Incitation effective</u>		
	<u>Marché intérieur</u>	<u>Expor- tation</u>	<u>Global</u>	<u>Marché intérieur</u>	<u>Exportation</u>	<u>Global</u>
Agr.Pêche	27%	-1%	11%	35%	0%	24%
I A A	258%	-10%	66%	297%	-2%	83%
Textile	492%	-43%	29%	499%	-43%	30%
Chimie	111%	- 3%	15%	151%	-12%	33%
I M E	95%	-11%	55%	104%	-11%	61%
MCCV	198%	-	198%	265%	-	265%
Ind.diver.	224%	70%	216%	256%	184%	252%
Tourisme	-	-17%	-17%	-	- 7%	-7%
Ensemble	70%	-14%	23%	87%	- 7%	1%

Toutes ces distorsions peuvent être éliminées par une plus grande rationalité du tarif douanier et une réduction, quand cela est possible, des mesures spéciales d'exonérations fiscales et des suspensions dont le montant est estimé à 45 MD en 1980 et 90 MD en 1983.

5- Pour ce qui est du régime des restrictions quantitatives, bien qu'allégé progressivement au cours des dernières années, il demeure assez compliqué avec des procédures souvent lentes et des contrôles préalables. Ce qui est à l'origine de retards dans l'approvisionnement des entreprises en consommations intermédiaires et cause souvent des ruptures de stocks et donc une sous-utilisation des capacités de production. Bien que les restrictions quantitatives sont sources de protection supplémentaire, il serait préférable, compte tenu des distorsions qu'elles peuvent engendrer, de les remplacer progressivement par le tarif douanier.

6 - Il a été également constaté que les restrictions quantitatives ont des effets négatifs pour les activités d'exportation qui ne sont pas couvertes par la loi 72-38. En effet, contrairement aux entreprises exclusivement exportatrices, les entreprises qui exportent partiellement leur production se trouvent soumises aux procédures normales d'importations des consommations intermédiaires par le biais des licences et autorisations... Atténuer l'effet de ces contrôles, donnera une plus grande souplesse au régime en vigueur.

7 - Une dernière conclusion concerne la protection relativement très élevée dont bénéficient certaines activités. En effet, l'étude a décelé l'existence de plusieurs produits hautement protégés avec des taux

dépassant 200% et même des activités dont la valeur ajoutée devenait négative quand elle est aux prix internationaux c'est -a- dire en situation d'absence de protection. Une étude antérieure spécifique aux industries mécaniques et électriques a montré qu'une forte protection se traduit généralement soit par des coûts en ressources intérieures élevés soit par l'obtention d'une rente importante, tous deux, source d'une allocation inefficace des ressources.

Il est donc nécessaire d'atténuer de façon progressive ce niveau de protection. Cela demande qu'au préalable ces activités doivent faire l'objet d'analyse plus approfondie et que des diminutions de protection soient entreprises graduellement. Cette diminution de protection surtout pour les activités installées depuis longtemps a pour conséquence de créer une certaine concurrence qui incitera le producteur intérieur à comprimer ses coûts et à rechercher une amélioration constante de la qualité et du prix de ses produits.

Cette catégorie est constituée, en général, par des produits manufacturés de consommation finale et des produits alimentaires. Il s'agit en particulier du montage des véhicules, de certaines activités des industries mécaniques et électriques comme les cuisinières, radios et télévisions, des produits pharmaceutiques, de pneumatiques et de certaines activités textiles comme le tissage et la bonneterie.

II- PROTECTION NOMINALE

Evolution et structure de la protection nominale

1 - Le niveau de la protection nominale a légèrement augmenté entre 1972 et 1977 pour l'ensemble des catégories des produits, exception faite des produits manufacturés de consommation pour lesquels une forte hausse est enregistrée avec des taux moyens de 23% en 1972 à 32% en 1977.

La même tendance vers la hausse est observée également entre 1977 et 1980 avec des augmentations significatives de la protection fiscale. On assiste, en général, à un doublement des taux du tarif douanier exception faite des équipements industriels pour lesquels la hausse est relativement faible avec des taux passant de 14% à 17.5% en moyenne. Par contre, pour les produits d'alimentation humaine et les produits manufacturés de consommation, l'augmentation du tarif douanier est la plus importante, elle est induite par l'instauration de la taxe spéciale de compensation (TSC) en 1978 sur les produits de ces deux catégories.

Enfin, au cours des années 1980 à 1983, la tendance vers la hausse est toujours observée avec cependant une décélération dans l'augmentation des taux douaniers. Une baisse est même enregistrée pour les catégories de biens de consommation, elle s'explique par l'élimination de la TSC et son intégration partielle dans les droits de douane.

**Taux de protection nominale fiscale
(Moyenne simple tous les NT)**

Catégorie de produits	1972	1977	1980	1983
Matières premières minérales	8.0 %	7.8 %	14.3 %	16.8 %
Produits énergétiques	8.8 %	7.8 %	4.2 %	12.9 %
Demi-produits	11.9 %	15.7 %	23.0 %	25.0 %
Équipement industriel	10.8 %	14.3 %	17.5 %	22.0 %
Alimentation humaine	30.9 %	34.2 %	77.6 %	63.7 %
Produits de consommation	22.6 %	32.4 %	64.0 %	53.3 %

Au total, l'évolution de la protection nominale depuis 1972 se caractérise essentiellement par une tendance constante vers la hausse et une invariabilité dans la structure dans la mesure où elle est relativement faible pour les biens intermédiaires et les biens d'équipement alors que ce sont les biens de consommation qui bénéficient de la protection la plus élevée.

En 1980, les taux de protection nominale sont de 4 à 5% pour les produits énergétiques, 15 à 25% pour les matières premières, 20% pour les demi-produits, 12% pour l'équipement agricole, 17% pour l'équipement industriel, autour de 70% pour les produits d'alimentation humaine et 40% à 65% en moyenne pour les produits manufacturés de consommation. Cette structure est restée inchangée en 1983, malgré une tendance plus nette vers l'homogénéisation entre les différentes catégories de produits.

Structure par secteur d'activité

2- L'analyse du niveau de la protection nominale fiscale par secteur d'activité permet de voir que les industries manufacturières, exception faite de l'agroalimentaire et de la chimie, bénéficient d'une protection relativement élevée avec 42% pour les industries diverses, 27% pour les textiles, 24% pour les MCCV et 21 % pour les industries mécaniques et électriques. Elle est, par contre, relativement faible pour la chimie avec 6%, l'agriculture et l'agro-alimentaire avec 16% et devient négative pour la pêche avec -1%. Il faut néanmoins remarquer que ces moyennes cachent, en fait, une grande disparité dans la protection au niveau des produits à l'intérieur d'un même secteur d'activité.

Entre 1980 et 1983, deux facteurs ont joué conjointement sur la protection nominale fiscale. Il s'agit de l'élimination de la taxe spéciale de compensation pour les biens de consommation finale non essentiels et de l'instauration du taux minimum de 6% sur l'ensemble des produits.

Pour le cas particulier des produits de la pêche, la baisse de la protection fiscale a pour origine l'imposition des exportations de la pêche au taux de 6% alors que pour l'activité touristique, la protection négative s'explique par l'existence de la taxe de prestation de service au taux de 7.5%.

**Protection nominale fiscale par secteur
d'activité**

<u>Secteur d'activité</u>	<u>1980</u>	<u>1983</u>
Agriculture	12%	15%
Pêche	3%	-2%
I A A	15%	16%
Textile	31%	27%
Industries diverses	50%	42%
Chimie	6%	7%
I M E	22%	21%
M C C V	24%	24%
Mines	-1%	-1%
Tourisme	-8%	-8%

Importations concurrentielles et complémentaires

3 - la protection fiscale est relativement plus élevée pour les importations concurrentielles que pour les importations complémentaires pour lesquelles ne correspondent pas des productions nationales. L'écart dans les taux observés est important pour l'ensemble des produits, en particulier pour les produits manufacturés et les biens d'équipement ainsi que le matériel de transport. Ceci met en évidence le fait que dès qu'un produit est fabriqué localement, une protection est accordée au producteur national.

**Protection nominale fiscale par type d'importations
(moyenne simple des importations non nulles)**

<u>Importations concurrentielles</u>		<u>Importations complémentaires</u>		<u>Ensemble</u>	
<u>1980</u>	<u>1983</u>	<u>1980</u>	<u>1983</u>	<u>1980</u>	<u>1983</u>
46.5%	46.5%	20.6%	23.7%	34.8%	36.6%

Composantes de la protection nominale fiscale

4 - En mettant l'accent sur les différentes composantes qui expliquent le niveau de la protection nominale fiscale et en distinguant entre les droits de douane, les taxes intérieures et les mesures de suspensions et exonérations, il apparaît que l'élément essentiel de cette protection est constitué des droits de douane. La comparaison entre les différents indicateurs montre que la fiscalité intérieure discriminatoire entre les importations et la production nationale a un effet marginal sur l'accroissement de la protection.

Par ailleurs les exonérations et suspensions des droits de douane contribuent à baisser la protection de manière significative pour les produits alimentaires et les huiles.

Décomposition de la protection nominale fiscale (moyenne simple de toutes les importations)

<u>ETCI</u>		<u>1983</u>			
<u>Catégorie de produit</u>	<u>Droit de douane</u>	<u>T F D</u>	<u>Fiscalité intérieure</u>	<u>Suspensions exonérations</u>	<u>Total</u>
Alimentation	50.3%	5%	10.9%	-3.4%	62.9%
Mat.premières	15.9%	5%	4.5%	0%	25.4%
Huiles végét. et animales	32.3%	5%	2.1%	-9.5%	29.9%
Prod.chimiques	17.5%	5%	0%	-0.7%	21.7%
Prod. manif.	35.9%	5%	0.6%	-0.5%	41.0%
Equipement	21.2%	5%	0%	-0.9%	25.2%
Ensemble	33.1%	5%	2.5%	-0.9%	39.7%

Recettes fiscales potentielles et effectives

5 - Le rapprochement entre le taux potentiel des recettes fiscales et le taux effectif, permet de mesurer l'impact du système des suspensions et exonérations sur le montant des recettes fiscales. Cette analyse montre que l'écart entre le taux de droit de douane potentiel de 11.9% et le taux effectif de 7.5% se situe à 4.4 points, ce qui traduit le fait que les diverses suspensions et exonérations accordées, touchant surtout les produits alimentaires et les huiles, sort à l'origine d'une moins-value de l'ordre de 40 MD pour 1980. La même analyse menée pour 1983 fait ressortir un écart de l'ordre de 6 points et une moins-value des recettes au titre des droits de douane de l'ordre de 90 MD.

**Fiscalité potentielle et effective
(importations mises à la consommation)**

	<u>Taux effectifs</u>		<u>Taux potentiels</u>	
	<u>1980</u>	<u>1983</u>	<u>1980</u>	<u>1983</u>
<u>Ensemble</u>				
(DD, TFD, TP, TC, DC)	25.7%	32.2%	31.0%	37.0%
dont:droits de douane	7.5%	13.6%	11.9%	19.8%

Restrictions quantitatives à l'importation

6 - La protection fiscale basée sur la protection douanière et la fiscalité intérieure ne constitue en fait qu'une composante de la protection totale. Elle peut même dans certains cas, s'écarter sensiblement de la protection réellement accordée aux activités économiques en raison de l'existence des restrictions quantitatives et du régime de contrôle des prix. Pour cette raison, une attention particulière est consacrée à la description du système de restrictions quantitatives, son évolution depuis 1980, et à l'examen de l'importance des importations selon les régimes en vigueur.

7 - Caractérisé en 1980 par une grande complexité due à la dualité zonale de l'origine des produits entre la zone franc et la zone hors franc, le régime des restrictions à l'importation a connu en 1983 plusieurs changements orientés vers une plus grande simplification. Le premier allègement concerne l'abolition du dualisme zonal avec une définition unique de l'Etranger. Cette simplification est accompagnée d'une unification des titres du commerce extérieur et d'une diminution du nombre des formulaires utilisés. La seconde amélioration a consisté en une simplification du circuit administratif des titres. Le troisième allègement constaté est relatif au nombre des listes qui classent les divers produits

selon leur régime à l'importation. Il a été mis fin à la multiplicité des listes, au nombre d'une dizaine en 1980 à seulement 3 listes en 1983 concernant les produits libres à l'importation, les produits soumis à carte d'importation et les produits contingentés. Tous les autres produits non explicitement désignés étant considérés comme prohibés A l'importation.

8 - Pour les besoins de la quantification de l'importance de chaque régime, les importations sont classées en trois grandes catégories selon le degré de restriction. Elles englobent respectivement les produits non monopolisés et soumis A restrictions, les produits monopolisés à l'importation et les produits relativement libérés. En ne considèrent que les importations mises à la consommation, c'est -a-dire celles ne relevant pas du régime suspensif, il ressort essentiellement, qu'en 1980, seulement 35% de ces importations sont soumises à des restrictions et 65% sont classées comme étant relativement libres à l'importation alors qu'en 1983, les importations se classent également entre les deux catégories ce qui traduit le fait que la part des importations soumises à restrictions a augmenté en passant de 35% à 50%.

Importations mises à la consommation selon le régime

Régime à l'importation	1980		1983	
	Montant en MD	%	Montant en MD	%
Importations libérées	597	66%	748	51%
Importations soumises à restrictions quantitatives	309	34%	716	49%
T O T A L	906	100%	1466	100%

9 - Cette analyse basée sur la classification des produits selon les listes établies pour chaque régime d'importation est ensuite complétée par une analyse qui repose sur les titres d'importation requis lors des transactions. Ces titres sont nombreux et différent selon la nature des produits. On distingue ainsi pour les procédures relativement libéralisées le certificat d'importation utilisé sans limitation de montant par les industriels et élargi aux commerçants, agriculteurs et artisans pour leurs consommations intermédiaires et aux promoteurs agréés pour l'importation des biens d'équipement. Quant aux titres utilisés dans des procédures restrictives, on compte la licence d'importation accordée généralement aux commerçants et parfois à des industriels au démarrage d'un projet, la carte d'importation valable pour une année et destinée aux petits producteurs qui peuvent importer à concurrence de 500 dinars les produits et surtout les pièces détachées nécessaires, et l'autorisation annuelle d'importation instituée pour les industriels en vue d'importer sans limitation de montant des produits prohibés. Le point essentiel de cette analyse est qu'elle confirme les résultats fournis par les données relatives aux listes des produits quant à l'importance de chaque régime à l'importation, à savoir que la part des importations soumises à restrictions a augmenté entre 1980 et 1983.

Structure des importations mises à la consommation par régime

Type d'importation	Titres utilisés	1980		1983	
		% selon listes de produits	% selon les titres	% selon listes de produits	% selon les titres
Produits libérés	Certificat d'import.	30%	27%	22%	25%
Import soumises à restriction	Licence, autorisation & carte d'import	48%	51%	6	68%
Autres	-	22%	22%	15%	7%
Ensemble	-	100%	100%	100%	100%

Régimes à l'exportation

10 - La même analyse est élargie aux exportations. il en ressort notamment que le réaménagement opéré en 1982 a, comme pour les importations, éliminé le dualisme zonal des exportations. Actuellement, les produits exportés sont classés en deux principaux groupes: les produits prohibés répertoriés dans une liste qui a été allégée puisque plusieurs produits prohibés auparavant ne le sont plus dont notamment des produits chimiques, des biens d'équipement, des vins, des produits textiles et divers produits industriels manufacturés. Ce premier groupe de produits est soumis à la licence d'exportation. Le second groupe est formé des produits libres à l'exportation sous couvert d'un engagement de rapatriement.

11 - A l'exclusion des exportations faisant suite à des admissions temporaires et des produits pétroliers, les exportations provenant du marché intérieur sont, en majeure partie, soumises à la procédure de l'engagement de rapatriement. la part de ces exportations dans le total est évaluée à 79% en 1980 et tombe à 73% en 1983. Quant aux exportations soumises à la licence, leur part est estimée à 16% en 1980 et atteint 24% en 1983. Elles sont composées essentiellement de produits alimentaires à concurrence de 80% environ, de matières premières avec . une part de 7% et de produits manufacturés dans la même proportion.

**Structure des exportations selon le régime
(hors produits pétroliers et régime suspensif)**

Régime d'exportation	1980		1983	
	Montant en MD	%	Montant en MD	%
- Exportations libres sous couvert d'engagement de rapatriement	96.0	79%	117.4	73%
- Exportations soumises à licence d'exportation	19.2	16%	36.8	23%
<u>dont</u>				
Alimentation	15.0	12%	31.9	20%
Matières premières	2.4	2%	3.3	2%
Manufacturés	1.3	1%	2.6	1%
TOTAL	121.4	95%	160.4	96%

Il faut remarquer, enfin, que les exportations effectuées après admission temporaire ne sont soumises, en général, qu'à l'engagement de rapatriement ou de change ou alors ne sont soumises à aucun titre quant elle sont le fait des entreprises exportatrices de la loi 72. Quant à la procédure de la licence, elle n'est pas du tout utilisée pour ce type d'exportation.

Incitations non commerciales

12 - Outre la protection ayant pour origine l'établissement du tarif douanier ou des restrictions quantitatives à l'importation, les activités économiques sont également encouragées ou découragées par un ensemble d'autres incitations d'ordre fiscal, financier ou autre. La Tunisie s'est "dotée d'un environnement institutionnel qui a mis en place un ensemble d'actions et d'avantages tendant à développer les différentes activités. Les incitations

prises en considération comme éléments additionnels de protection sont tout d'abord les subventions directes sur intrants ou sur extraits comme les subventions d'exploitation, d'équilibre et d'équipement, ensuite les subventions indirectes comme les dégrèvements fiscaux sur le gaz-oil consommé par l'agriculture et la pêche ou les prix différentiels de l'électricité ou de l'eau qui bénéficient à certaines activités. D'autres formes de subventions sont relatives à la consommation de produits pétroliers à des prix compensés ou à la possibilité qu'ont certaines activités d'obtenir des crédits à des taux d'intérêt préférentiels bénéficiant ainsi d'une bonification d'intérêt.

Protection réelle et comparaison des prix

13- la protection nominale (à la production) ou effective (à la valeur ajoutée) telle qu'elle ressort de l'analyse de la fiscalité aussi bien à l'importation qu'intérieure demeure cependant potentielle dans la mesure où des facteurs comme les restrictions quantitatives ou le contrôle des prix sont de nature à changer le niveau réel de la protection. Cette protection réelle est mesurée par comparaison directe entre les prix intérieurs à la production et les prix internationaux. Malgré les nombreuses difficultés dû es entre autres à l'hétérogénéité des produits, le manque d'informations statistiques ou la saisonnalité de certains produits, ces comparaisons sont effectuées pour un échantillon représentatif de 85 produits couvrant la majeure partie des activités.

14 -Le rapprochement du niveau de la protection basée sur la fiscalité et la protection réelle basée sur la comparaison directe des prix il permis de mettre en évidence deux points importants. Il apparaît tout d'abord qu'en général, la tendance est vers une hausse de la protection pour l'ensemble des produits soumis à restrictions quantitatives qui sont ainsi une source de protection additionnelle. Il apparaît aussi que pour un certain nombre de produits dont les prix sont soit taxés soit homologués, la tendance est plutôt vers la hausse et que donc la fixation des prix par l'administration joue parfois dans le sens d'une diminution de la protection réelle par rapport à ce que le tarif douanier accorde potentiellement.

**Protection fiscale et réelle pour certains
produits en 1980**

<u>Produits</u>	<u>Protection nominale</u>	
	<u>Fiscale</u>	<u>Réelle</u>
- Produits soumis à restrictions quantitatives		
Pneumatiques	26%	140%
Lampes électriques	35%	104%
Téléviseurs	14%	30%
Voitures tourisme	65%	83%
Camions 1.5 T	28%	65%
Camionnettes	35%	66%
- Produits dont les prix sont taxés ou homologués		
Blé tendre	3%	-18%
Blé dur	3%	-33%
Orge	3%	-32%

III- PROTECTION ET INCITATIONS EFFECTIVES

15 - L'indicateur de protection effective synthétise les effets de la protection nominale sur les extraits d'une activité donnée et sur les consommations intermédiaires qu'elle utilise. Il mesure ainsi la protection dont bénéficie une activité au niveau de sa valeur ajoutée. Il est obtenu en rapportant la valeur ajoutée réalisée par l'activité exprimée aux prix intérieurs à la même valeur ajoutée exprimée en prix internationaux. Cela revient à comparer la valeur ajoutée de l'activité à celle qu'elle aurait réalisée en l'absence du système de protection en vigueur, l'écart étant justement dû à l'impact des différentes mesures de protection ou de déprotection.

Protection par secteur d'activité

16 - Au niveau des secteurs d'activité, la protection effective présente une structure similaire à la protection nominale dans la mesure où le secteur industriel bénéficie, en général, de taux de protection effective relativement plus élevés que pour l'agriculture et la pêche.

Protection effective par secteur

<u>Secteur d'activité</u>	<u>1980</u>
Agriculture	17%
Pêche	10%
I A A	66%
Textile	22%
Chimie	15%
I M E	55%
MCCV	198%
Industries diverses	216%
Tourisme	-17%
Ensemble	23%

Protection des activités de substitution à l'importation

17 - Les résultats font ressortir une nette tendance d'accroissement de la protection effective au cours de la période 1977 à 1983 pour la plupart des catégories de produits, exception faite des produits manufacturés de consommation et des biens d'équipement pour lesquels une baisse de la protection effective est enregistrée. suite à l'abrogation de la taxe spéciale de compensation. Par ailleurs, la structure de la protection effective est invariante au cours des années 1977, 1980 et 1983. Elle est telle que les produits manufacturés de consommation finale bénéficient de la protection effective la plus élevée, suivis des produits de consommation alimentaire, des biens intermédiaires, biens d'équipement et enfin des produits de l'agriculture et de la pêche.

Protection effective par catégorie de produits
de substitution à l'importation

<u>Catégorie de produits</u>	<u>1977</u>	<u>1980</u>	<u>1983</u>
Produits agricoles	19%	25%	32%
Alimentation	87%	254%	422%
Manufacturés de consommation	181%	287%	167%
Intermédiaires	36%	98%	107%
Equipement	425%	101%	86%
Transports	-	2%	2%

18 - Les principaux changements observés au cours de la période 1977 à 1983 concernent tout d'abord une augmentation significative de la protection aux produits intermédiaires en comparaison avec celle des produits finis. Cela résulte en grande partie de L'institution du taux

de droit de douane minimum de 6% et de la hausse de la TFD de 3% à 5%. Le second changement concerne la baisse de la protection effective pour les biens d'équipement résultant notamment de l'augmentation de la protection sur les intrants utilisés par cette activité.

.19 - En considérant les résultats obtenus au niveau des produits, il est à noter la grande disparité dans le niveau de protection effective. Pour les activités de substitution aux importations, quatre grands groupes de produits peuvent être distingués. Le premier groupe est formé des produits hautement protégés avec des taux supérieurs à 200% et même, dans certains cas, des valeurs ajoutées négatives en situation d'absence de protection. On y compte principalement certains produits alimentaires, l'activité de montage de voitures particulières, le papier d'emballage, les pneumatiques et certains matériaux de construction

Le second groupe renferme des produits dont la protection effective demeure relativement élevée oscillant entre 50 % et 200 % ; il s'agit surtout de biens de consommation finale alimentaire et de matériaux de construction.

Ces produits sont ensuite suivis d'un ensemble de produits dont le taux de protection effective est relativement faible se situant entre 5% et 50% et englobant notamment des biens intermédiaires et des biens d'équipement.

Il y a enfin plusieurs produits qui sont relativement moins protégés. Il s'agit, en particulier de certains biens alimentaires comme les céréales ou les produits laitiers; de produits intermédiaires comme le bois, produits chimiques, filés et ciment et de certains biens de consommation et d'équipement

Protection des activités d'exportation

20 - Pour ce qui est des produits exportables, ils sont également classés par catégorie de produits en produits miniers, manufacturés basés sur des ressources naturelles (phosphate, plomb, Alfa...) produits de l'agriculture et de la pêche, les exportations traditionnelles (fruits, poissons, huile d'olive, vins et artisanat), les produits manufacturés (bonneterie, confection, matériaux de construction...), les produits pétroliers et le tourisme.

Deux principales remarques sont à relever. D'abord les taux de protection effective pour ces produits sont généralement négatifs montrant ainsi une relative déprotection par rapport aux produits de substitution à l'importation. Ensuite, le niveau et la structure de cette déprotection sont restés presque inchangés entre 1980 et 1983.

Protection effective des produits exportables

Catégorie de produits	1977	1980	1983
Produits miniers	-2%	15%	12%
Manufacturés sur base de ressources naturelles	-4%	-2%	-5%
Agriculture et pêche	-1%	-1%	-2%
Exportations traditionnelles	-4%	-14%	-15%
Produits manufacturés	-20%	-	-
Tourisme	-	-20%	-20%

21 - Pour les produits exportables, leur protection effective oscille dans un intervalle centré autour de zéro avec des taux négatifs allant de -5% à +5%. Cependant plusieurs produits ont des taux inférieurs à -5% notamment les conserves, les produits de l'artisanat et certains produits alimentaires. Par ailleurs, la plus grande gamme de produits se trouve dans l'intervalle de -5% à +5%, elle comprend les minerais, les engrais, certains produits de l'agriculture et la pêche, l'huile d'olive, les vins et les tapis.

Incitation effective

22 - Toutes les incitations mentionnées auparavant ont pour effet d'augmenter le niveau de la protection effective pour l'ensemble des produits et des activités de manière significative notamment pour les produits agroalimentaires et les biens intermédiaires. De façon générale, ce sont les subventions aux intrants qui ont l'impact le plus important. Quant à la protection et incitation effectives mesurées sur la base de comparaison de prix effectuées pour un échantillon de produits, il en ressort principalement que leur structure est similaire à celle basée sur le tarif douanier quand on considère les différentes catégories de produits. Il faut cependant relever une nette différence au niveau de certains produits.

Protection et incitation effectives par secteur

Secteur d'activité	1980	
	Protection effective	Incitation effective
Agriculture	17%	24%
Pêche	10%	21%
I A A	66%	84%
Textile	29%	30%
Chimie	15%	33%
I M E	55%	61%
M C C V	198%	265%
Industries diverses	216%	252%
Tourisme	-17%	-7%
Ensemble	23%	35%

23 - Pour les produits des substitution à l'importation, les incitations accordées sous forme de subventions et autres ont augmenté sensiblement leur niveau de protection notamment pour les produits alimentaires.

Protection effective et incitations pour les produits
de substitution aux importations

1980

Catégorie de produits	Protection effective	Protection effective plus subvention sur intrants	Protection effective plus toutes les incitations
Produits agricoles	22%	29%	31%
Alimentaires	273%	541%	558%
Manufacturés de consommations intermédiaires	287%	300%	314%
Intermédiaires	98%	125%	134%
Equipement	99%	100%	103%
transport	2%	4%	6%
Ensemble	70%	84%	87%

Quant aux produits exportés, les incitations autres que fiscales sont les plus significatives notamment pour les produits miniers et les produits manufacturés basés sur les ressources naturelles.

**Protection effective et incitations pour
les produits exportés
1980**

Catégorie de produits	Protection effective	Protection effective plus subventions sur intrants	Protection effec. plus toutes les incitations
Produits miniers	15%	34%	41%
Manufacturés sur base de ressources naturelles	-2%	9%	15%
Agriculture et pêche	-1%	3%	3%
Exportations traditionnelles	-14%	-10%	-10%
Tourisme	-20%	-18%	-10%
Ensemble	-14%	-10%	-7%

Le niveau moyen de la protection effective pour l'ensemble des produits exportables se situe à -14% et devient -7% sous l'effet des diverses subventions et autres incitations dont bénéficient ces produits.

La structure de cette protection par catégorie de produits montre qu'à part les produits miniers et les produits manufacturés sur base de ressources naturelles (phosphate, plomb, liège et alfa) pour lesquels le taux d'incitation est relativement moyen, la protection effective est d'un faible niveau pour les autres produits dont ceux de l'agriculture et pêche, les exportations traditionnelles (fruits, légumes, huile d'olive, vins et produits de l'artisanat) et le tourisme.

De façon générale, la protection aux produits exportés est relativement faible par rapport à celle dont bénéficient les activités de substitution aux importations tournées vers le marché intérieur. Les taux d'incitation obtenus pour ces deux catégories de produits sont respectivement de -7% et 87%, ce qui traduit une structure incitative très favorable au marché intérieur.

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 1

Evolution de la protection nominale et effective
par secteur d'activité

Secteur d'activité	Taux de protec- tion nominale		Taux de protec- tion effective	
	1980	1983	1980	1983
Agriculture	12%	15%	17%	21%
Pêche	3%	-2%	10%	2%
I.A.A.	15%	16%	66%	54%
Textile, habillement, cuir	31%	27%	29%	20%
Industries diverses	50%	42%	216%	183%
Chimie	6%	7%	15%	15%
I M E	22%	21%	55%	40%
Matériaux de construction céramique et verre	24%	24%	198%	185%
Mines	-1%	-1%	15%	13%
Tourisme	-8%	-8%	-17%	-17%

Les taux calculés pour 1983 sont basés sur la structure de production de 1980.

Protection nominale par groupement d'utilisation
(moyenne pondérée)

TABLEAU 3

(%)

Catégorie de produits	1980		1983	
	Importa- tions to- tales	Imp.mises à la con- sommation	Importa- tions to- tales	Imp.mise à la con- sommation
	M > 0 (1)	MC > 0 (2)	M > 0 (1)	MC > 0 (2)
Alimentation humaine	7.8	6.9	13.3	12.8
Produits énergétiques	6.6	3.6	14.6	11.9
Matières premières animales	9.5	9.5	35.6	40.0
Matières premières minérales	4.4	15.8	12.3	22.6
Demi-produits	13.9	12.6	20.0	18.6
Équipement agricole	3.2	3.2	19.3	19.3
Équipement industriel	13.7	14.1	20.0	19.8
Produits de consommation	55.9	28.3	44.3	31.4
Ensemble	17.5	13.9	23.9	21.6

(1) Taux moyens pondérés par les flux d'importations totales

(2) Taux moyens pondérés par les flux d'importations mises à la consommation.

Remarques

* L'indicateur de protection mentionné dans ce tableau est T4

* Les taux de protection sont les mêmes qu'ils soient pondérés par les flux d'importations positives ou par les flux d'importations globales (nulles et non nulles).

Droits de douane par groupement
d'utilisation

TABLEAU 4

(moyenne pondérée)

Catégorie de produits	1980		1983	
	Importations totales	Importations MC > 0	Importations totales	Importations MC > 0
Alimentation humaine	15.8%	14.7%	21.3%	20.9%
Produits énergétiques	4.7%	0.9%	8.6%	6.9%
Matières premières animales	12.3%	11.3%	28.8%	30.1%
Matières premières minérales	0.7%	6.5%	7.3%	17.6%
Demi-produits	10.5%	9.3%	16.6%	15.4%
Equipement agricole	0.2%	14.3%	14.3%	14.3%
Equipement industriel	10.1%	10.2%	15.1%	14.9%
Produits de consommation	30.5%	20.0%	37.9%	30.7%
Ensemble	12.4%	11.9%	20.4%	19.8%

Protection nominale par groupement de produits
(moyenne simple)

TABLEAU 5

(%)

Catégorie de produits	1980						1983					
	Importations totales			Importations mises à la consommation MC			Importations totales			Importations mises à la consommation MC		
	M > 0	M = 0	TOTAL	MC > 0	MC = 0	TOTAL	M > 0	M = 0	TOTAL	MC > 0	MC = 0	TOTAL
Alimentation humaine	64.0	87.4	81.5	53.5	87.8	68.3	70.1	69.5	65.8	71.1		
Produits énergétiques	7.7	3.1	4.4	5.9	4.1	14.8	12.2	12.9	15.5	12.2		
Matières premières animales	25.2	29.3	27.7	17.9	31.6	29.0	32.6	31.2	29.0	32.4		
Matières premières minérales	11.9	16.4	14.2	8.6	17.3	15.4	18.0	16.7	15.9	17.3		
Demi-produits	19.9	29.9	22.4	19.1	28.2	23.1	27.4	24.4	22.5	28.3		
Equipement agricole	11.5	20.3	12.7	11.3	17.3	22.7	35.5	24.4	22.9	33.6		
Equipement industriel	17.2	17.8	17.3	16.8	19.1	21.8	22.3	21.9	21.7	23.1		
Produits de consommation	60.9	77.3	66.1	55.3	78.4	52.5	61.1	55.2	51.3	61.9		
Ensemble	34.2	55.0	43.0	31.5	56.4	35.9	46.9	39.7	34.8	47.6		

Droits de douane par groupement d'utilisation
(moyenne simple) (%)

TABLEAU 6

Catégorie de produits	1980						1983					
	Importations totales			Importations mises à la consommation			Importations totales			Importations mises à la consommation		
	M > 0	M = 0	TOTAL	MC > 0	MC = 0	TOTAL	M > 0	M = 0	TOTAL	MC > 0	MC = 0	TOTAL
Alimentation humaine	31.7	41.0	38.6	28.7	40.9	61.2	57.5	58.7	59.1	59.1	59.1	
Produits énergétiques	5.0	1.3	2.7	4.2	2.3	9.3	7.3	7.9	9.7	9.7	9.7	
Matières premières animales	10.3	12.0	11.3	9.4	12.1	16.9	20.8	10.3	16.6	20.8	20.8	
Matières premières minérales	3.9	4.7	4.3	4.1	4.4	10.4	13.1	11.8	10.9	12.4	12.4	
Demi-produits	13.2	14.8	13.6	12.9	14.8	18.7	23.1	20.0	18.1	23.9	23.9	
Équipement agricole	5.6	5.5	5.6	5.9	4.6	17.7	28.7	19.1	17.9	26.9	26.9	
Équipement industriel	11.4	13.0	11.7	11.3	12.9	16.9	17.4	17.0	16.7	18.2	18.2	
Produits de consommation	32.8	34.6	33.4	30.7	36.4	45.5	54.5	48.3	44.8	54.3	54.3	
Ensemble	19.6	26.0	22.3	18.6	26.6	29.9	39.0	33.1	29.1	39.5	39.5	

PARTIE B : METHODOLOGIE D'EVALUATION DES INDICATEURS DE PROTECTION ET D'INCITATION

INTRODUCTION

Le développement des activités, de transformation et leur orientation vers les marchés d'exportation ou le remplacement des importations vont être influencés par l'ensemble du système d'incitations que ce soit par le biais de la législation douanière ou fiscale ou par l'intermédiaire de divers avantages accordés directement ou indirectement aux activités économiques.

L'études sur le système de protection et d'incitation de la Tunisie a pour double objectif d'évaluer le système d'incitations économiques au moyen de divers indicateurs, et d'identifier les avantages comparatifs de l'économie en mesurant les coûts économiques réels des diverses activités.

Les indicateurs d'incitations utilisés mesurent l'importance de ces incitations et donnent une évaluation numérique de l'ensemble des dispositions légales ou réglementaires qui influencent l'allocation des ressources et le développement des secteurs d'activité. Trois types d'indicateurs sont calculés. Le taux de protection nominale (TPN) permet d'évaluer l'effet des mesures de protection sur le prix d'un produit pour un producteur local il est défini comme étant le rapport entre le prix sortie usine hors taxe intérieur et le prix international ou prix à la frontière du même produit ou d'un produit semblable. Toutefois, ce qui importe pour le producteur ce n'est pas seulement le prix de son produit final mais également le prix d'achat de ses matières premières. Les effets combinés des mesures de protection au niveau de la production et des consommations intermédiaires sont exprimés par le taux de protection effective (TPE). Ce taux est défini comme étant le rapport entre la valeur ajoutée aux prix intérieurs et la valeur ajoutée aux prix internationaux, et est une mesure de la protection accordée à la valeur ajoutée du producteur national. Quant au taux d'incitation effective (TIE), il tient compte non seulement de l'impact des mesures de protection douanière et fiscale mais également des autres avantages non commerciaux dont peut bénéficier une activité donnée. Ce coefficient permet d'exprimer les effets combinés des mesures de protection de fiscalité, ou des facilités de crédit (bonifications d'intérêt).

En plus des indicateurs d'incitations, deux autres indicateurs d'analyse coût-avantage sont utilisés pour apprécier la rentabilité économique des activités, il s'agit du coût en ressources intérieures et de la rentabilité économique du capital.

Il faut également souligner que les procédures d'évaluation des différents indicateurs varient selon qu'il s'agisse d'une étude sectorielle sur des données détaillées des entreprises ou d'une étude globale qui cherche à couvrir l'ensemble des activités économiques, les techniques de calcul font appel dans ce dernier cas aux coefficients techniques tels qu'ils ressortent du Tableau des Echanges Intersectoriels.

I- INDICATEURS DE PROTECTION ET D'INCITATION

A) Le Taux de protection nominale

le TPN mesure l'impact des instruments de protection sur le prix d'un bien fabriqué par un producteur local. Pour les produits destinés au marché intérieur et qui ne sont pas soumis à des contingentements à l'importation ou à des droits de douanes prohibitifs, le TPN est calculé à partir des barèmes douaniers et fiscaux.

Dans le cas tunisien(1), le taux de protection nominale fiscale est calculé comme suit :

$$TPN = \frac{(1 + TFD + DD) (1 + TP_m + TC_m) (1 + ADT_m)}{(1 + TP_1 + TC_1) (1 + ADT_1)}$$

avec TFD : taxe de formalité douanière
DD : taux de droits de douane
TP_m, TP₁ : taxes à la production relatives aux régimes à l'importation et intérieur respectivement,
TC_m, TC₁ : taxes à la consommation relatives aux régimes à l'importation et intérieur respectivement,
ADT_m, ADT₁ : Autres droits et taxes relatifs aux régimes à l'importation et intérieur respectivement.

Cette écriture générale permet en outre de décomposer la protection nominale selon son origine (tarif douanier, fiscalité intérieure, etc). Toutefois cette

mesure du TPN peut être partiellement biaisée lorsque les modalités d'application des tarifs douaniers ou fiscaux prévoient des exonérations ou des suspensions diverses dans leur application. Dans ce cas, une estimation alternative du TPN peut être obtenus en calculant l'équivalent advalorem de tous les droits de douane effectivement payés en les rapportant à la valeur des importations ou exportations. Cette procédure a été notamment utilisée pour calculer le TPN applicable aux consommations intermédiaires.

1. On trouvera une description détaillée des régimes douaniers et fiscal tunisiens dans "Evolution de la protection et des incitations effectives aux activités économiques en 1977, '80, 1983", Tunis, Décembre 1984. Institut d'Economie Quantitative

Alors que les tarifs douaniers et les taxes indirectes influencent directement les prix intérieurs des importations, les contingentements et les autres formes de restrictions quantitatives à l'importation exercent un effet indirect de protection pour le producteur local en faisant monter les prix intérieurs des importations contingentées au-delà des prix à l'importation (toutes taxes comprises). D'autre par dans l'hypothèse ou l'Etat exerce un contrôle sur les prix intérieurs, le TPN fiscal n'est plus un bon indicateur de protection et il faut recourir à des comparaisons directes entre le prix intérieur hors-taxe et le prix CIF ou FOB du produit similaire pour mesurer le niveau de la protection réelle.

Toute comparaison directe de prix entraîne de nombreuses difficultés tant pour le choix des prix intérieurs qu'internationaux. Parmi les difficultés rencontrées, il faut citer (1) l'hétérogénéité des produits qui rend très délicate la comparaison de prix pour les produits qui n'ont pas nécessairement les mêmes qualités ou caractéristiques (2) l'absence de dénomination standard pour les produits, de sorte qu'il est très difficile de connaître les prix des produits (3) la difficulté d'identifier « le » prix international pour le produit, les prix étant différents selon le partenaire commercial (France, Portugal, CEE, etc...), (4) les fluctuations saisonnières dans les prix de certains produits (en particulier lorsque les comparaisons touchent les produits agricoles), (5) l'existence de subventions à l'exportation ou des politiques de dumping temporaire ou permanent des fournisseurs étrangers, etc.

La détermination du prix frontière est une étape importants du calcul du T P N . Pour choisir ce prix, il faut donc opérer une classification des produits faisant l'objet du commerce international (produits échangeables) selon qu'ils sont importés ou exportés. En outre, certains produits sont non échangeables parce qu'ils ne sont ni effectivement échangés sur les marchés extérieurs, ni susceptibles de l'être. La procédure de calcul des TPN est résumée au tableau 1. Dans le cas particulier de produits non importés ni exportés et pour lesquels une comparaison des prix n'est pas réalisable, deux Solutions sont possibles. Lorsque les produits ne sont pas soumis à des restrictions commerciales, le TPN tarifaire est une mesure correcte de la protection. Dans le cas contraire, on effectuera une comparaison de prix en s'appuyant sur des prix "catalogues" pour des produits similaires.

B) Le Taux de protection effective

Le taux de protection effective résulte de l'effet combiné de la protection au niveau de la production et des consommations intermédiaires .Il est défini comme le rapport entre la valeur ajoutée aux prix intérieurs et la valeur ajoutée mesurée aux prix internationaux. La valeur ajoutée intérieure est égale à la différence entre la valeur de la production hors taxes et le coût des achats de produits intermédiaires (nettoyé des taxes

Classification des produits et procédures de calcul du
taux de protection nominale

TABLEAU I

Nature des produits		Produit importable	Produit non importé	
		$\frac{M_i}{M_i + X_i - E_i} > 10\%$	$0 < \frac{M_i}{M_i + X_i - E_i} < 10\%$	$M_i = 0$
Produit exportable	$\frac{E_i}{X_i} > 10\%$	Marché intérieur TPN = PD/P CIF Exportation TPN = PD/P FOB	Marché intérieur TPN = PD/P FOB Exportation TPN = PD/P FOB	Marché intérieur TPN = PD/P FOB Exportation TPN = PD/P FOB
	$0 < \frac{E_i}{X_i} < 10\%$	Marché intérieur TPN = PD/PCIF Exportation TPN = PD/PFOB	Marché intérieur TPN = PD/PCIF Exportation TPN = PD + PFOB	Marché intérieur TPN = PD/PFOB Exportation TPN = PD/PFOB
Produit non exporté	$E_i = 0$	Marché intérieur TPN = PD/PCIF	Marché intérieur TPN = PD/PCIF	Pas de restrictions commerciales TPN = TPN tarifaire avec restrictions TPN = PD/prix catalogue

Avec M_i = importation en valeur du produit i
 X_i = production en valeur
 E_i = exportation en valeur
 PD = prix intérieur hors taxes
 PCIF = prix unitaire CIF à l'importation
 PFOB = prix unitaire FOB à l'exportation

indirectes récupérables). Ceux-ci comprennent les consommations intermédiaires non échangeables et les amortissements, ces deux éléments ayant été décomposés en leurs facteurs constitutifs. On obtient la valeur ajoutée aux prix à la frontière en exprimant la production et les achats nécessaires à sa fabrication aux prix internationaux. On obtient l'expression suivante:

$$TPE = \frac{VA^D}{VA^W} - 1 = \frac{\text{Valeur ajoutée aux prix intérieurs}}{\text{Valeur ajoutée aux prix frontière}} - 1$$

$$VA^D = \begin{array}{l} \text{Valeur de la} \\ \text{production hors} \\ \text{taxes aux prix} \\ \text{intérieurs} \end{array} - \begin{array}{l} \text{Valeur des inputs} \\ \text{échangeables et inputs} \\ \text{indirects aux prix} \\ \text{intérieurs, après} \\ \text{déduction des taxes} \\ \text{récupérables} \end{array} - \begin{array}{l} \text{Valeur des échan-} \\ \text{geables incorporés} \\ \text{dans les amortisse-} \\ \text{ments.} \end{array}$$

$$VA^W = \begin{array}{l} \text{Valeur de la} \\ \text{production hors} \\ \text{taxes aux prix} \\ \text{frontières} \end{array} - \begin{array}{l} \text{Valeur des inputs} \\ \text{échangeables directs} \\ \text{et indirects aux prix} \\ \text{frontières} \end{array} - \begin{array}{l} \text{Valeur des échangea-} \\ \text{bles incorporés dans} \\ \text{les amortissements} \\ \text{aux prix frontières} \end{array}$$

Un TPE supérieur à zéro signifie qu'au taux de change en vigueur les mesures de protection procurent à l'entreprise entreprise ou à l'activité de transformation une incitation positive. Inversement, un TPE inférieur à zéro signifie que le régime douanier et fiscal décourage l'activité dans le secteur. Le calcul des TPE a été effectué en distinguant le marché de destination du produit afin d'identifier la nature du biais anti ou pro-exportation de la législation douanière et, fiscale. Ainsi, lorsque le TPE applicable à une production écoulee sur le marché intérieur est supérieur au TPE qui s'applique à la production exportée, nous parlerons d'un biais anti-exportation. Lorsqu'une entreprise ou une branche d'activité écoule sa production simultanément sur les marchés intérieurs et internationaux, le TPE global est une moyenne pondérée des TPE calculés pour chacun des marchés.

C) Le Taux d'incitation effective

Le taux d'incitation effective tient compte des effets conjoints des mesures de protection commerciale et des préférences en matière de subventions et de fiscalité. La panoplie des instruments d'intervention de l'Etat comporte les éléments suivants:

- Les subventions courantes destinées soit à financer les déficits d'opérations des entreprises publiques (subventions d'équilibre), soit à subventionner l'achat de matières premières (subventions d'exploitation) ;

- Les subventions d'équipement;

- Les bonifications d'intérêt permettant à certaines entreprises de bénéficier de prêts à des conditions préférentielles

- Les avantages financiers et fiscaux accordés à certaines entreprises qui bénéficient des dispositions des lois d'encouragement aux industries exportatrices, des lois relatives à l'investissement dans les industries manufacturières, et plus généralement du code des investissements.

Nous avons défini le taux d'incitation effective absolu comme le rapport entre
 $\frac{VA^d + S}{VA^w}$
la valeur ajoutée intérieure majorée du montant global des subventions nettes de taxes (S) et la valeur ajoutée aux prix mondiaux (VA^w).

$$TIE = \frac{VA^d + S}{VA^w} - 1$$

avec

$$S = \begin{array}{cccc} \text{Subventions} & & \text{Autres} & & \text{Impôts} & & \text{Taxes indirectes} \\ \text{de} & + & \text{subventions} & + & \text{sur les} & - & \text{non récupérables} \\ \text{crédit} & & & & \text{bénéfices} & & \end{array}$$

On peut également écrire:

$$TIE = TPE + \frac{S}{VA^w}$$

Cette écriture permet de souligner que l'écart entre le taux d'incitation effective absolu et le TPE mesure la valeur des incitations dues à l'existence de privilèges complémentaires accordés aux entreprises du secteur. Ainsi, un TPE absolu inférieur au TPE signifie que, la protection douanière est diminuée par l'effet combiné des taxes nettes des subventions et autres privilèges reçus. Toutefois, l'importance des privilèges accordés à une entreprise ou un secteur d'activité devrait tenir compte de la différence entre le niveau des charges effectivement supportées par l'entreprise et ce qu'elle devrait "normalement" payer au titre de ces charges. Ainsi, par exemple, une réduction du taux d'imposition des bénéfices d'une entreprise représente un privilège qui doit être mesuré par l'écart entre le taux d'imposition effectivement appliqué à cette entreprise et son taux normal d'imposition. Ce niveau normal devrait être établi comme une valeur moyenne pour toutes les activités de production prises globalement. En calculant un taux d'incitation effective "normale", on s'assure que le TIE moyen de l'ensemble de la branche est égal à son TPE.

Une activité économique aura un TIE normalisé supérieur à son TPE lorsqu'elle bénéficie d'une réduction de ses charges (ou d'une augmentation de ses subventions) par rapport au niveau moyen des charges supportées par l'ensemble des entreprises du secteur.

D) Indicateurs de l'analyse globale

Quand il s'agit d'une étude globale, certaines modifications sont introduites par rapport à l'analyse microéconomique. Elles portent essentiellement sur la distinction entre les produits importables et exportables, l'agrégation du taux de protection nominale par branche d'activité et le calcul de la protection effective.

Concernant la distinction entre activités de substitution aux importations et activités exportatrices, l'ensemble des produits échangeables sont ventilés en deux groupes.

- Les importations: ce sont les produits pour lesquels la production locale n'est pas suffisante pour satisfaire la demande locale finale et intermédiaire. Les importations sont une source importante d'offre.

- Les exportations: ce sont les produits pour lesquels les exportations à l'étranger sont compétitives et une partie de la production locale est exportée.

En principe, pour un bien homogène, et en l'absence de restriction à l'importation et l'exportation, il est facile de classer les produits en exportables et importables. En fait, la classification est plus difficile, soit en raison de l'hétérogénéité des produits classés dans un code particulier du TEL, soit à cause des restrictions, soit à cause de l'existence de coûts de transports, etc...

Afin de procéder à la classification, on introduit les grandeurs suivantes:

$e_i = \frac{E_i}{P_i}$: la part des exportations dans la production

$m_i = \frac{M_i}{C_i}$: la part des importations dans la consommation apparente totale

$T_i = \frac{C_i - P_i}{C_i} = \frac{M_i - E_i}{C_i}$ La part des importations nettes dans la consommation apparente totale mesurée par $C_i = P_i + M_i - E_i$

La procédure utilisée a consisté en plusieurs étapes:

Les produits pour lesquels une des deux conditions suivantes est satisfaite sont classés facilement :

$m_i > 10\%$ et $0 < e_i < 10\%$: produits importables.

$e_i > 10\%$ et $0 < m_i < 10\%$: produits exportables

Les produits pour lesquels on observe seulement des exportations ou importations, on les classe comme suit :

$m_i > 0$ et $e_i = 0$: importables

$e_i > 0$ et $m_i = 0$: exportables

Pour la catégorie des produits pour lesquels on a $0\% < e_i < 10\%$ et $0\% < m_i < 10\%$, c'est à dire essentiellement non exportés et importés ou échangés en faibles Quantités on les a classés dans le groupe des importables. Il est supposé que leur importation nulle ou faible est dû e au régime de restrictions Quantitatives. Cependant exception est faite pour quelques produits d'exportation traditionnelle qui ne sont plus exportés parce que transformés localement.

Enfin, le groupe des biens qui sont la fois importés et exportés. $e_i > 10\%$, $m_i > 10\%$, on utilise le coefficient T_j pour les classer.

- si $T_j < 0$ le produit est exportable
- si $T_j > 0$ le produit est importable

les taux de protection nominale sont ensuite agrégés en calculant pour chaque branche un taux moyen pondéré par la valeur de la production évaluée aux prix mondiaux, on obtient alors: t_j : $E_{w_j} t_i$

$$\text{avec } \omega_i = \bar{x}_i / \Sigma \bar{x}_i \text{ et } \bar{x}_i = x_i / (1 + t_i)$$

X_i étant la production aux prix intérieurs du produit i
 t_i le taux de protection nominale du produit i et
 t_j celui de la branche j

Dans une seconde phase, le calcul du taux de protection effective nécessite un traitement particulier des intrants non échangeables et l'utilisation des coefficients techniques du TEI.

La décomposition des produits non échangeables se fait de la manière suivante:

Sur la base de la matrice A , on procède à la décomposition des intrants non échangeables (NE) en intrants échangeables (E) et valeur ajoutée. afin de calculer la matrice totale des coefficients techniques (1).

La décomposition se fait en deux étapes:

Etape 1

Décomposition des intrants non-échangeables dans les non-échangeables en intrants échangeables et valeur ajoutée.

On calcule $(I - A_{NN})^{-1}$ qui est la matrice des intrants directs et indirects de NE en NE

ensuite on calcule: .

$$A'_{TN} = A_{TN} (I - A_{NN})^{-1}$$

$$A'_{CN} = A_{CN} (I - A_{NN})^{-1}$$

$$B'_{VN} = B_{VN} (I - A_{NN})^{-1}$$

Qui sont les composantes directes et indirectes (c'est à dire dans les NE) des échangeables semblables, complémentaires et valeur ajoutée.

Etape 2

Pour décomposer les NE en E et valeur ajoutée on calcule:

$$A'_{TT} = A'_{TN} \cdot A_{NT}$$

$$A'_{CT} = A'_{CN} \cdot A_{NT}$$

$$B'_{VT} = B'_{VN} \cdot A_{NT}$$

Ensuite on calcule la matrice \bar{A}

$$\bar{A}_{TT} = A_{TT} + A'_{TT}$$

$$\bar{A}_{CT} = A_{CT} + A'_{CT}$$

$$\bar{B}_{VT} = B_{VT} + B'_{VT}$$

L'estimation des taux de protection effective sera faite à partir des matrices \bar{A} , \bar{B} et \bar{B} en utilisant la formule suivante :

$$g_j^* = \frac{1 - \sum_i a_{ij} - \sum_k b'_{kj}}{\frac{1}{1+t_j} - \sum_i \frac{a_{ij}}{1+t_i} - \sum_k b'_{kj}} - 1$$

On suppose dans cette formulation que le TPN sur la valeur ajoutée connue dans les intrants non échangeables est égal à zéro.

* Cette formule est appelé « méthode Balassa », une alternative serait de ne pas considérer la valeur ajoutée contenue dans les non échangeables. Cette seconde méthodes celle de Cordent, donnée par la formule

$$g_j = \frac{1 - \sum_i a_{ij}}{\frac{1}{1+t_j} - \sum_i \frac{a_{ij}}{1+t_i}} - 1$$

II- LES INDICATEURS DE RENTABILITE⁽¹⁾

Dans les calculs des indicateurs d'incitations on. a exprimé la valeur ajoutée intérieure en termes des prix du marché. Or, pour la nation, le coût réel d'une production peut être inférieur au coût que représente pour l'entreprise la rémunération des facteurs de production (c'est à-dire la valeur ajoutée intérieure). C'est le cas lorsque le coût d'opportunité de l'utilisation d'un facteur est plus faible que sa rémunération du marché. Par exemple, le coût d'opportunité de la main - d'œuvre sera inférieur au salaire à payer si le travailleur occupait auparavant un emploi dans une activité à plus faible productivité ou s'il était en chômage.

A) Le coût en ressources intérieures

Pour pouvoir estimer le coût réel d'une production on doit donc recourir à des prix de référence afin de tenir compte du coût d'opportunité de l'utilisation de ces facteurs ou produits. En calculant le rapport entre le montant en ressources intérieures (salaire et capital) et la valeur ajoutée aux prix internationaux, on obtient l'indicateur du coût en ressources intérieures (CRI). Il exprime la valeur des ressources intérieures dépensées directement ou indirectement pour gagner (en exportant) ou économiser (par substitution à l'importation) une unité de devises au taux de change en vigueur.

$$\text{CRI} = \frac{\text{Coût des facteurs exprimé aux prix de référence}}{\text{Valeur ajoutée aux prix mondiaux}}$$

$$\text{CRI} = \frac{\text{spr} + \text{rs} \cdot \text{kpr}}{\text{YA}^w}$$

où Spr est la masse salariale exprimée aux prix de référence, kpr la valeur des immobilisations mesurée aux prix de référence et rs le coût d'opportunité du capital. Le . numérateur du CRI mesure ainsi le montant global en ressources intérieures nécessaires à l'obtention de la valeur ajoutée, et le terme à droite de ce numérateur (rs.kpr) le coût d'opportunité de l'usage du capital et des immobilisations.

L'indicateur du coût en ressources intérieures reflète le degré de rentabilité économique d'une activité. Si le CRI est supérieur à l'unité, le coût supporté pour gagner une . unité de devises dépasse le gain que l'on en tire au taux de change en vigueur. Si le taux de change reflète effectivement la valeur de marché des devises pour l'économie ,dans son ensemble, il serait souhaitable de stimuler les activités ayant un CRI inférieur à l'unité et de décourager celles dont le CRI est supérieur à l'unité.

(1) Les indicateurs de rentabilité sont présentés dans les études par produit

Il est clair qu'il existe une relation entre le taux de protection effective et le coût en ressources intérieures. En établissant un classement des activités selon le TPE, on fournit des indications sur l'incidence des mesures d'incitations sur la valeur ajoutée alors qu'en classant les activités selon leur CRI, on exprime les avantages comparatifs à long terme de ces mêmes activités. Le rapprochement de ces deux indicateurs fournit des renseignements sur l'aptitude du système de protection en vigueur à encourager les activités plus ou moins efficaces pour générer des devises.

B) La rentabilité économique du capital

D'une manière alternative, on peut établir le degré d'efficacité économique d'une activité en mesurant la rentabilité économique du capital (REC). Cet indicateur est mesuré par le rapport entre la rémunération du capital et la valeur de l'actif de l'entreprise, toutes deux exprimées aux prix de référence.

$$\text{REC} = \frac{\text{Rendement du capital aux prix de référence}}{\text{Immobilisations totales au prix de référence}}$$
$$\text{REC} = \frac{\text{VA}^w - \text{Spr}}{\text{Kpr}}$$

une activité est dite rentable, si le REC est supérieur au coût d'opportunité du capital ($\text{REC} > r_s$). En comparant les formules (1) exprimant le REC et le CRI on constate que si on recourt à des prix de référence identiques, il y a stricte équivalence entre les indicateurs du CRI et du REC. Lorsque le CRI est inférieur à l'unité, la rentabilité économique du capital est nécessairement supérieure son coût d'opportunité. D'autre part, on peut montrer qu'il est possible de décomposer l'indicateur du REC en ses éléments constitutifs, c'est-à-dire la productivité du capital, du travail, le salaire moyen et le taux de protection effective (voir, annexe B).

A titre indicatif, nous avons également évalué la rentabilité financière (RFC) des entreprises en calculant le rapport entre le résultat d'exploitation et l'actif du bilan. Cet indicateur est toutefois peu utile pour l'analyse économique puis que la rentabilité financière d'une activité peut dépendre principalement de la protection dont elle jouit.

(1) Voir annexe A. .

C) Estimation des prix de référence et traitement des produits non échangeables

La méthode générale de calcul de ces prix consiste à estimer le coût d'opportunité des biens ou des facteurs en termes de la valeur marginale de production non réalisée.

Pour les produits échangeables, on a retenu le prix à la frontière comme mesure de la valeur d'opportunité des produits (prix CAF ou FOB pour un produit importé ou exporté). Pour les produits et services non échangeables, on a suivi une procédure de décomposition en intrants échangeables et valeur ajoutée. Les produits aux -quels cette procédure est appliquée sont ceux qui ne font pas l'objet d'échanges internationaux, comme les consommations d'eau, d'électricité, de services de transport, les services de banque et assurance ou les marges commerciales. Pour effectuer cette décomposition, on s'est appuyé sur les coefficients du tableau d'échanges intersectoriels afin de ventiler les intrants non échangeables en intrants échangeables directs et indirects et en valeur ajoutée directe et indirecte. Le prix de référence du salaire est théoriquement mesuré par la valeur de la production marginale non réalisée par un travailleur du fait de son déplacement du milieu rural vers le milieu urbain. L'évaluation des taux de salaire de référence par qualification a abouti à un rapport entre le salaire de référence et la rémunération réelle de l'ordre de .80. Les estimations du prix de référence du capital s'appuient généralement sur une évaluation de la rentabilité marginale moyenne du capital dans l'ensemble des branches d'activité y compris les marchés internationaux. En l'absence de telles informations, on a calculé la moyenne des taux bancaires applicables aux crédits locaux à la production (8.25% en 1980) et le taux d'intérêt moyen des emprunts sur le marché international (17%). Le taux moyen se situe à 12%. Pour l'estimation du prix de référence des devises, il y a lieu de tenir compte de la structure du commerce extérieur et des élasticités-prix des importations et exportations(1).

(1) Dans ce cas le CRI s'écrit $\frac{Spr + rs \cdot kpr}{E.VA^w}$

où E est le rapport entre le taux de change de référence et le taux de change en vigueur

ANNEXE A

Critères de rentabilité et leur équivalence

On définit le surplus économique net (SEN) d'une activité donnée par :

$$SEN = VA^W - r_s \cdot K_{pr} - S_{pr} \quad (1)$$

où VA^W est la valeur ajoutée exprimée en prix mondiaux
 K_{pr} la valeur des immobilisations en prix de référence
 S_{pr} la masse salariale exprimée aussi en prix de référence
et r_s le coût d'opportunité du capital

. Le premier critère choisi est le coût en ressources intérieures (CRI) qui est calculé comme suit :

$$CRI = \frac{S_{pr} + r_s \cdot K_{pr}}{VA^W} \quad (2)$$

L'activité est dite rentable au sens de ce critère si le surplus économique net dégagé est positif ($SEN > 0$)

A partir de (1) et (2) on a :

$$SEN = \frac{S_{pr} + r_s \cdot K_{pr}}{CRI} - r_s \cdot K_{pr} - S_{pr}$$

qui se transforme en :

$$SEN = \frac{(S_{pr} + r_s \cdot K_{pr})}{CRI} (1 - CRI) = VA_{pm}^W (1 - CRI)$$

SEN est positif si $CRI < 1$

. Le second critère de rentabilité est la rentabilité économique du capital REC défini par :

$$REC = \frac{VA^W - S_{pr}}{K_{pr}}$$

La combinaison de (1) et (4) donne :

$$SEN = VA^W - rs.Kpr - VA^W$$

donc

$$SEN = kpr(REC - rs)$$

et SEN n'est positif que si $REC > rs$

. L'équivalence entre ces deux critères ressort des équations (3) et (5)

$$SEN = VA^W (1 - CRI)$$

$$SEN = Kpr (REC - rs)$$

* $CRI < 1$ implique que $SEN > 0$. or si $SEN > 0$ alors $REC > rs$
d'où $CRI < 1$ implique $REC > rs$

* $REC > rs$ implique que $SEN > 0$ qui à son tour, implique que
 $CRI < 1$.

d'où l'équivalence $CRI < 1 \Leftrightarrow REC > rs$

ANNEXE B

Décomposition de la rentabilité économique du capital

Le critère REC estimé pour chaque activité est un indicateur global dans le sens où il considère la rentabilité de l'ensemble des ressources utilisées par cette activité. A partir de ce taux, il est possible d'évaluer un indicateur de rentabilité directe dénoté $REC_d(1)$ défini par:

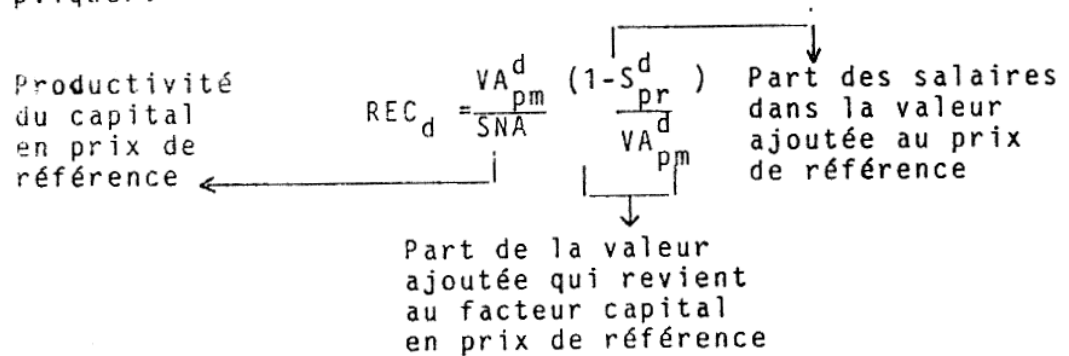
$$REC_d = \frac{VA_{pm}^d - S_{pr}^d}{SNA}$$

où VA_{pm}^d est la valeur ajoutée directe au prix de référence.

S_{pr}^d la masse salariale directe au prix de référence et,

SNA La valeur de l'actif net au prix de référence.

REC_d est décomposé en divers facteurs qui permettent d'apprécier la rentabilité économique du capital et de l'expliquer.



Chacun de ces éléments peut être décomposé de la manière suivante :

$$\frac{VA_{pm}^d}{SNA} = \frac{VA_{pi}^d}{NA} \cdot \frac{NA}{SNA} \cdot \frac{VA_{pm}^d}{VA_{pi}^d}$$

$$\frac{S_{pr}^d}{VA_{pm}^d} = \frac{S_{pr}^d}{L} \cdot \frac{L}{VA_{pm}^d}$$

$$\frac{S_{pr}^d}{L} = \frac{S_{pi}^d}{L} \frac{S_{pr}^d}{S_{pi}^d}$$

et $\frac{VA_{pm}^d}{L} = \frac{VA_{pi}^d}{L} \frac{VA_{pm}^d}{VA_{pi}^d}$

REC_d s'écrit après cette décomposition :

$$REC_d = \frac{VA_{pi}^d}{NA} \frac{NA}{SNA} \frac{VA_{pm}^d}{VA_{pi}^d} \left(.1 \frac{S_{pi}^d}{L} \frac{S_{pr}^d}{L} \frac{L}{VA_{pi}^d} \frac{VA_{pi}^d}{VA_{pm}^d} \right)$$

avec $\frac{S_{pr}^d}{L}$ = salaire moyen en prix de référence ;

$\frac{S_{pi}^d}{L}$ = salaire moyen aux prix intérieurs ;

$\frac{L}{VA_{pm}^d}$ = inverse de la productivité économique du travail ;

$\frac{S_{pr}^d}{S_{pi}^d}$ = coefficient de conversion des salaires ;

$\frac{VA_{pi}^d}{L}$ = productivité du travail en prix intérieurs ;

$\frac{VA_{pm}^d}{VA_{pi}^d}$ = inverse du taux de protection effective.

BIBLIOGRAPHIE

- La protection effective des branches d'activité l'économie tunisienne - Mesure et analyse. IEQ Juillet 1975 (212 p)
- La protection effective en 1977 : méthodes et résultats. IEQ Juin 1983 (55 p)
- Protection, incitations et prix dans les industries mécaniques et électriques. Rapport par branche. IEQ Novembre 1983 (233 p).
- Protection, incitations et prix dans les industries mécaniques et électriques en 1980 rapport de synthèse. IEQ Octobre 1983. (38 p)
- Evolution de la protection et des incitations aux activités économiques en 1977, 1980 et 1983 - rapport détaillé. IEQ Décembre 1984. (232 p)
- Evolution de la protection et des incitations aux activités économiques en 1977, 1980, 1983 - rapport de synthèse. IEQ Décembre 1984 (42 p)
- Protection et incitations effectives dans le secteur de montage de véhicules de transport; IEQ Décembre 1984. (83 p)
- BALASSA, B. and Associates , the structure of protection developing countries. Baltimore.ed John Hopkins University Press 1982.
- BALASSA B, B. Associates, Development semi-industrial economic. Baltimore. Ed John Hopkins University Press 1982.
- BASEVI, G. The US tariff structures Estimates of effective rates of protection of US industries and industrial labor. Review of economic and statistics, vol. 48. Mai 1966. pp 147-160.
- CORDEN, M. M. theory of protection Oxford University Press. Oxford. 1971.

LA PRESSION DOUANIÈRE 1981-1984

SOMMAIRE

- 1 - Pression douanière globale
- 2- Pression douanière par catégorie de biens
- 3 - Structure des importations
- 4 - Pression douanière des biens mis à la consommation
- 5 - Pression douanière des importations payantes
- 6 - Tableaux annexes

LA PRESSION DOUANIÈRE
1981-1984

1 - La pression douanière (1) est passée de 5% en 1981 à 10% en 1984. Ce doublement de la pression douanière provient de plusieurs réajustements au cours de la période étudiée (1981-1984) : institution d'un taux de droit de douane minimum de 6% sur les importations mises à la consommation, y compris les biens intermédiaires et les biens d'équipement industriel en 1982, relèvement des taux de droits de douane modulé suivant les produits en 1982 et 1983 et augmentation d'un demi-décime en 1984

En million de dinars

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
Droits de douane	92.8	155.1	218.7	246.1
Importations CIF	1866.0	2002.0	2116.0	2375.0
Pression douanière	<u>5.0%</u>	<u>7.7%</u>	<u>10.3%</u>	<u>10.4%</u>

Durant la période 1981 à 1984, la pression douanière sur importations mises à la consommation (c. a. d. hors régime suspensif) est passée de 9.3% à 12.30%, alors que la pression douanière sur importations payantes (c. a. d. mises à la consommation hors exonération) n'a que légèrement évolué passant de 15% à 16%.

2 - Entre 1981 et 1984 la pression douanière (1) a progressé pour toutes les catégories de biens. Cette progression est faible pour les biens d'équipement (6.4% à 7.1%), les biens de consommation (12.5% à 14.2%), les demi - produits (8.6 % à 10.6 %) et importante pour les biens alimentaires (0.9% à 6.0%), les produits énergétiques (0.6% à 8.0%) et les matières premières (2.0% à 8.1%).

(1) Pression douanière: droits de douane/importations CIF

Pression des droits de douanes par catégorie de biens	Structure des importations		Contribution aux droits de douane		Pression douanière	
	1981	1984	1981	1984	1981	1984
Biens d'équipement	25.4%	26.0%	29.0%	20.3%	6.4%	7.1%
Matières premières	9.4%	8.0%	3.4%	8.1%	2.0%	8.1%
Energie	19.8%	12.6%	2.1%	10.5%	0.6%	8.0%
Demi-produits	18.7%	21.7%	28.7%	25.1%	8.6%	10.6%
Biens alimentaires	11.3%	13.9%	2.0%	8.8%	6.0%	6.0%
Biens de consommation	15.4%	17.8%	34.8%	27.2%	12.5%	14.2%
Ensemble	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	5.0%	10.4%

Les matières premières et les produits énergétiques ont vu leur part dans les droits de douane augmenter de 5.5% à 18.6% ainsi que les biens alimentaires, dont la part est passée de 2.0% à 8.8%. Par contre la part du rendement des biens d'équipement a baissé de 29% à 20.3%, celle des demi-produits de 28.7% à 25.1% et enfin des biens de consommation de 34.8% à 27.2%.

3 - La part des régimes suspensifs dans les importations totales a baissé de 46.5% en 1981 à 23.4% en 1984 et celle des produits exonérés de 20.1% à 15.9%.

De la sorte, la part des importations payant les droits de douane a sensiblement augmenté en passant de 33.4% en 1981 à 60.7% en 1984.

(1) Source; calculs effectués à partir de données élaborées en collaboration avec la Direction Générale des Douanes à l'institut National des Statistiques (INS) en 1981 et des données fournies par l'INS et par la Direction Générale des Douanes à partir du système SINDA pour 1984.

Structure des importations	Régimes suspensifs		Mises à la consommation			
			Exonérations et suspensions		Importations payantes	
	1981	1984	1981	1984	1981	1984
Biens d'équipement	40.1%	16.3%	10.9%	20.1%	49.0%	63.6%
Matières premières	58.7%	56.6%	21.8%	2.1%	19.5%	41.3%
Energie	88.2%	0.7%	2.7%	41.2%	9.1%	58.1%
Demi-produits	24.8%	27.4%	17.1%	5.7%	58.1%	66.9%
Biens alimentaires	10.7%	16.1%	85.2%	6.1%	4.1%	77.8%
Biens de consommation	48.9%	32.8%	12.4%	19.6%	38.7%	47.6%
Ensemble	46.5%	23.4%	20.1%	15.9%	33.4%	60.7%

Pour les biens d'équipement la part des importations est passée de 49% à 63.6% du fait de l'institution d'un taux minimum de droits de douane de 6%.

Pour les matières premières, le relèvement des droits de douane a fait passer la part des importations payantes de 19.5% à 41.3%. Cette part est passée de 58.1% à 66.9% pour les demi-produits.

Les biens de consommation alimentaires dont la quasi-totalité (95.9%) ne payait pas de droits de douane sont devenus payants à concurrence de 77.8% et enfin la part des biens de consommation soumis aux droits de douane est passée de 38.7% à 47.6%.

Les exonérations et les suspensions représentent 20.1% du total des importations en 1981 et ne représentent plus que 15.9% des importations en 1984. Par contre, les importations sous régimes suspensifs ont baissé de 33% en passant de 867,6 MD en 1981 à 582 MD en 1984 leur montant a évolué de 5% sur toute la période en passant de 375.3 MD en 1981 à 394.5 MD en 1984.

La réduction de la part entre des exonérations 1981 et 1984 est importante pour les matières premières (21.8% à 2.1%), les demi-produits (17.1% à 5.7%) et les biens alimentaires (85.2% à 6.1%).

Elle a par contre été relevée pour les biens d'équipement (10.9% à 20.1%), les produits énergétiques (2.7% à 41.2%) et les biens de consommation (12.4% à 19.6%).

Concernant les régimes suspensifs, on relève la baisse de leur part entre 1981 et 1984 dans les biens d'équipement (40.1% à 16.3%), les produits énergétiques (88.2% à 0.7%) ainsi que dans les biens de consommation (48.9% à 32.8%).

4 – L'exclusion des régimes suspensifs fait ressortir une évolution de la pression de la douanière de 9.3 en 1981 à 12.9 en 1984

<u>Pression douanière (Importations mises à la consommation)</u>	<u>1981</u>	<u>1984</u>
Biens d'équipement	10.6%	8.5%
Matières premières	4.9%	18.6%
Energie	5.0%	8.1%
Demi-produits	11.4%	14.7%
Biens alimentaires	1.1%	7.2%
Biens de consommation	24.7%	21.1%
<u>Ensemble</u>	<u>9.3%</u>	<u>12.9%</u>

Par catégorie de biens, l'augmentation de la pression douanière des importations mises à la consommation est importante pour les matières premières (4.9% à 18.6%) et les biens alimentaires (1.1% à 7.2%), faible pour l'énergie (5% à 8.1%) et les demi-produits (11.4% à 14.7%) et par contre on enregistre une baisse pour les biens d'équipement (10.6% à 8.5%).

5 La pression douanière sur les importations payantes, dont la part est passée de 33.4% en 1981 à 60.7% en 1984, a faiblement évolué entre 1981 (15%) et 1984 (16.0%).

<u>Pression douanière (importations mises à la consommation hors exonérations)</u>	<u>1981</u>	<u>1984</u>
Biens d'équipement	13.0%	11.2%
Matières premières	10.3%	19.5%
Energie	6.6%	13.8%
Demi-produits	14.7%	15.9%
Biens alimentaires	24.2%	7.7%
Biens de consommation	32.6%	29.8%
<u>Ensemble</u>	<u>15.0%</u>	<u>16.0%</u>

L'examen de la structure du rendement par classe de taux dégage que 80% des importations payantes sont soumises à un taux de droit de douane inférieur à 26% en 1981 contre 22% en 1984.

Importations payantes	1981		1984	
	Droits de douane	Taux inférieur	Droits de douane	Taux inférieur
40 %	16.2%	10.0%	18.3%	6.5%
60 %	28.0%	13.0%	28.9%	15.0%
80 %	58.2%	26.0%	55.6%	22.0%
90 %	73.9%	36 %	68.4%	28.%
100%	100.0%	au-delà	100.0%	au-delà

Bien que les taux des droits de douane en vigueur en 1984 peuvent aller jusqu'à 210 % et donnent de ce fait une image de protection élevée, il ressort qu'en 1984, seulement 10% des importations payantes sont soumises à des taux supérieurs à 28%.

6 - Malgré les relèvements opérés ces dernières années sur les taux des droits de douane et leur extension aux biens d'équipement et aux biens alimentaires, la pression douanière demeure relativement faible pour ces derniers.

Il convient en conséquence de réexaminer la hiérarchie de la pression des droits de douane par catégorie de biens de manière à la rendre progressive en fonction du degré d'élaboration des produits importés. Les biens d'équipement et les biens alimentaires devront subir une pression plus élevée que les matières premières, et demi-produits à celle des matières premières, devraient subir une pression intermédiaire.

TABLEAU 1

Evolution du rendement des droits
de douane par catégorie de biens(1)
1981-1984

	1981		1984	
	<u>En. MD</u>	<u>En. %</u>	<u>En. MD</u>	<u>En. %</u>
Biens d'équipement	30.2	29.0	46.2	20.3
. Industriels	(30.1)	(28.9)	(45.7)	(20.1)
. Agricoles	(0.1)	(0.1)	(0.5)	(0.2)
Matières premières	3.5	3.4	18.4	8.1
. Animales ou végétales	(2.8)	(2.7)	(16.8)	(7.4)
. Minérales	(0.7)	(0.7)	(1.6)	(0.7)
Energie	2.2	2.1	23.9	10.5
demi-produits	30.0	28.8	57.3	25.1
Biens alimentaires	2.1	2.0	20.1	8.8
Biens de consommation	36.2	34.7	61.9	27.2
<hr/> T O T A L <hr/>	<hr/> 104.2 <hr/>	<hr/> 100.0 <hr/>	<hr/> 227.8 <hr/>	<hr/> 100.0 <hr/>

(1) Cf note p. 100

TABLEAU 2

Evolution des importations par
catégorie de biens
1981-1984

En million de dinars

	<u>Toutes importations</u>		<u>Importations mises à la consommation</u>			
			<u>(hors régimes suspensifs)</u>		<u>(hors régimes suspensifs et exonérations)</u>	
	<u>1981</u>	<u>1984</u>	<u>1981</u>	<u>1984</u>	<u>1981</u>	<u>1984</u>
Biens d'équipement	474.0	650.0	283.9	543.9	232.1	413.2
. Industriels	(446.7)	(614.7)	(259.4)	(520.4)	(231.2)	(409.3)
. Agricoles	(27.3)	(35.3)	(24.5)	(23.4)	(0.9)	(3.9)
Matières premières	174.5	228.7	72.0	99.2	33.9	94.5
. Animales ou végétales	(100.9)	(125.6)	(62.1)	(89.6)	(28.1)	(85.4)
. Minérales	(73.6)	(103.1)	(9.9)	(9.6)	(5.8)	(9.1)
Energie	368.9	298.3	43.7	296.2	33.8	173.5
Demi-produits	349.7	538.2	263.1	390.5	203.4	359.7
Biens alimentaires	211.4	332.8	188.7	279.2	8.6	258.9
Biens de consommation	287.3	436.3	146.8	293.4	111.1	208.0
T O T A L	1865.8	2484.3	998.2	1902.3	622.9	1507.8

SOMMAIRE DES CAHIERS DE L' IEQ

N° 1 (Septembre 1985)

- Le modèle global
- Le tableau des échanges intersectoriels de 1980
- Impact des variations des coûts sur les prix à la production et à la consommation.
- Le stock. de capital sur la période 1961-1981.

N° 2 (Mars 1985)

- L'évolution de la productivité 1971-1981
- L'évolution de la protection et des incitations aux activités économiques en 1977. 1980 et 1983 (résultats et méthodologie)
- La pression douanière 1981-1984.